

ANNEXES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

Comptes-rendus de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
du 1^{er} juillet 2025

Rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire

Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du Service Public d'Elimination des Déchets
de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire

Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable

Rapport annuel 2024 Véolia sur l'exploitation du Service Public d'eau potable

**Communauté de Communes
des Terres du Val de Loire
Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
Mardi 1^{ER} juillet 2025 à 9h00
Rapport**

COMMUNE	TITULAIRE	PRÉSENCE
BACCON	Anita BENIER	X
BAULE	Patrick ECHEGUT	X
BEAUCHE LA ROMAINE	Bernard ESPUGNA	X
BEAUGENCY	Juanito GARCIA	X
BINAS	Solange VALLEE	X
CHAINGY	Jean Pierre DURAND	X
CHARSONVILLE	Bruno VIVIER	X
CLERY-SAINT-ANDRE	Gérard CORGNAC	Absent
COULMIERS	Elisabeth MANCHEC	Absent
CRAVANT	Philippe GACONNET	X
DRY	Jean-Marie CORNIERE	Absent
EPIEDS-EN-BEAUCE	Yves FAUCHEUX	X
HUISSEAU-SUR-MAUVES	Jean-Paul ROUSSARIE	X
LAILLY-EN-VAL	Anna LAMBOUL	X
LE BARDON	Michèle MAZY VILAIN	X
MAREAU-AUX-PRES	Bertrand HAUCHECORNE	X
MESSAS	Grégory GONET	Absent
MEUNG-SUR-LOIRE	Aurore CARO	X
MEZIERES-LEZ-CLERY	Romuald GENTY	X
ROZIERES-EN-BEAUCE	Hervé LEFEVRE	X
SAINT-AY	Pascal FOULON	Absent
SAINT-LAURENT-DES-BOIS	Roger BAUNÉ	X
TAVERS	Philippe ROSSIGNOL	X

VILLERMAIN	Arnold NEUHAUS	X
VILLORCEAU	Françoise ADRIEN	X

1/ Actualisation des charges de la compétence « GEMAPI »

Monsieur ECHEGUT rappelle que ce point avait déjà été évoqué lors de la CLECT du 5 novembre 2024. Il concerne la rétrocession des charges inhérentes aux anciens syndicats de rivière pour seulement quelques communes du territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Val des Mauves ainsi que pour les communes de Lailly-en-Val et de Beaugency. A la demande de Monsieur HAUCHECORNE, l'étude des contributions au SMETABA des 4 communes de l'ancienne Communauté de Communes du Val d'Ardoux devait être réalisée, sous réserve de disposer d'éléments chiffrés pour les communes concernées basés sur des rapports de CLECT, afin de traiter équitablement les communes, quant à cette actualisation des attributions de compensation. Dans la mesure où aucune donnée quantitative n'a été communiquée depuis la dernière CLECT pour les communes concernées du Val d'Ardoux, il propose de limiter l'actualisation aux communes du Val des Mauves ainsi qu'à Lailly-en-Val et Beaugency, pour un montant total de charges de 65 554€.

A la demande de Monsieur HAUCHECORNE, il propose que le vote des points inscrits à l'ordre du jour de la commission soit séparé, d'un côté pour l'actualisation des charges de la compétence GEMAPI, de l'autre pour tout ce qui concerne les actualisations de charges liées à la modification des statuts de la Communauté de Communes.

Monsieur HAUCHECORNE n'est pas d'accord avec la démarche qui vient créer un précédent. Elle remet en question la méthodologie qui prévalait jusqu'à maintenant à savoir qu'une révision de l'attribution de compensation, évaluée sur la base du coût constaté de la compétence les 3 dernières années, n'intervenait que dans le cadre d'un nouveau transfert ou rétrocession de compétence, sans revenir sur ce qui avait été acté précédemment. Les attributions de compensation des communes de l'ancienne Communauté de Communes du Val des Mauves correspondent au transfert des charges à l'ancien syndicat de rivière des Mauves, lequel est constaté à un instant précis et n'a pas à venir modifier et augmenter le montant des attributions de compensation. Il rappelle que les 4 communautés de communes travaillaient de manière différente et il ne lui paraît pas légitime de revoir la méthode qui prévalait jusque-là, à savoir que les montants des AC demeurent stables, sauf en cas de transfert de compétence ou de rétrocession. C'est en tout cas la règle qui prévalait depuis la création de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

Il demande que ce soit plutôt débattu en présentiel pour voir comment étendre la méthode car il ne comprend pas pourquoi cette réflexion ne serait pas plus générale, sur l'ensemble des compétences. Il souhaite également préciser qu'il n'y avait pas de CLECT au sein de la Communauté de Communes du Val d'Ardoux dans les années 2000. Il a fait le calcul pour Mareau-aux-Prés, le montant est anecdotique. Il ne s'agit donc pas ici de réclamer une somme financière mais d'asseoir la prévalence d'un principe.

Monsieur HAUCHECORNE indique que s'il y a un vote ce jour, il votera contre. Sa position ne pourrait évoluer que s'il y a un débat en présentiel à la rentrée pour évaluer s'il n'y a pas d'autres compétences concernées, afin d'avoir une vision globale de la situation. Cela lui semble essentiel compte tenu de la diversité des attributions de compensation.

Monsieur ECHEGUT est d'accord sur le fond, quant au fait qu'une fois les attributions de compensation déterminées, elles n'ont pas à être remises en cause, sauf en cas de fait nouveau. Il ajoute qu'il a peut-être été trop ambitieux car il avait effectivement indiqué qu'il faudrait une remise à plat des attributions de compensation afin de les revoir dans leur ensemble, ce qui n'a pas été le cas. Il rappelle qu'il y en a beaucoup avec certaines qui sont simples à régler et d'autres plus difficiles. Il s'agit d'un travail très compliqué qui mérite du temps.

Il rappelle également qu'en ce qui concerne les AC liées à la compétence GEMAPI, la question de leur évolution est intervenue à la suite de l'instauration de la taxe GEMAPI, donnant ainsi un argument fort pour les revoir. Il propose de maintenir le vote ce jour car il ne pense pas qu'il sera dit autre chose en septembre. Les prochains élus auront cette tâche de mise à plat globale, avec une recherche de justice et de solidarité à l'échelle de l'intercommunalité et la nécessité de ne pas entrer dans un clivage de « gagnant/perdant ».

Monsieur DURAND propose de faire un tour de table. Il ne pense pas que la rétrocession financière des charges liées à la compétence GEMAPI viendrait bloquer le travail à réaliser sur les autres compétences car tous les élus sont aujourd'hui convaincus qu'il convient de retravailler sur les AC. Il confirme la difficulté à apprécier ce qui se faisait au niveau du syndicat du Bassin de l'Ardoux, amenant ainsi à ne proposer une évolution que pour les communes de l'ex Communauté de Communes du Val des Mauves et pour les communes de Beaugency et de Lailly-en-Val. Il souscrit à la proposition initiale de réaliser deux rapports de CLECT qui seront soumis en prolongement aux conseils municipaux des communes membres.

Madame CARO estime qu'il ne s'agit pas d'un sujet nouveau car cela a déjà été évoqué plusieurs fois en bureau et lors de la précédente CLECT. Selon elle, le contexte est différent car s'il n'y a pas de rétrocession de cette charge aux communes, les habitants paient deux fois la compétence exercée, depuis l'instauration de la taxe GEMAPI. C'est pour cette raison que cela lui semble important que la charge financière soit rétrocédée aux communes.

Monsieur ECHEGUT n'est pas totalement d'accord avec le fait de dire que les habitants paient deux fois, dans la mesure où les coûts de la compétence peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse et compte tenu de l'étendue aujourd'hui des missions GEMAPI, cela n'est certainement pas le cas.

Madame CARO estime toutefois qu'il lui semble logique que les montants soient rétrocédés par rapport au nouveau mode de financement de la compétence GEMAPI.

Monsieur ECHEGUT indique que cette compétence est facile à remettre à plat, avec la taxe GEMAPI se substituant aux contributions des communes. Pour lui, il ne doit pas y avoir de notion de gagnant/perdant car il s'agit avant tout d'une évolution liée à l'histoire et au vécu de l'exercice de la compétence.

Monsieur ESPUGNA n'est pas totalement concerné par le sujet mais la problématique provient selon lui de la méconnaissance des travaux qui n'avaient pas été faits avant le transfert à la Communauté de Communes, avec aucun élément pour le chiffrer précisément. Il est d'accord pour dire que les habitants paient deux fois sur cette compétence, tout en n'ayant pas d'éléments nouveaux à apporter.

Monsieur ECHEGUT ajoute par ailleurs que la réunion en présentiel n'apportera pas plus d'échanges représentatifs car il constate qu'il y a plus de monde aujourd'hui en visio que lors des réunions en présentiel ou mixées présentiel/distanciel.

Madame BENIER a toute confiance sur les modes de calcul et l'évaluation des charges réalisée. Elle ne voit pas l'intérêt de reporter le vote et estime qu'il faut désormais se positionner. La discussion en présentiel n'apportera pas davantage.

Monsieur DURAND confirme qu'il n'y aura pas d'éléments nouveaux, les montants indiqués résultent des réflexions antérieures et il a tout à fait confiance dans leur véracité.

Monsieur VERNAY rappelle que les chiffres mentionnés sont ceux recensés dans le cadre du rapport quinquennal sur les attributions de compensation, avec des montants fixés lors des précédentes CLECT. Pour les communes de Lailly-en-Val et de Beaugency, la Communauté de Communes est devenue adhérente du SMETABA, en lieu et place des communes, impliquant un prélèvement sur les AC de ces deux communes.

Monsieur HAUCHECORNE souhaite préciser qu'en aucun cas, il ne conteste les chiffres. Il regrette seulement le changement de méthode sur un point particulier et non autour d'une réflexion globale.

Monsieur ECHEGUT indique que ce vote n'est pas anodin et qu'il servira de jurisprudence. A un moment donné, des CLECT ont voté des attributions de compensation sur la base d'un constat des charges et aujourd'hui la CLECT se donne le droit, en fonction de faits nouveaux, de réviser les montants de ces attributions de compensation.

Madame CARO estime qu'au-delà de la règle, il y a du bon sens car il s'agit quand même d'une réalité que les contribuables paient deux fois et cela permet ainsi de rétablir une situation d'injustice. Elle considère que cela ne vient pas percuter et déstabiliser les règles mises en œuvre depuis le début.

Monsieur ESPUGNA considère que cette révision sur la compétence GEMAPI est avant tout une exception et n'est pas d'accord pour considérer que cela fera jurisprudence. Il souhaite préciser que lors de la rétrocession de l'éclairage public aux communes de la Beauce Oratorienne, une évaluation des charges a eu lieu ne traduisant pas une réalité puisque l'entreprise précédemment missionnée par la Communauté de Communes n'avait pas réalisé l'entretien comme cela aurait dû être le cas. Les coûts post-transfert, à la charge des communes, sont aujourd'hui beaucoup plus élevés. S'il y a un sous-entendu par rapport à une rétrocession de la compétence scolaire, cela ne serait pas tenable financièrement pour les communes, en l'état actuel des choses.

Monsieur ECHEGUT répond qu'il n'y a aucun sous-entendu, rappelant néanmoins que la remise en question par les services de l'Etat de la territorialisation pourrait intervenir. L'exception vient du fait que c'est porté ici par un fait nouveau.

Monsieur HAUCHECORNE estime qu'il est du ressort de la Communauté de Communes de gérer comme elle veut les compétences dont elles disposent, avec le choix réalisé d'introduire la taxe GEMAPI, au vu de l'entretien des digues qui représente un coût important. Si des coûts supplémentaires interviennent dans la gestion de la compétence, cela ne doit pas amener à remettre en cause ce qui a été précédemment acté.

Monsieur ECHEGUT soumet au vote le principe de rétrocession des charges de la compétence GEMAPI pour les communes concernées, étant rappelé qu'il y aura deux rapports de CLECT soumis aux conseils municipaux, lesquels devront procéder à deux votes.

Rétrocession des charges de la compétence GEMAPI (montants ajoutés aux AC)	
Baccon	2 326,00 €
Baule	
Beauce-la-Romaine	
Beaugency	2 028,00 €
Binas	
Chaingy	99,00 €
Charsonville	
Cléry-Saint-André	
Coulmiers	293,00 €
Cravant	
Dry	
Epieds-en-Beauce	
Huisseau sur Mauves	5 202,00 €
Lailly-en-Val	5 433,00 €
Le Bardon	293,00 €
Mareau-aux-Prés	
Messas	
Meung sur Loire	49 541,00 €
Mézières-lez-Cléry	
Rozières en Beauce	236,00 €
Saint-Ay	103,00 €
Saint-Laurent-des-Bois	
Tavers	
Villermain	
Villorceau	
TOTAL	65 554,00 €

L'actualisation des charges GEMAPI est adoptée à la majorité des présents (1 vote contre : M. HAUCHECORNE ; 3 abstentions : M. DURAND, M. ESPUGNA, M. GENTY).

Monsieur HAUCHECORNE indique que ce vote défavorable n'impliquera pas une remise en question à son niveau des nouveaux montants d'AC qui résulteront de cette CLECT.

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025

SLO

ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_065-DE

Le Président de la CLECT
Signé électroniquement par :

Patrick ECHEGUT

Date de signature :

29/07/2025

Patrick ECHEGUT

**Communauté de Communes
des Terres du Val de Loire
Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
Mardi 1^{ER} juillet 2025 à 9h00
Rapport**

COMMUNE	TITULAIRE	PRÉSENCE
BACCON	Anita BENIER	X
BAULE	Patrick ECHEGUT	X
BEAUCHE LA ROMAINE	Bernard ESPUGNA	X
BEAUGENCY	Juanito GARCIA	X
BINAS	Solange VALLEE	X
CHAINGY	Jean Pierre DURAND	X
CHARSONVILLE	Bruno VIVIER	X
CLERY-SAINT-ANDRE	Gérard CORGNAC	Absent
COULMIERS	Elisabeth MANCHEC	Absent
CRAVANT	Philippe GACONNET	X
DRY	Jean-Marie CORNIERE	Absent
EPIEDS-EN-BEAUCE	Yves FAUCHEUX	X
HUISSEAU-SUR-MAUVES	Jean-Paul ROUSSARIE	X
LAILLY-EN-VAL	Anna LAMBOUL	X
LE BARDON	Michèle MAZY VILAIN	X
MAREAU-AUX-PRES	Bertrand HAUCHECORNE	X
MESSAS	Grégory GONET	Absent
MEUNG-SUR-LOIRE	Aurore CARO	X
MEZIERES-LEZ-CLERY	Romuald GENTY	X
ROZIERES-EN-BEAUCE	Hervé LEFEVRE	X
SAINT-AY	Pascal FOULON	Absent
SAINT-LAURENT-DES-BOIS	Roger BAUNÉ	X
TAVERS	Philippe ROSSIGNOL	X

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025

S'LO

ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_065-DE

VILLERMAIN	Arnold NEUHAUS	X
VILLORCEAU	Françoise ADRIEN	X

2/ Actualisation des charges liées à la dernière modification des statuts de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire

Monsieur ECHEGUT présente les différentes actualisations de charges proposées, à la suite de la dernière modification des statuts de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire. Cela concerne notamment :

- la rétrocession aux communes concernées (Beauce la Romaine et Epieds-en-Beauce) de la compétence entretien et fonctionnement des écoles de musique d'intérêt communautaire, concernant les subventions précédemment versées par la Communauté de Communes ;
- la rétrocession aux communes concernées (Beauce la Romaine et Epieds-en-Beauce) de la compétence gestion et entretien des salles associatives ;
- la rétrocession aux communes concernées (Cléry-Saint-André, Dry, Mareau-aux-Prés, Mézières-lez-Cléry) du soutien de la saison culturelle du Val d'Ardoux ;
- la reconnaissance d'intérêt communautaire de l'association Meung Cyclisme impliquant un versement à la Communauté de Communes de la charge liée à la subvention actuellement versée à l'association.

Monsieur ECHEGUT indique qu'un questionnement s'est posé sur l'année d'effectivité (2025 ou 2026) du transfert de charges et de l'actualisation des attributions de compensation afférentes, notamment pour la rétrocession de la saison culturelle du Val d'Ardoux et la gestion/entretien des salles associatives dans la mesure où la Communauté de Communes a d'ores et déjà payé des charges au titre de l'année 2025, impliquant des refacturations dès cette année, si l'actualisation des charges se fait dès 2025. Il a été décidé de procéder à ces actualisations dès 2025 pour l'ensemble des compétences concernées.

Monsieur FAUCHEUX indique que la rétrocession des salles associatives est d'ores et déjà actée, ce qui ne peut pas être remis en cause. Il lui semble néanmoins normal que les anciennes écoles devenues salles associatives soient prises en charge financièrement par les communes puisque la commune d'Epieds-en-Beauce va profiter de la construction d'une nouvelle école.

Monsieur GENTY demande pourquoi l'association Meung cyclisme est transférée à la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et reconnue d'intérêt communautaire puisque d'autres associations de cette nature pourraient également être concernées.

Monsieur DURAND indique que cette association est une association dont l'objet et les manifestations organisées accueillent des participants provenant de l'ensemble du territoire, avec un rayonnement intercommunal.

Madame CARO ajoute que cette association était précédemment reconnue d'intérêt communautaire et qu'au regard des manifestations organisées, notamment le challenge des Terres du Val de Loire, cela semble beaucoup plus logique en terme d'affichage.

Les membres de la CLECT valident à l'unanimité les évaluations de charges provenant de la modification des statuts adoptés par la délibération du 12 décembre 2024 :

SLOW

- la rétrocession aux communes concernées (Beauce la Romaine et Epieds-en-Beauce) de la compétence entretien et fonctionnement des écoles de musique d'intérêt communautaire ;**
- la rétrocession aux communes concernées (Beauce la Romaine et Epieds-en-Beauce) de la compétence gestion et entretien des salles associatives ;**
- la rétrocession aux communes concernées (Cléry-Saint-André, Dry, Mareau-aux-Prés, Mézières-lez-Cléry) du soutien de la saison culturelle du Val d'Ardoux ;**
- la reconnaissance d'intérêt communautaire de l'association Meung Cyclisme.**

Après avoir soumis au vote séparé les deux points de l'ordre du jour (actualisation des charges de transfert de la compétence GEMAPI et actualisation des charges liées à la dernière modification des statuts de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire) et émis un avis favorable, les membres de la CLECT approuvent à l'unanimité l'actualisation des montants des attributions de compensation qui en découlent, avec les réserves précédemment formulées par Monsieur HAUCHECORNE sur l'actualisation des charges de transfert liées à la compétence GEMAPI.

Les deux rapports de CLECT seront soumis aux Conseils municipaux des communes membres :

- le 1^{er} rapport actant l'évaluation des charges afférentes à la rétrocession de la compétence GEMAPI, telle que mentionnée dans le tableau ci-dessous ;**
- le 2^{ème} rapport actant les évaluations de charges provenant de la modification des statuts de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, telles que mentionnées dans le tableau ci-dessous.**

Sous réserve de l'adoption à la majorité qualifiée des communes membres des deux rapports de CLECT, les montants des attributions de compensation seront ainsi fixés comme suit au titre de l'année 2025.



	AC CLECT 5/11/2024	Rétrocision des charges de la compétence GEMAPI (montants ajoutés aux AC)	Rétrocision de la compétence fonctionnement des salles associatives (montants ajoutés aux AC)	Rétrocision de la compétence entretien et fonctionnement des écoles de musique d'intérêt communautaire	Rétrocision du soutien culturelle des communes du Val d'Ardoux	Transfert associations sportives reconnues d'intérêt communautaire	AC CLECT 2025
Bacon	56 439 €	2 326,00 €					58 765 €
Beaule	434 842 €						434 842 €
Beauvois-la-Romaine	258 598 €		3 771,00 €	17 650,00 €			-237 177 €
Beugency	1 637 504 €	2 028,00 €					1 639 532 €
Blain	113 488 €						-113 488 €
Chalons	1 369 227 €	99,00 €					1 369 326 €
Charsonville	82 622 €						-82 622 €
Clém-Saint-André	85 047 €				6 149,00 €		91 196 €
Coulonges	9 688 €	293,00 €					9 981 €
Cravant	38 778 €						-38 778 €
Dry	3 085 €				\$ 161,00 €		8 247 €
Epledts-en-Beauce	333 772 €		5 930,00 €	16 000,00 €			-311 842 €
Huisseau-sur-Mauves	300 095 €	5 202,00 €					305 297 €
Laflaie-en-Val	158 034 €	5 433,00 €					163 467 €
Le Bardon	138 460 €	293,00 €					138 753 €
Mareuil-sur-Pré	2G 755 €				6 421,00 €		-14 334 €
Messas	10 482 €						10 489 €
Mesang sur Loire	858 704 €	49 541,00 €				600,00 €	907 645 €
Mézières-les-Cléry	82 817 €				2971,00 €		85 788 €
Mézières-en-Beauce	7 339 €	236,00 €					7 575 €
Saint-Ay	389 530 €	103,00 €					389 633 €
Saint-Laurent-des-Bois	65 975 €						-65 975 €
Tavers	302 143 €						302 143 €
Vittemain	24 289 €						-24 289 €
Vittecoeur	19 131 €						-19 131 €
TOTAL	4 856 036 €	65 554,00 €	9 701,00 €	33 650,00 €	28 702,00 €	600,00 €	4 995 043 €

Les communes ont 3 mois pour délibérer à compter de la réception des deux rapports, l'absence de délibération étant considérée comme un avis favorable.

Questions et communications diverses

Monsieur ECHEGUT conclut que la révision des attributions de compensation constitue un vrai chantier d'ampleur qui n'a pas encore été amorcé et peut-être insuffisamment impulsé, étant rappelé que le pacte financier et fiscal 2023-2026, adopté en décembre 2022, prévoyait de ne pas recourir aux mécanismes de révision des attributions de compensation prévus par la réglementation.

Ce chantier s'opèrera sur la durée avec des messages à laisser en 2026 aux prochains élus, quant aux difficultés inhérentes à l'historique et à la fusion des 4 Communautés de Communes. La notion d'attribution de compensation reste complexe et pas toujours claire pour de nouveaux élus, constat qu'il en avait fait en 2020. La synthèse de l'historique des transferts de charges et du calcul des attributions de compensation, telle qu'elle figure dans le rapport quinquennal sur les attributions de compensation est un document important à lire pour comprendre la CLECT et ce qu'est la définition d'une attribution de compensation.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée.

Le Président de la CLECT

Signé électroniquement par
: Patrick ECHEGUT
Date de signature :

Patrick ECHEGUT 29/07/2025

~~Qualité : C+~~ Terroir du

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025

ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_065-DE

SLOW

RAPPORT D'ACTIVITÉ



Envoyé en préfecture le 09/10/2025

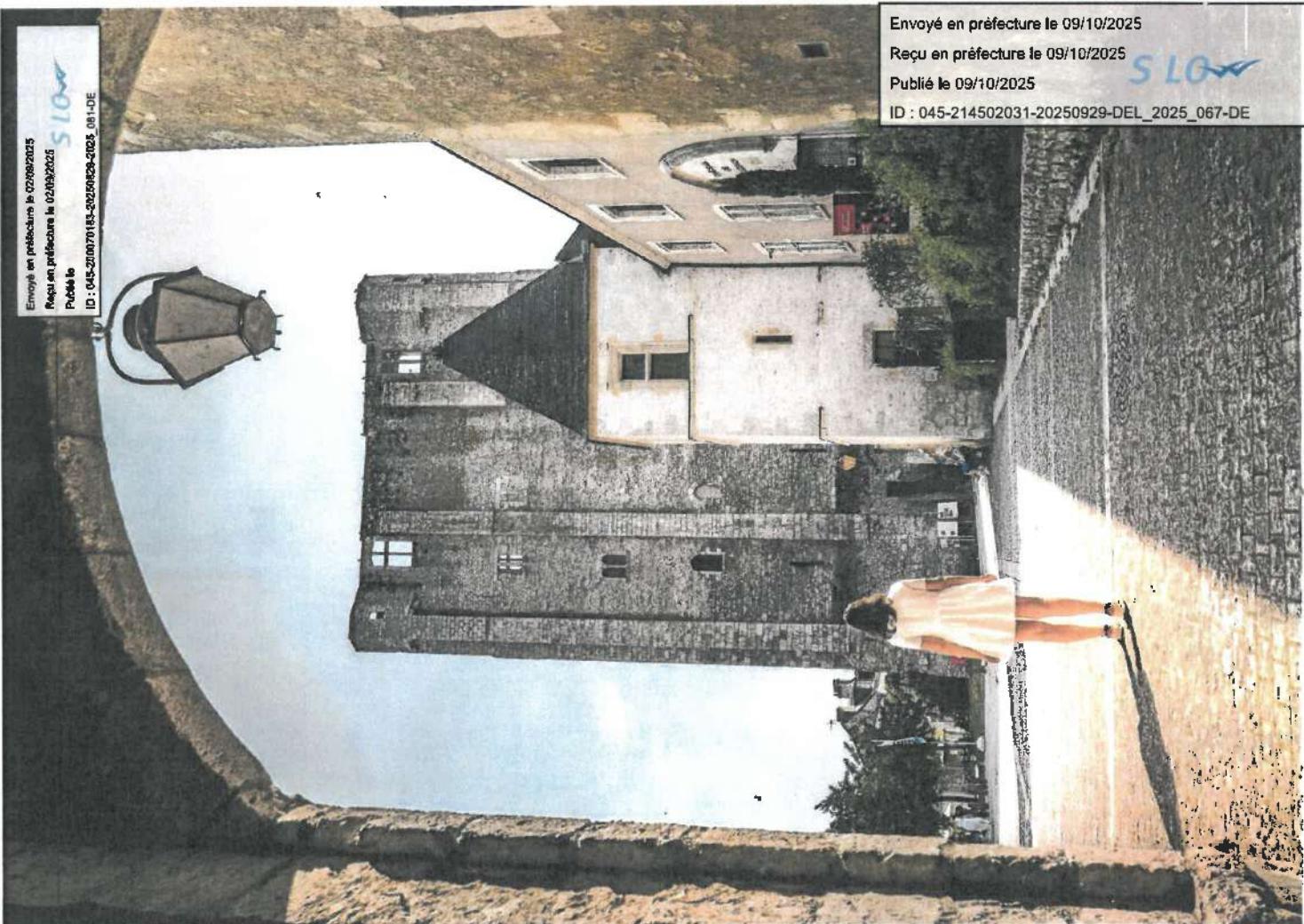
Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025

ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_067-DE

S²LOW

2024



SOMMAIRE

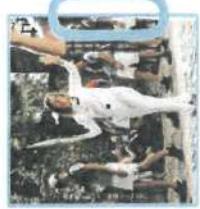
01 LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE



02 PÔLES DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES



03 PÔLE SERVICES À LA POPULATION



04 PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOLIDARITÉ



05 PÔLE TECHNIQUE





01

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, composée de 25 communes membres, regroupe, à l'ouest d'Orléans Métropole, 50 000 habitants partageant le même bassin de vie sur le Loiret et le Loir-et-Cher.

Sa situation privilégiée entre Orléans et Blois, sa desserte par l'Autoroute A10 et

la ligne ferroviaire Orléans-Tours-Nantes, son dynamisme économique, ses richesses touristiques composées de paysages allant de la Beauce aux forêts de Sologne, en passant par les bords de Loire, les vergers et les vignes, son attachement au bien vivre ensemble, font de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL) un territoire attractif et audacieux.

LE TERRITOIRE EN CHIFFRES

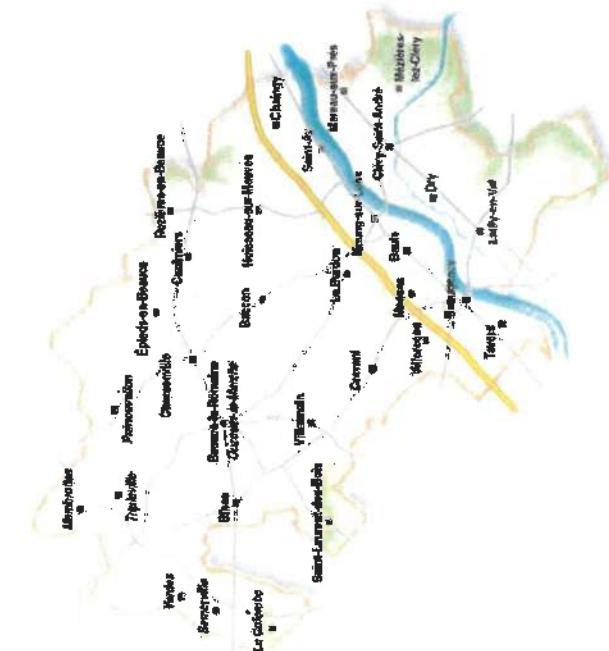
 **25 COMMUNES**

 **659,20 KM²**

 **23 220 LOGEMENTS**

 **50 033 HABITANTS**

 **12 258 EMPLOIS**



Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025

ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_067-DE

SLOW

AFFAIRES GÉNÉRALES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire comporte 64 conseillers communautaires issus des 25 communes du territoire : 47 titulaires et 17 suppléants.



Jean-Pierre DURAND
Président
Ressources Humaines

Le bureau est composé du président de 10 vice-présidents et de 2 conseillers communautaires délégués.



Jacques MESAS
1^{er} Vice-président
Énergie, Jeunesse,
Scolaire



Odile BRET
6^e Vice-présidente
Tourisme
Communication



Bernard ESPIONNA
2^e Vice-président
Travaux, Cadres,
Bâtiments



Gérard CORGNAC
3^e Vice-président
Travaux, Cadres,
Bâtiments



Jean-Marie CORNÉRE
7^e Vice-président
Collecte et traitement
des déchets



Anne LAMBOUL
5^e Vice-présidente
Santé, Sociale



Aurore CARO
4^e Vice-présidente
Aménagement du
territoire, Urbanisme



Philippe ROSSIGNOL
10^e Vice-président
Énergie, Commerce,
Artisanat, Agriculture



Patrick ECHENEGUT
1^{er} Vice-président
Finances

12 COMMISSIONS THÉMATIQUES

(POUR UN TOTAL DE 30 RÉUNIONS DE COMMISSIONS ORGANISÉES)

1 RÉUNIONS DE BUREAU	1	Administration du Territoire, Urbanisme
7 CONFÉRENCES DES MAIRIES	3	Enfance, Jeunesse, Scolaire
7 CONSEILS COMMUNAUTAIRE	1	Santé, Sociale
	1	Vie associative
	1	Voies, Travaux, Bâtiments
	1	Tourisme, Communication
	1	GENAP

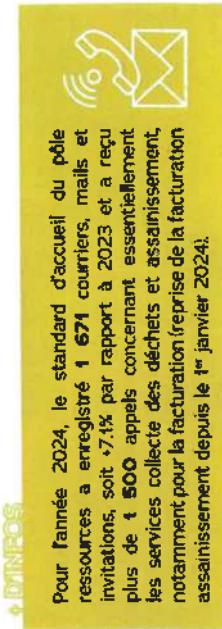
Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025

ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_067-DE

Slow



2025

SEP

OCT

NOV

DEC

JAN

FEB

MAR

APR

MAY

JUN

JUL

AUG

SEP

Session africaine 15

Concert de la Musique 18

20 bus de la métropole Simeone Wall 23

3e Olympiades Inter-entreprises 125

30

Le matinée Désoxydante des assiettes à tout-petit 16

16

30

30

30

30

30

30

6 au 29/10

10

14

18

22

26

30

30

30

30

30

30

30

30

6 au 29/10

10

14

18

22

26

30

30

30

30

30

30

30

30

10 / Passage de la Fraise Champsaur
31 / Haugravation du Centre de Santé
10 / Passage de la Fraise Champsaur
19 / Atelier de concrétilion sur la mobilité

5 / Sortie Peauze au Centre Aquatique Beaugency
6 au 29/10

19 / Exposition Vins de fromages à l'Envolée

23 / Début du chantier de l'école d'Epieds-en-Béarn

23 / Début du chantier de l'école d'Epieds-en-Béarn

23 / Début du chantier de l'école d'Epieds-en-Béarn



CELA S'EST PASSÉ
EN 2024...

REPORT D'ACTIVITÉ 2024



02

PÔLES DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES



RESSOURCES HUMAINES

L'ACTIVITÉ DU SERVICE EN 2024

En 2024, le service Ressources Humaines a mené plusieurs projets d'envergure, dont :

- le règlement de formation
- le plan pluriannuel en faveur de l'égalité Femmes/Hommes.

En avril, le service a été renforcé par l'arrivée d'un nouvel agent, travaillant également en lien avec le DGS.

La Responsable des Ressources Humaines a accompagné le projet de réorganisation de la Direction des Sports et de la Vie associative qui a été validé en Comité social territorial d'octobre 2023. Cette réorganisation a notamment permis, de créer un poste de responsable de l'équipe des agents d'accueil et d'entretien, recruter en interne.

L'été 2024 a été marqué par le déménagement du service, afin de rejoindre les nouveaux locaux de la collectivité à Meung-sur-Loire.

La collectivité s'est dotée d'un logiciel SIRH en novembre 2024. Cet outil propose aux agents un portail en ligne permettant la pose de congés mais aussi de sécuriser les données sensibles RH, comme un changement de RIB.

La fin d'année a également permis de valider des projets structurants.

- Le conseil communautaire de novembre a acté la transformation du service RH en Direction des Ressources Humaines.

- En décembre, les élus ont approuvé une modification des grilles du RIFSEEP (régime indemnitaire de fonctions, de séjours, d'expertise et d'engagement professionnel). Ce travail a été réalisé en collaboration avec les représentants du personnel de la collectivité.

Budget du personnel :  **5 484 151,53 €**

Heures complémentaires  **22 551,83 € (BRUT)**

Heures supplémentaires  **52 987,89 € (BRUT)**

ASSURANCE ET COMMANDE PUBLIQUE

ASSURANCE

En 2024, la collectivité a déclaré 15 sinistres :

- Responsabilité civile : 8 (6 en 2023)
- Dommages aux biens : 5
- Flotte automobile : 1 (5 en 2023)
- Protection juridique : 1

La CCTV a déboursé 46 721,76 € de cotisations pour l'année 2024 (38 395,10 € en 2023) pour l'ensemble des politiques d'assurance, en tenant compte des avenants de régularisation de 2023.

Pour rappel, l'année 2023 était la première année d'exécution des marchés d'assurance

Au cours de l'année 2024, 28 véhicules et engins à moteurs ont été assurés, ainsi que 28 160 m² de surface bâtie.

En 2024, la collectivité a déclaré 15 sinistres : avec des ajustements et des régularisations notamment sur le parc de bâtiment, d'où un écart de 2% entre 2023 et 2024.

En 2024, la collectivité a perçu 10 925,52 € de remboursement pour des sinistres déclarés, franchises déduites, depuis le 1^{er} janvier 2023.

COMMANDE PUBLIQUE

En 2024, 25 contrats* ont été notifiés. La collectivité a adhéré à 4 groupements de commandes avec GIP APPROLYS

CENTRACHATS :

- Fourniture et livraison de produits d'entretien ménager ;
- Fournitures administratives ;
- Fourniture de gaz et produits associés ;
- Fourniture et acheminement de l'électricité C2 à C5 - Enerdis - Départements 28 et 45.

*contrats avec un formalisme (acte d'engagement ou contrat simplifié)

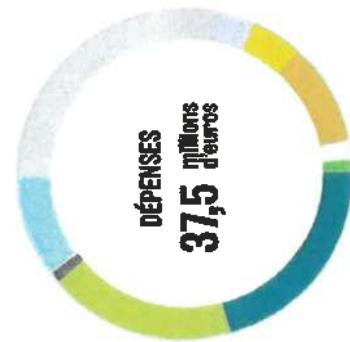
Marchés publics significatifs lancés :

- Travaux de voiries en groupement de commandes avec les communautés volontaires - Programme 2024
- Construction de l'école élémentaire et du accueil périscolaire à Epeus-en-Beauce (15 lots) ;
- Fabrication et livraison de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires et de loisirs de la CCTV. Le groupement de commandes avec les communautés et syndicats volontaires : Maîtrise d'œuvre pour le réaménagement et la végétalisation de la cour d'école Jules Verne d'Ouzouer-le-Marché à Beaucé la Roënaise ;
- Présentation de service pour l'assistance à l'exploitation du service assainissement collectif (2 lots).

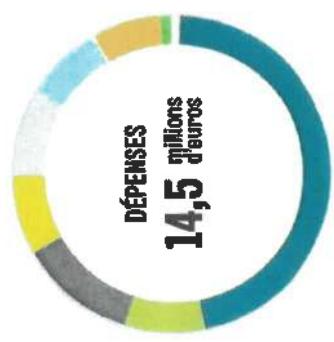
FINANCES

L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2024 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

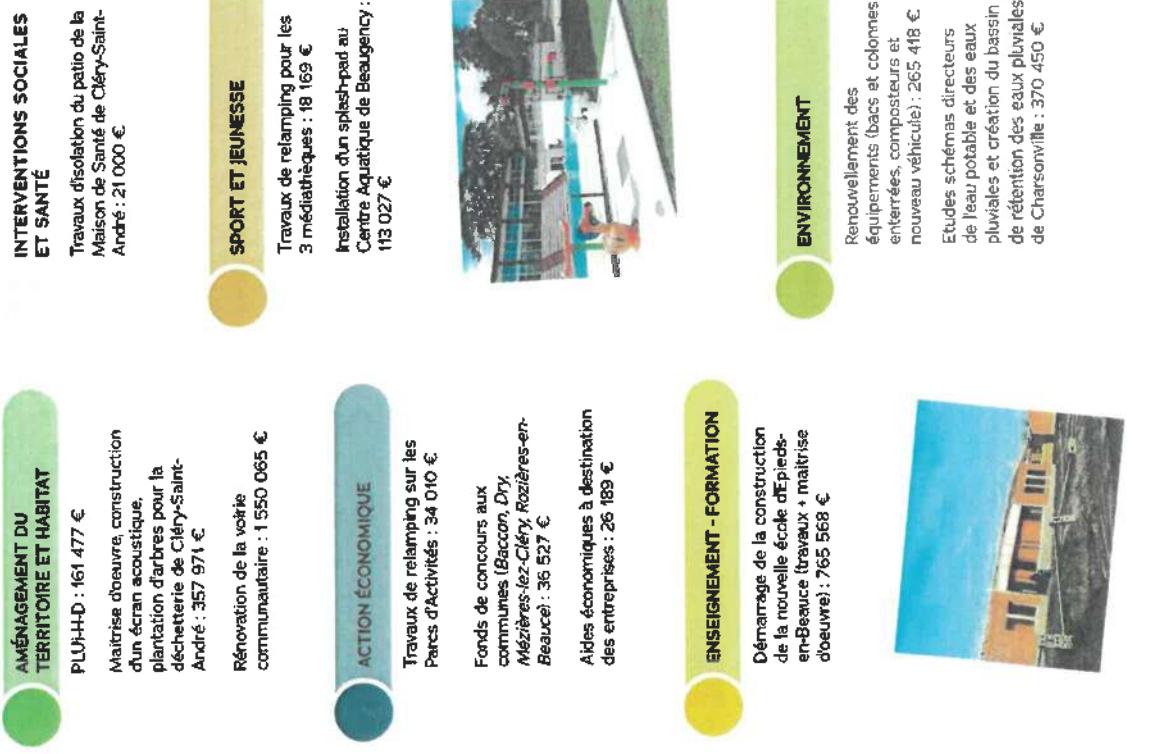
SECTION DE FONCTIONNEMENT



SECTION D'INVESTISSEMENT



LES PRINCIPALES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT RÉALISÉES EN 2024



Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025

ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_067-DE

SLOW

Aménagement des territoires et habitat
Santé et action sociale
Services généraux
Assainissement
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage
Securité
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Environnement
Action économique
Services généraux
Assainissement
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

FINANCEMENTS EXTERIEURS

DES FINANCEMENTS SPÉCIFIQUES MOBILISÉS POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU BÉNÉFICE DE LA CCTVL ET DES COMMUNES

ACT'EE | AVELO La CCTVL a coordonné à l'échelle du territoire 3 candidatures au dispositif Actee + - Fonds Chêne, dont 2 ont été retenues en 2024. La Communauté de Communes et 13 communes du territoire sont ainsi accompagnées pour la réalisation d'études énergétiques et le financement de maîtrise d'œuvre. À ce titre, le montant total d'aide accordée (CEE) pour la rénovation énergétique des bâtiments est de 424 437 € pour 40 bâtiments représentant 30 000 m². En 2024, 30 projets communaux ont donné lieu à un appui de la CCTVL pour identifier les financements mobilisables et ainsi optimiser les plans de financement des projets.

Lauréate en avril 2024 du dispositif AVELO 3 porté par bénéficiaire l'Ademe et du Fonds Vert Mobilités durables, la CCTVL bénéficie d'un montant d'aides de 175 000 € d'ici juin 2027 pour accompagner sa politique cyclable : réalisation d'études stratégiques et pré-opérationnelles, développement de nouveaux services, animations et communication.

FONDS DE CONCOURS

Le Fonds de concours « soutien à l'investissement des communes » a été accordé à 6 projets communaux pour un montant total de 93 895 € :

- * 47 177 € au titre de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine pour le renforcement de la structure porteuse de l'église de Dry (11 732 €), l'étude diagnostic préalable au projet de restauration de l'église de Rozières-en-Beauce (5 445 €) et la rénovation de l'église Saint-Lubin de Verdes à Beauce la Romaine (30 000 €)
- * 40 751 € au titre de la rénovation énergétique pour la réhabilitation de la cantine scolaire de Cravant (10 751 €) et la rénovation du gymnase Garambault de Beaugency (30 000 €)

À la suite des propositions de la commission spécifique "Fonds de concours" pour favoriser l'accès des communes au dispositif,

le règlement de fonds de concours a été modifié par délibération du 24 septembre 2024, afin de pouvoir étudier au cas par cas les projets en dehors des domaines d'intervention prioritaire et de permettre, notamment pour les communes à faible population, de solliciter plusieurs fonds de concours dans la limite du montant plafond instauré, à hauteur de 30 000 €.

* Fonds de concours accordés en 2023
* Fonds de concours accordés en 2024

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT : 642 905 € PERÇUS EN 2024

En 2024, des aides de l'Etat et de la Région ont été perçues pour accompagner le projet d'acquisition et d'aménagement du centre de santé à Beauce la Romaine (80% d'aide) et le projet de construction de l'école élémentaire et de l'ALSH d'Epiède-en-Beauce, également soutenu par la CAF et le Département, pour un montant total d'aides accordé de 842 000 €.

Dans le cadre du contrat de soutien aux projets structurants 2021-2023, le Département a contribué à la réalisation des travaux eaux pluviales sur les communes de Charbonville, Le Bardon et Cléry-Saint-André et à l'élaboration du PLUi+HD. L'Agence de l'eau est intervenue au titre des projets en lien avec la compétence Génapi à hauteur de 33 737 €. Concernant les démarches de rénovation et de transition écologique engagées dans les écoles, l'Agence Régionale de Santé a accompagné la réalisation des études préalables au projet de réaménagement et de végétalisation de la cour d'école d'Ouzouer-le-Marché et une subvention Fonds Vert a été mobilisée pour les travaux réalisés à l'école de Verdes.

Envoyé en préfecture le 09/10/2025
Reçu en préfecture le 09/10/2025
Publié le 09/10/2025
ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_067-DE

COMMUNICATION

LA COLLECTIVITÉ PARÉ SES BÂTIMENTS D'UNE NOUVELLE SIGNALÉTIQUE !

Plusieurs bibliothèques, écoles, piscines, équipements sportifs, Relais Petite Enfance, Maisons de Santé Pluridisciplinaires, ou encore stations d'épuration, sont gérés par la CCTVL sur son territoire. Ce sont donc autant de bâtiments qui avaient besoin d'une meilleure visibilité auprès des usagers.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet de territoire, dont la Communauté de Communes a validé, en mai 2023, les différentes actions. Pour les élus, la mise en place de cette signalétique répond à 3 enjeux importants :

- Identifier les services gérés par la CCTVL afin de mieux orienter les usagers dans leurs démarches, réduisant ainsi le nombre d'intermédiaires lors des demandes d'informations ;
- Faire connaître la CCTVL ;
- Mettre en place une identité visuelle communautaire en lien avec la charte graphique de l'établissement.

Le cahier des charges technique, élaboré en concertation avec les services de la CCTVL et les élus communautaires et municipaux des communes du territoire a permis de recenser un besoin de 77 dispositifs de signalétique (71 panneaux et 6 films adhésifs) pour habiller 73 bâtiments.

Le graphisme de cette signalétique a été réalisé en interne par le service communication de la CCTVL. Sur chaque panneau et film adhésif sont présents le nom du service et/ou du bâtiment sur lequel la signalétique est apposée, ainsi que le logo de la CCTVL et le QR Code. Ce dernier renvoie directement les administrés sur le site internet de la CCTVL.



La pose et parfois la dépose, d'anciennes signalétiques, ont été confiées à l'entreprise SIGNAL CONCEPT, attributaire du marché, lancé l'année passée. Ce projet a représenté un investissement d'un montant global de 6 700€ TTC.

La phase opérationnelle de ce projet a eu lieu fin mars, avec la pose de l'ensemble de la signalétique. L'installation s'est achevée le jeudi 21 mars, après 4 jours passés sur le terrain.

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

BILAN DE LA 1^{RE} ANNÉE DE L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

UNE PREMIÈRE ANNÉE ENGAGÉE POUR UN HABITAT PLUS SAIN, PLUS ÉCONOME, PLUS VIVANT

Depuis son lancement en novembre 2023, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de la CCTVL a permis d'enclencher une dynamique nouvelle autour de la rénovation du parc privé. Cette première année a été celle du démarrage : communication, rencontres, accompagnements, premiers dossiers

UN VOLET « PROPRIÉTAIRES BAILLEURS » > EN CONSTRUCTION

Du côté des propriétaires bailleurs, plusieurs projets sont en cours, même si l'année a été marquée par des évolutions nationales un peu désastreuses. Le dispositif Loc'Avantage, qui permettait d'associer rénovation et conventionnement social a été suspendu fin 2024, avant d'être finalement prolongé par la loi de finances 2025.

Malgré ce flou réglementaire, deux projets ont été initiés à Charsenville et à Cléry-Saint-André, et d'autres sont en attente de pièces ou de décisions de la part des propriétaires.

UN ACCUEIL POSITIF ET UNE VRAIE DEMANDE SUR LE TERRAIN

En 2024, 81 contacts ont été recensés par l'opérateur SOLIHA. Parmi eux, 52 projets ont été jugés éligibles. Côté public, la très grande majorité concerne des propriétaires occupants (86 %), avec 75 % de ménages très modestes et 25 % de ménages modèles. Le reste concerne des propriétaires bailleurs (14 %), pour qui la mobilisation a commencé, malgré quelques freins.

Une douzaine de projets ont déjà été déposés, dont 11 ont été agréés par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), ce qui témoigne de l'avancée concrète des démarches.

DES PROJETS AMBITIEUX... ET BIEN SOUTenus

Les projets déposés concernent majoritairement des travaux de rénovation énergétique. L'objectif est clair : améliorer le confort tout en réduisant durablement les consommations. L'un des projets les plus marquants de l'année, dans la commune de Chaingy, a permis de passer d'une étiquette G à une étiquette B, soit un gain énergétique de près de 90 % !

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025

ID : 045-214502031-20250929-DET_2025_067-DE



41 945 abonnés en 2023



visites sur le site internet
19 550 en 2023



41 945 abonnés en 2023

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025

ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_067-DE

SLOW



RELAIS PETITE ENFANCE

PREMIÈRE ÉDITION DE LA MATINÉE PÉDAGOGIQUE !

Afin de lutter contre le manque d'attractivité du métier, de soutenir les assistantes maternelles, de répondre à leur besoin d'appartenance à une communauté professionnelle, mais aussi pour passer un agréable moment entre « pros de la petite enfance », le service RPE (Relais Petite Enfance) a organisé une matinée pédagogique à destination de l'ensemble des professionnels Petite-Enfance du territoire.

Le samedi 16 mars 2024, à la Maison de la Jeunesse de Beaugency, cette matinée a réuni une soixantaine de participants de communautés différentes.

Au programme : "Sensorialité et créativité chez le tout-petit" avec Aurélie Verrier, formatrice petite enfance. Une réussite, prochain rendez-vous en 2026 !

DES VIDÉOS SUR LA PROMOTION DE L'ACCUEIL INDIVIDUEL

Sur la période entre juillet et novembre 2024, l'équipe RPE a réalisé une campagne de promotion de l'accueil individuel chez les assistantes maternelles. 5 vidéos ont été produites afin de mettre en valeur le travail des assistantes maternelles, mais aussi l'accompagnement des RPE (familles et assistantes maternelles).

Nos actrices ont été recrutées parmi les assistantes maternelles (plus ou moins volontaires) et parmi les animatrices RPE (toutes volontaires !).

Le défi a été relevé haut la main avec humour et créativité. Les vidéos sont à voir ou à revoir sur notre chaîne YouTube !



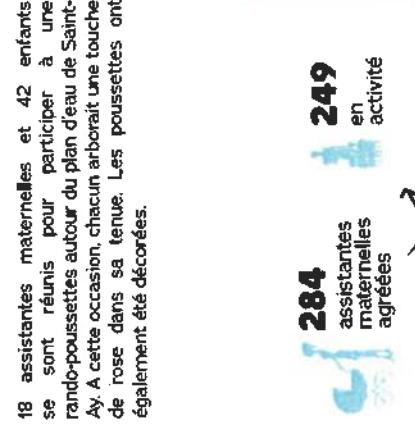
RPE Elisa et Sophie devant leur PC. Le RPE c'est...
M.2 Le RPE c'est...

MOBILISATION DES RELAIS PETITE ENFANCE POUR « OCTOBRE ROSE »

Dans le cadre d'Octobre Rose, les quatre Relais Petite Enfance se sont mobilisés pour sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein.



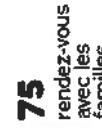
18 assistantes maternelles et 42 enfants se sont réunis pour participer à une rando-poussettes autour du plan d'eau de Saint-Av. A cette occasion, chacun arborait une touche de rose dans sa tenue. Les poussettes ont également été décorées.



En juin, une nouveauté pour le RPE Terres des Mauves et Terres de Beauce a vu le jour avec au programme : découverte sensorielle, spectacle, randonnée et soirée conviviale dédiée aux professionnelles.

Les semaines bien-être étaient de retour en novità pour les Terres d'Ardoix et Terres Balgentiennes. Snoezelen et une séance Yoga, une séance Snoezelen et une matinée bien-être offerte aux assistantes maternelles. Un moment pour prendre soin de soi, partager et se détendre grâce à 3 ateliers : réveil corporel, yoga du rire et peinture intuitive en voyage sonore.

Ces semaines "bien-être" ont pour objectifs de lutter contre l'épuisement professionnel et d'offrir un temps et un espace pour prendre soin de soi et par ricochet permettre aux assistantes maternelles de prendre convenablement soin des enfants.



LES SEMAINES BIEN-ÊTRE POUR ENFANTS ET ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

LES SEMAINES BIEN-ÊTRE POUR ENFANTS ET ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

En juin, une nouveauté pour le RPE Terres des Mauves et Terres de Beauce a vu le jour avec au programme : découverte sensorielle, spectacle, randonnée et soirée conviviale dédiée aux professionnelles.

Les semaines bien-être étaient de retour en novità pour les Terres d'Ardoix et Terres Balgentiennes. Snoezelen et une séance Snoezelen et une matinée bien-être offerte aux assistantes maternelles. Un moment pour prendre soin de soi, partager et se détendre grâce à 3 ateliers : réveil corporel, yoga du rire et peinture intuitive en voyage sonore.

Ces semaines "bien-être" ont pour objectifs de lutter contre l'épuisement professionnel et d'offrir un temps et un espace pour prendre soin de soi et par ricochet permettre aux assistantes maternelles de prendre convenablement soin des enfants.

BAISSE DES CONTACTS AVEC LES CANDIDATS À L'AGRÉMENT

Plusieurs hypothèses pour expliquer cette variation : probable baisse de la natalité, une augmentation de l'offre collective (ouverture de plusieurs micro-crèches sur le territoire), un développement du recours à des services privés, gérant la relation employeur/employés et le RPE Terres Balgentiennes dont l'activité a été de 50% en 2024 (recrutement d'une animatrice venant compléter l'équipe en fin d'année).

601 contacts avec les familles

75 rendez-vous avec les familles

BAISSE DES CONTACTS AVEC LES CANDIDATS À L'AGRÉMENT

Les contacts avaient augmenté en 2023 à la suite de la grande campagne de communication en 2023. Ils sont redevenus plus "classiques" en 2024, n'empêchant pas de maintenir le nombre de professionnelles en activité

ANIMATIONS

Le nombre d'animations proposées est à la hausse (prise d'une activité normale pour Terres de Beauce) et démontre un souci de la part de l'équipe de se renouveler, d'inventer et d'offrir une palette large et qualitative aux assistantes maternelles agréées.

ACCUEIL DE LOISIRS DE BEAUCÉ LA ROMAINE

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES

	Vacances d'Hiver (26/02 au 08/03) Les animaux et créatures fantastiques		Vacances d'été : séjour en camp (29/07 au 02/08) Cet été, 8 enfants de cycle 2 (CP - CE1 - CE2) sont partis pendant une semaine (du 22 au 26 juillet) au domaine du Ciran à Menestreau-en-Villette. L'occasion d'être au plus proche de la nature. Ils ont dormi dans de grandes tentes collectives. Ils ont eu « la chance » d'être rapatriés à l'intérieur quelques nuits à cause du temps.
	Vacances de Printemps (22/04 au 03/05) Le cirque		Vacances d'Automne (21 au 31/10) Les artistes célèbres
	Pendant ces deux semaines de vacances, le prestataire PARKAP est intervenu. Les enfants ont pu s'amuser avec le rodéo et avec les poneys cycles, un après-midi riche en rires, que ce soit du côté des enfants comme de celui des animateurs.		Lors de ces vacances, les maternelles ont pu profiter du Cinéma bleu en visionnant un court métrage sur Halloween. Les enfants se sont déguisés, ont fait un reportage et les plus grands ont participé à des activités en collaboration avec le Cap Ados. Le soir, ils ont également partagé une veillée ensemble.
	Les enfants ont cuisiné et ont fait un grand jeu à la recherche de la... licorne !		La 2 ^{nde} semaine, les enfants ont participé à une initiation à l'art (vélo pédalo, art du cirque...) Ils ont bien entendu creusé, créé et décoré leur citrouille et ont fait des gâteaux avec la chair récupérée.
			Les grands ont inventé des scènes déguisées et ont fait une chasse aux bonbons dans Ouzouer-le-Marché !

ENFANTS ACCUEILLIS LORS DES DIFFÉRENTES PÉRIODES DE VACANCES SCOLAIRES

PÉIODES	SEMAINES	EFFECTIFS MOYENS 2023	EFFECTIFS MOYENS 2024	VARIATION
Hiver	S1	78	74	-3%
	S2*	76	76	-
Printemps	S1	68	63	-8%
	S2*	61	51	-19%
	S1	121	111	-9%
	S2	157	122	-23%
	S3	144	134	-7%
	S4*	114	115	+1%
Eté	S5*	71	67	-6%
	S6	FERMÉ	FERMÉ	-
	S7	FERMÉ	FERMÉ	-
	S8	58	43	-27%
	S1	96	86	-10%
Automne	S2*	78	88	+13%

*Semaine de fermeture de l'accueil de loisirs de Plessis-en-Bessée

maternelle et 40 enfants élémentaire.
La moyenne d'enfants accueillis en 2023 était de 95 chaque semaine.

Chaque mercredi, les enfants réalisent diverses activités en rapport avec un thème, défini par période afin d'apporter de la diversité dans la journée des enfants, comme l'univers ou le jour et la nuit.

LA FREQUENTATION DU CENTRE

Après une hausse importante de la fréquentation en 2023, nous revenons sur des chiffres supérieurs à ceux de 2022 (86 enfants accueillis en moyenne en 2024 contre 94 en 2023 et 77 en 2022).

LES MERCREDIS AU CENTRE

En 2024, ce sont 35 mercredis ouverts, avec une moyenne de 48 enfants de

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025

ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_067-DE

ACCUEIL DE LOISIRS D'ÉPIEDS-EN-BEAUCE

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES

Vacances d'Hiver (26/02 au 1^{er}/03)

 Retour vers le passé

Période du 12 au 30 août : Le tour des îles Une reprise avec château gonflable et bubble foot, des activités manuelles, une sortie au Beignet Doré. Mais aussi de belles olympiades (course, basket, chifoumi...), une veillée festive et une sortie à la ferme de Chantreau.



Vacances d'Hiver (26/02 au 1^{er}/03)

 Retour vers le passé

Pour les plus jeunes : des danses et de la gymnastique. Pour les élémentaires : un voyage temporel de la Préhistoire au Futur. Une sortie à la médiathèque le jeudi et pour terminer la semaine, le vendredi : préparation de goûters maison, très appréciés.



ENFANTS ACCUEILLIS LORS DES DIFFÉRENTES PÉRIODES DE VACANCES SCOLAIRES

PÉRIODES	SEMAINES	EFFECTIFS MOYENS 2023	EFFECTIFS MOYENS 2024	VARIATION
Hiver	S1	38	38	-
	S2	FERMÉ	FERMÉ	-
Printemps	S1	33	32	-3%
	S2	FERMÉ	FERMÉ	-
Eté	S1	50	49	-2%
	S2	40	47	+17%
Automne	S3	35	44	+24%
	S4	FERMÉ	FERMÉ	-
Fin d'année	S5	FERMÉ	FERMÉ	-
	S6*	20	19	-5%
	S7*	35	28	-19%
	S8	26	28	+7%
	S1	42	55	+33%
	S2	FERMÉ	FERMÉ	-
	S1	FERMÉ	FERMÉ	-
	S2	FERMÉ	21	-

*Semaine de fermeture de l'accueil de loisirs de Beaute la Romaine

LES MERCREDIS AU CENTRE

L'ALSH accueille en moyenne 19 enfants de maternelle et 24 élémentaires sur les 35 mercredis d'ouverture (fréquentation stable par rapport à 2023).

En début d'année scolaire 2024-2025, une nette augmentation des présences a été constatée, sans certitude que ce constat perdure sur le reste de l'année scolaire en 2025.

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025



ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_067-DE

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES

Vacances d'Automne (21 au 25/10)

 Vacances d'Automne (21 au 25/10)

Période du 12 au 30 août : Le tour des îles Une reprise avec château gonflable et bubble foot, des activités manuelles, une sortie au Beignet Doré. Mais aussi de belles olympiades (course, basket, chifoumi...), une veillée festive et une sortie à la ferme de Chantreau.



Vacances de Printemps (22 au 26/04)

 Le cirque

Une semaine pleine de surprises : des monstres, des potions magiques, une sortie à la médiathèque, un Escape Game sur les droits de l'enfant, et pour terminer, la visite de la Maison de la Magie.



Vacances de Printemps (22 au 26/04)

 Le cirque

Une semaine marquée par une ambiance festive ! Des histoires à la médiathèque, une belle décoration du centre, des clowns, du jardinage, des ateliers cirque avec PARKAP (jonglage, équilibre, pédalo). Saisi oublier les décls clownesques entre ALSH (chapiteau, blagues, maquillage...) et les goûters originaux : gâteau arc-en-ciel et saucisson au chocolat.

Vacances de fin d'année (30/12 au 3/01)

 Blanc & Or

Des effectifs réduits et des groupes mêlés : une ambiance toute en douceur ! Des fabrications de superbes décos, une BOOM du Nouvel An, une journée cocooning d'après-fêtes, un goûter gourmand avec la galette des rois et des maquillages pour finir l'année en beauté !



Vacances de fin d'année (30/12 au 3/01)

 Blanc & Or

Une semaine de fermeture de l'accueil de loisirs de Beaute la Romaine

Vacances d'Été (8 au 26 juillet)

Plusieurs thèmes selon la semaine Un Inter-centres avec Beaute la Romaine autour de la flamme olympique, des jeux en bois géants, des masques africains, un safari à Autrèche et des escales créatives, notamment aux Etats-Unis. Sans oublier le partenariat avec la médiathèque, les ateliers pâtisserie, la sortie piscine et une journée « structures gonflables ».

Vacances d'Été (8 au 26 juillet)

Plusieurs thèmes selon la semaine Un Inter-centres avec Beaute la Romaine autour de la flamme olympique, des jeux en bois géants, des masques africains, un safari à Autrèche et des escales créatives, notamment aux Etats-Unis. Sans oublier le partenariat avec la médiathèque, les ateliers pâtisserie, la sortie piscine et une journée « structures gonflables ».

ACCUEIL DE LOISIRS DU VAL D'ARDOUX

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES



Vacances d'Hiver (26/02 au 8/03)

Back to the past

Les enfants ont découvert d'anciens jeux de société, avec la création de bilboquets, l'apprentissage de Scooby doo ou encore de toupies... Ils ont également pu passer une après-midi « roller ». Les élémentaires ont été occupés par un « Hippo-gboulo » grandeur nature ! Des activités manuelles pour les plus jeunes, telles que la peinture sur vinyle, la création d'avions en bois et de lunettes disco. Une veillée boom « fluo » a été organisée avec au total 36 enfants venus danser au rythme des battons fluorescents.

- S4 (Fort Boyard) : Journée piscine, spectacle de magie et Bubble Game ;
- S5 (Interville) : Structure gonflable, ventrillise, Cluedo géant et jeu Secret Story entre animateurs et enfants ;
- S6 (Vendredi tout est permis) : Semaine plus calme avec une sortie piscine et une nouvelle visite au Beignet Doré ;



- S7 (Top Chef) : Dernière semaine marquée par l'intervention d'une ferme itinérante et des tours de calache.
- Un événement dynamique et festif pour les enfants et les animateurs !

Vacances de Printemps (22/04 au 3/05)

Le Val d'Ardoux fait son cirque

Un projet cirque, imaginé par l'équipe de Direction depuis près d'un an, a pu prendre vie grâce à la motivation et à l'investissement des équipes. Chaque groupe a eu la chance de passer sous le chapiteau de l'Embouchure à Baule afin d'apprendre les arts du cirque. 3 groupes de maternelles ont réalisé à tour de rôle : apprentissage du chant « L'effet de Masse » en lien avec une sensibilisation au harcèlement, apprentissage du flashmob de l'été et création de la banderole « Harceler n'est pas jouer ». Les appren'tisseuses ont été présentes aux familles le vendredi soir lors de la représentation du « Val d'Ardoux fait son cirque ! » sous le chapiteau de l'Embouchure.

- Les vacances d'Automne (21 au 31/10) :
Quoi d'autreuf Scooby-Doo ?
- Les vacances d'Octobre au Val d'Ardoux ont été placées sous le signe des grands jeux ! Pour la 1^{re} semaine : chasse aux monstres, créations autour des détectives et une veillée mystérieuse pour résoudre l'éénigme du meurtre de Scooby-Doo. Et pour la 2^{me} semaine : Cluedo géant et participation à la chasse aux bonbons avec l'accueil de jour de Clery-Saint-André. Un mot pour résumer ces vacances ? GRAND JEU



Vacances d'Eté (8/07 au 23/08)

Les émissions télés !

- S1 (Petit Express/LOL qui rit sort 1) : Sortie en vélo pour voir la Flamme Olympique et participation au Festimômes de Romarantin ;
- S2 (Star Academy) : Journée à la piscine et sortie dans une ferme pédagogique ;
- S3 (Koh Lanta) : Spectacle de la compagnie KAZOUZOU et sortie au Beignet Doré ;



ENFANTS ACCUEILLIS LORS DES DIFFÉRENTES PÉRIODES DE VACANCES SCOLAIRES

PÉIODES	SEMAINES	EFFECTIFS MOYENS 2023	EFFECTIFS MOYENS 2024	VARIATION
Hiver	S1	93	100	+10%
	S2	87	98	+12%
	S1	95	98	+1%
	S2	54	73	+15%
	S1	148	170	+15%
	S2	130	155	+18%
Eté	S3	110	142	+18%
	S4	90	122	+18%
	S5	72	97	+18%
	S6	51	48	-3%
	S7	87	81	-7%
	S8	FERMÉ	FERMÉ	
Automne	S1	115	123	+7%
	S2	67	114	+17%
	Fin d'année	58	39	-39%

NOUVELLE OUVERTURE EN FIN ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF D'ANNÉE

Au cours de l'année, le CapLoisirs du Val d'Ardoux a accueilli et accompagné 21 stagiaires BAFA (soit 5 de plus qu'en 2023), 1 stagiaire de 3^e et 2 stagiaires BAED.

HAUSSE DE LA FRÉQUENTATION

Depuis quelques années, il est constaté une hausse régulière des effectifs et 2024 ne fait pas exception avec 106 enfants accueillis en moyenne, contre 92 en 2023 et 74 en 2022.

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025

ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_067-DE

SLOW

Les vacances d'Automne (21 au 31/10) :
Quoi d'autreuf Scooby-Doo ?

Les vacances d'Octobre au Val d'Ardoux ont été placées sous le signe des grands jeux ! Pour la 1^{re} semaine : chasse aux monstres, créations autour des détectives et une veillée mystérieuse pour résoudre l'éénigme du meurtre de Scooby-Doo. Et pour la 2^{me} semaine : Cluedo géant et participation à la chasse aux bonbons avec l'accueil de jour de Clery-Saint-André. Un mot pour résumer ces vacances ? GRAND JEU

Les vacances de fin d'année (20/12 au 3/01) :
Happy New Year

Pour clôturer l'année, l'accueil de loisir a organisé une semaine festive sur le thème "Happy New Year". Même avec des effets mineurs que l'an dernier, l'ambiance était au rendez-vous avec des résolutions pour 2025, des activités créatives et un grand cache géant.

Le point d'orgue ? Une grande fête le 3^{me} janvier où les enfants, déguisés en tenues de soirée, ont découvert avec surprise que les animateurs... étaient en pyjama ! Une touche d'humour ayant une bonne endiablée pour refermer les portes du centre.

CAP'ADOS

LES PROJETS MUS EN PLACE



Vacances d'Eté
Plusieurs thèmes selon les semaines

S1 : Musique et jardins (8 au 12 juillet)

Cette première semaine de l'été était orientée autour de la nature et de la création manuelle avec : activités manuelles avec intervenant « atelier musique verte à Marolles » ou animées par la responsable du groupe (tissage à base de plantes), visite des jardins du château de Chaumont-sur-Loire, concert à la guinguette de Baule, sentier pieds nus.



OUVREURE DE L'ACCUEIL JEUNES LES PARTENARIAT AVEC LE COLLÈGE RENÉ CASSIN MERCRDIS

Le Cap'Ados n'a pas été en activité de fin janvier 2024, date de départ de la responsable de ce service, jusqu'au 1^{er} juin 2024, date de l'arrivée d'une nouvelle professionnelle.

PÉRIODE	SEMAINES	PLACES	INSCRITS	POURCENTAGE
S1	3	5	65%	
S2	3	8	100%	
Ete	3	5	65%	
S4	3	8	100%	
Automne	S1	16	4	25%

Le but de l'intervention du Cap'Ados au sein de l'établissement est de faire connaitre l'existence du service aux ados afin de les inviter à y adhérer. Ce partenariat permet d'aller à leur rencontre et de créer des liens. L'animatrice propose principalement des jeux de société à faire ensemble ou en petit groupe, pratiques pour entrer en contact.

Lors de semaines à thème (ex: le harcèlement, l'animatrice amène une activité/un jeu en lien avec celui-ci. Des activités manuelles sont proposées pour donner suite à une demande de certains collégiens. Le Cap'Ados est présent durant 3 heures (permanence) au sein du foyer du collège et reçoit environ 10 jeunes par créneau. Un partenariat apprécié et à continuer !

Les jeunes peuvent se poser pour faire leurs devoirs s'ils le désirent. Un service de transport pour raccompagner au domicile est proposé pour ceux ne pouvant pas rentrer seul ou avec un parent.

En 2024, le Cap'ados a accueilli en moyenne 5 jeunes les mercredis sur 9 jeunes inscrits en totalité sur l'accueil des mercredis après-midi. La capacité d'accueil étant de 8 maximum.

Sincere Veil de Beaure la Romaine

S4 : Exploration nature (26 au 29 août)
En août, les ados ont découvert le paddle, le pétanque et le golf. Ils ont aussi profité d'une journée à Center Parcs. Le pack, affichant complet avec 8 jeunes, a bien plu. Une bonne dynamique et une belle énergie se sont installées pendant ces 4 jours !

Vacances d'Automne (23 au 26/11)
Dans tous les sens...

4 demandes d'inscription ont été reçues. Une autre organisation a alors été pensée : proposer aux « grands élémentaires » (8/10 ans) de l'accueil de la Romaine de venir au Cap'Ados sur les journées d'activités déroulant sur place, soit 3 jours. Ils ont pu fabriquer un baume à lèvres, réaliser des créations personnalisées (tote bag ou tee-shirt) et profiter d'une journée d'intervention avec le groupe PAKKAP (jeux collectifs et Escape Game).

S2 : Sur les traces de... (15 au 18 juillet)
Cette semaine, axée sur l'histoire, a compris la visite du château de Guédelon, du Clos Lucé ou encore de la cathédrale de Chartres le dernier jour, permettant de finir la semaine au complexe aquatique de la ville. Les jeunes étaient contents de leur semaine avec une synergie de groupe dynamique !

S3 : Rendez-vous en terres inconnues... ou connues... (22, 24 et 26 juillet)
Cette semaine a dû être réorganisée rapidement du fait de l'annulation du séjour initialement prévu, faute d'inscrits. Proposition de 3 journées de loisirs « découvertes ». Le premier jour, un Explore Game qui nécessitait l'utilisation de tablettes et offrait une balade sympathique au bord de Loire a été proposé. La deuxième journée fut consacrée au concept de la « DéglingRoom » et a bien plu (lancer de haches...) La semaine siest terminée par une descente en canoë qui fut un beau moment partagé.



SERVICE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

L'ACTUALITÉ 2024 AU SEIN DES DIFFÉRENTES ÉCOLES GÉRÉES PAR LA CCTV.

PROJETS SOUTenus POUR LES ÉCOLES

En 2024, la Communauté de Communes a soutenu différents projets (une enveloppe annuelle de 10 000 € est allouée aux écoles d'intérêt communautaire dans ce cadre) :

- Projet de classes découvertes « Nature à la ferme » pour les classes de maternelle de l'école d'Ouzouer-le-Marché - 5 500€
- Projet Découverte du Patrimoine historique pour les CM d'Ouzouer-le-Marché - 1 327,50 €
- Projet « Lavez les yeux » en visitant les communes d'habitation des enfants pour les classes de l'école de Villermain - 2 000 €



NOUVELLE ÉCOLE A ÉPIEDS-EN-BEAUCE
A Épieds-en-Beauce, la construction d'une école a débuté pour une ouverture de la nouvelle école élémentaire et d'un espace périscolaire à la rentrée 2025.



Chantier de l'école en décembre 2024

INVESTISSEMENT 2024
Côté investissement dans les écoles, les principales réalisations ont concerné des renouvellements d'équipements et matériels d'entretien et de cuisine (un lave-linge et une cuisinière), des équipements informatiques (casques et écrans tactiles), des travaux de peinture dans le couloir de l'école élémentaire d'Ouzouer-le-Marché, ainsi que le changement des fenêtres et portes de l'école de Verdes pour un montant total de 33 201,10 €.

L'ACTUALITÉ AU SEIN DU PÉRISCOLAIRE

RESTAURATION SCOLAIRE

Depuis le 1^{er} septembre 2024, API restauration est le nouveau titulaire du marché de restauration qui regroupe également la commune de Messas et le SIVOS Binas-Autainville-Saint-Laurent-des-Bois.

Le coût global du marché pour la CCTV, est de 269 980,967 € TTC.

Le montant appliqué par le prestataire est de 320 € par repas de maternelle, 330 € par repas déjeuner et 380 € pour les adultes.

En moyenne, les services de restauration scolaire accueillent :

	Nombre d'enfants	Année précédente
Charenville	44	-1
Épieds-en-Beauce	156	-14
Ouzouer-le-Marché (maternelles)	100	-15
Ouzouer-le-Marché (élémentaires)	120	=
Verdes	33	-7
Villermain	44	+4
Total	497	-33

Tarifs 2024 de l'accueil périscolaire :

	TARIF 1/2 journée (matin ou soir)	TARIF Journée (matin et soir)
QF 1 0-399	2,17 €	3,79 €
QF 2 400-649	2,22 €	3,89 €
QF 3 650-899	2,28 €	3,99 €
QF 4 900-1149	2,4 €	4,20 €
QF 5 1150-1400	2,52 €	4,41 €
QF 6 >1400	2,65 €	4,63 €
1€	2,55€	3,10€

Tarifs appliqués pour la restauration :

	Envoyé en préfecture le 02/06/2025	Reçu en préfecture le 02/06/2025	Publié le 02/06/2025
	SLOW		ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_067-DE

Cette année, un avenant au dispositif de la cantine à 1 € a été signé, permettant une participation de l'Etat à hauteur de 4 € au lieu de 3 € par repas servi à 1 €. La collectivité doit être inscrite dans la démarche Egalim et respecter les engagements relatifs au secteur de la restauration collective.

TRANSPORTS SCOLAIRES

INTERVENTIONS DANS LES ÉCOLES

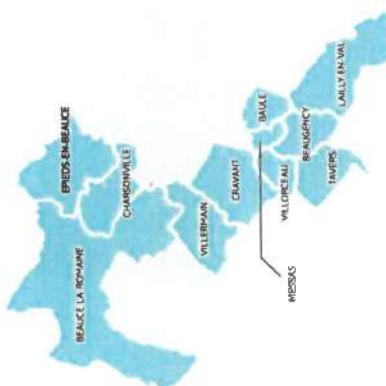
LE TRANSPORT SCOLAIRE SUR LE TERRITOIRE

La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire finance le transport vers les équipements communautaires (piscines, équipements sportifs, médiathèques, salon du livre, cinéma) pour certaines écoles (Baulé, Beaugency, Charnonville, Cravant, Épieds-en-Beauce, Lally-en-Val, Messas, Tavers, Verdes, Villermain, Villorceau).

Pour l'année 2024, 385 déplacements ont été effectués par l'ensemble des écoles pour un montant de 35 278,31 €.

ÉCOLES CONCERNÉES

Sur le territoire de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, les écoles concernées par le marché sont celles des communes indiquées en bleu sur la carte.



INTERVENTIONS SPORTIVES

Les établissements d'enseignement bénéficient d'interventions sportives pour un contrat de 310h par année scolaire. Cela représente environ 15h par classe pour 20 classes. Pour l'année 2024, le coût des interventions a été de l'ordre de 13 425,90€.

INTERVENTIONS MUSICALES

Pour les écoles du Val d'Ardoux, la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire emploie une intervenante musicale qui intervient au sein des classes durant l'année.

ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

Les différentes écoles peuvent se rendre vers les lieux suivants :

• Beaucé la Romaine	Collège	1
- Piscine	Salle des fêtes à Beaucé (en Beauce)	5
- Gymnase/Stade		
- Médiathèque		
- Collège		
- Cinéma		
- Centre aquatique		
• Beaugency :		
- Centre aquatique		
- Médiathèque		
- Salon du livre		
• Épieds-en-Beauce :		
- Stade		
- Médiathèque		

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025

ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_067-DE

LECTURE PUBLIQUE DU TERRITOIRE BALGENTIEN

LA MÉDIATHÈQUE C'EST UNE PROGRAMMATION CULTURELLE RICHE ET VARIÉE...

En 2024, la médiathèque a poursuivi la programmation d'activités culturelles au sein de ses murs : expositions, spectacles jeune public ou encore concerts.

Parmi les différents événements programmés en 2024, certains ont marqué le public :

4 JUIN
SPECTACLE "OTTO : BIOGRAPHIE D'UN COURS EN PLEUACHE"

Le spectacle, écrit d'après l'album de Tomi Ungerer, a été proposé en séance publique, mais aussi lors d'une séance pour les scolaires. Cette dernière a été accompagnée d'ateliers décriture.



ACTIVITÉS DU MERCREDI, DES VACANCES SCOLAIRES ET DE L'ÉTÉ

Depuis quelques années, les mercredis sont animés par des lectures, des jeux de société et des ateliers créatifs.

La nouveauté en 2024 s'est portée sur des animations pendant les vacances scolaires : escape game, tournois de switch, initiation au casque de réalité virtuelle...



UNE FRÉQUENTATION EN FORTE HAUSSE POUR LES BIBLIOTHÈQUES DE CLÉRY-SAIN-ANDRÉ ET MAREAU-AUX-PRES

Depuis 2017, les bibliothèques de Cléry-Saint-André et Mareau-aux-Prés enregistrent une progression constante du nombre d'adhérents. Cette dynamique s'est nettement accélérée entre 2022 et 2023, période marquée par le transfert des équipements à la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

À Cléry-Saint-André, le nombre d'adhérents actifs est passé de 66 en 2017 à 222 en 2024, soit une hausse de 236 %. À Mareau-aux-Prés, la progression est également significative : de 49 à 108 adhérents, soit une augmentation de 120 % sur la même période.

Cette évolution n'est pas anodine : elle s'est accompagnée d'une série d'initiatives qui ont renforcé l'attractivité de ces équipements. Parmi celles-ci, l'implantation du Salon du livre sur le territoire du Val d'Ardoux, la mise en œuvre d'une politique d'acquisition d'ouvrages à hauteur de 2 € par habitant, ainsi que l'accueil régulier des classes scolaires par des bibliothécaires professionnels.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : la mutualisation des moyens professionnels des équipes et la richesse des services proposés créent une dynamique positive, reflet d'un engagement fort de la Communauté de Communes en faveur de la lecture publique.

70 accueils de classes à Cléry-Saint-André et Mareau-aux-Prés

222 adhérents actifs à Cléry-Saint-André (233 en 2023)

108 adhérents actifs à Mareau-aux-Prés (100 en 2023)

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

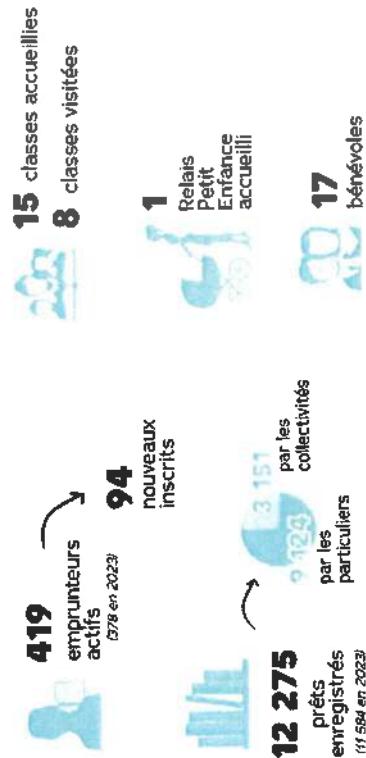
Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025

ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_067-DE

S'Lova

MÉDIATHÈQUE SIMONE VEIL DE BEAUCÉ LA ROMAINE



En 2024, la médiathèque a poursuivi sa mission de service culturel auprès des habitants en proposant des initiatives variées et des événements qui ont rassemblé différents publics.

Les ciné-lectures jeunesse, organisées en partenariat avec Cliclic, ont combiné littérature et cinéma de manière appréciée. Le Festival "Raconte-moi" a également su attirer petits et grands autour de récits adaptés à tous les âges.

Ces projets, ainsi que d'autres actions, ont contribué à dynamiser l'activité de la médiathèque tout au long de l'année.

LES ANIMATIONS CULTURELLES ONT RYTHMÉ L'ANNÉE 2024 !

3^e ÉDITION DU SALON DU LIVRE JEUNESSE 20 ANS DE LA MÉDIATHÈQUE

En avril, le Salon du Livre Jeunesse a accueilli 1 732 visiteurs, soit une progression de 200 personnes par rapport à 2023. Cet engouement témoigne de l'attrait grandissant pour ce rendez-vous littéraire, rythmé par des rencontres avec auteurs et illustrateurs, des animations captivantes (atelier sérigraphie, reliure, numérique, pop-up...) et des découvertes enrichissantes.



L'été a vu l'installation d'une boîte à livres, une initiative visant à démocratiser l'accès à la lecture. Cet espace de partage, où chacun peut déposer et emprunter des ouvrages librement, renforce les liens entre la médiathèque et les habitants.



NOUVEAUTÉS : INITIATION AU THÉÂTRE, PROJET RAP, ESCAPE GAMES ET UNLOCK!

2024 a été l'année d'actions inédites destinées à divers publics.

En août, une semaine d'initiation au théâtre a offert aux jeunes une expérience ludique et enrichissante, leur permettant de découvrir les arts de la scène de manière pratique et engageante.

La rentrée a vu le lancement d'un projet autour du rap, mobilisant les adolescents dans une série d'ateliers créatifs réalisés en partenariat avec le département. Ce programme a mis en avant l'expression artistique et l'exploration de cet univers musical.

Enfin, des Escape Games et une première soirée de jeux UNLOCK! ont permis aux participants de plonger dans des aventures captivantes, mêlant plaisir du jeu et réflexion.



Envoyé en préfecture le 09/10/2025
Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025

SLOW

ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_067-DE

MÉDIATHÈQUE L'ENVOIÉE D'ÉPIEDS-EN-BEAUCE



INCLUSION NUMÉRIQUE

THÈMES DES ACCOMPAGNEMENTS

Depuis sa création en septembre 2021, le service Inclusion Numérique a réalisé 876 accompagnements individuels et de groupes, sur l'ensemble du territoire de la CCTVL.

UN SERVICE EN PROGRESSION

En 2024, le service Inclusion Numérique de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire a poursuivi son engagement en faveur de l'accessibilité numérique pour tous.

Grâce à une offre diversifiée d'accompagnements individuels et collectifs, le service a permis à de nombreux habitants de se familiariser avec les outils numériques, d'améliorer leurs compétences et d'accéder plus aisément aux services en ligne.

Cette synthèse met en lumière les actions réalisées au cours de l'année, en mettant l'accent sur les chiffres clés, les thématiques abordées et les activités complémentaires. Elle illustre l'impact des initiatives mises en place et souligne la volonté de la collectivité d'accompagner chaque usager vers une meilleure maîtrise du numérique.



245
accompagnements
enregistrés en 2024
(dont 11x de plus qu'en 2023)

151 à Beaugency

16 à Epieds-en-Beauce

40 à Saint-Ay

7 à Huisseau-sur-Mauves

31 à Beauce la Romaine



accompagnements
depuis la création
du service en
septembre 2024

- Ranger et classer, dossiers, fichiers, photos, etc.)
- Aide sur l'utilisation de logiciels bureautiques tels que Word, Excel ou encore PowerPoint.
- Aide sur les démarches en ligne (créer un compte, remplir un formulaire, naviguer sur un site de démarche en ligne, apporter une aide sur les sites de la CAF, Impôts, Ameli, etc..)
- Aide à la prise d'un RDV médical en ligne via Doctolib ou Maïa.
- Accompagnements sur des demandes ponctuelles diverses.

DES ACTIONS EN PLUS DES ACCOMPAGNEMENTS...

- TOURNOI DE MARIO ET SONIC AUX JEUX OLYMPIQUES DE TOKYO 2020 SUR SWITCH
- Deux agents de la CCTVL ont pu bénéficier de formations approfondies aux logiciels Excel et Word.
 - Durant les vacances scolaires d'été (juillet et août), un tournoi pour les enfants ou adultes, sur le thème de Mario et Sonic aux JO, faisant référence aux Jeux Olympiques qui se sont déroulés à Paris en 2024, a été mis en place et a ravi les nombreux participants !



- AIDE À LA RÉALISATION DE CV ET DE LETTRES DE MOTIVATION
- Dans le cadre du Forum consacré aux jobs dédié du 17 avril, le service Inclusion Numérique a accompagné des jeunes sur la réalisation de leur CV et de leur lettre de motivation



ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

2024, ANNÉE OLYMPIQUE !

L'année 2024, placée sous le signe des Jeux Olympiques, a été l'occasion de mettre en avant le dynamisme de notre territoire. Tous les acteurs locaux se sont mobilisés pour fêter cet événement planétaire autour du sport et de ses valeurs. Des animations ont été proposées tout au long de l'année. Les associations sportives se sont mobilisées pour faire découvrir leurs activités au sein de leur structure ou lors de rassemblements, comme la journée « Terre de Jeux » à Châringy.



OCTOBRE ROSE AU CENTRE AQUATIQUE DE BEAUGENCY

L'équipe des maîtres-nageurs et des agents d'accueil du centre aquatique, très sensibles à la cause d'Octobre Rose, ont voulu simpliquer en proposant différentes actions :

- Une exposition photo de bustes de femmes, réalisée par le photographe Allemard, Marco Warmuth en résidence à Tavers. Les photos, accompagnant les messages encourageant les femmes à réaliser des examens de dépistage, ont été exposées pendant 1 mois au centre aquatique.
- Des affiches comportant des messages, poèmes et citations en rapport avec le thème de la maladie tapissaient les murs des vestiaires.

Cette soirée réunissait une sophrologue (3 séances de sophrologie proposées), une sage-femme (buste d'autopalpation pour initiation), la Ligue contre le cancer (stand), une comédienne (lecture de textes « à réfléchir »), l'association école de l'éveil (soins bien-être) et l'équipe du centre aquatique (accueil, cours d'aquagym douce, surveillance des bassins).

Au printemps, un splash pad a été installée au centre aquatique pour le plus grand bonheur des enfants. Des jeux d'eau de différentes formes, hauteurs et couleurs permettent aux enfants de 2 à 12 ans de s'amuser, sous les yeux de leurs parents installés dans le solarium végétal.

UNE NOUVELLE AIRE DE JEUX AQUATIQUES À BEAUGENCY

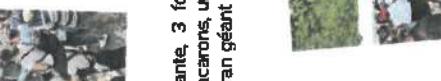
Cette nouvelle attraction contribue à l'ambition de faire évoluer l'aktivité de nos piscines pour relancer la fréquentation durant la saison estivale.

Bien que la météo ait été défavorable cet été, la fréquentation des piscines (de Beaute la Romaine et Beaugency) a enregistré une hausse de 15%, soit 2 300 entrées supplémentaires.

RECETTES DES ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES

Centre aquatique de Beaugency	Centre aquatique de Beaute la Romaine
2022 153 938,50 €	25 484,50 €
2023 179 961 €	39 002 €
2024 186 362 €	45 991 €

Les associations sportives proposées par les associations sportives locales sur le mail En début d'après-midi, 27 associations sportives et culturelles composaient le défilé des associations. Plus de 600 adhérents d'associations ont défilé en présentant leur bannière ou en revêtant leur tenue ou leur costume. Les élus de la CCTVL ont ouvert le défilé à vélo en distribuant des goodies à la foule.



Vers 16h, la Flamme Olympique a commencé son relais depuis la Porte d'Amont. Les cinq relieurs ont été acclamés par une foule de 7 000 personnes jusqu'au village sportif installé près du pont de la Loire. 22 stands, une scène géante, 3 food trucks, un glacier, un stand macarons, une buvette et un car podium avec un écran géant composaient ce village sportif.



La volonté du comité d'organisation des jeux était de mettre également en avant la culture. Plusieurs manifestations ou expositions sur le thème du sport ont été proposées aux habitants du territoire. Parmi elles, l'exposition « Jeux Olympiques 2024 » à la médiathèque de Beaute la Romaine, de la poésie et des mangas à la bibliothèque de Meung-sur-Loire, la conférence gesticulée « Le sport n'est pas un jeu d'enfant » à la médiathèque La Pléiade de Beaugency et un concert alliant musique et démonstrations sportives à Epieds-en-Beauce.

Les centres de loisirs et les RPE ont pris part à la fête en réalisant des fresques exposées au Centre Aquatique ou en organisant différentes manifestations comme un carnaval « O'Relais Olympique » à Baule. Enfin les entreprises du Parc d'Activités Synergie Val de Loire ont participé aux 1^{er} Olympiades Interentreprises organisées par la CCTVL. 24 équipes se sont affrontées sur 2 demi-journées pour monter sur la plus haute marche du podium. Une équipe d'élus de la CCTVL a participé à cette belle journée ensoleillée.



Le budget alloué par la CCTVL pour les actions en faveur des JOP 2024 s'est élevé à 25 000 €. Cette enveloppe a permis d'acheter des goodies, des éléments de parvis, des banderoles, d'organiser le concert et de prendre en charge la prestation du speaker.

Le temps fort de cette année Olympique a été le 10 juillet 2024, lors du passage de la Flamme Olympique à Meung-sur-Loire. La journée a commencé par des initiations

CULTURE

UN PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DE TERRITOIRE À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE

Sur le territoire, plusieurs communes bénéficiaient jusqu'en 2024 du dispositif P.A.C.T. piloté par la Région Centre-Val de Loire, leur permettant d'accompagner des projets culturels de diffusion artistique à leur échelle, en proposant des programmations culturelles complémentaires, en lien avec d'autres communes partenaires (dont Messas, Tavers, Lailly-en-Vallée, Chaingy, Saint-Ay, Cléry-Saint-André, Dry, Mareau-aux-Prés, Mézières-lez-Cléry) et associations partenaires.

En 2024, la Région a mis en place sa nouvelle politique d'aménagement culturel territorial, revu le dispositif, amenant une évolution de la structuration du P.A.C.T. sur le territoire.

Les communes précédemment porteuses de P.A.C.T. et la CCTVL se sont engagées dans une démarche conjointe de concertation afin de poursuivre la collaboration déjà existante et réfléchir à la constitution de la nouvelle gouvernance du P.A.C.T.

La constitution de ce P.A.C.T. commun a été l'opportunité pour les collectivités de poursuivre leur travail en commun, de sorte à partager leur savoir-faire et à maintenir la richesse et le dynamisme créatif et culturel existant sur le territoire, malgré les baisses de subventions.

A l'issue de ce travail, un ensemble de spectacles, concerts, festivals, ont été recensés et mis en commun afin de soumettre un projet à l'échelle intercommunale auprès de la Région Centre-Val de Loire.

La mise en œuvre de projets en pluricommunalité, comme celui-ci, participent à la volonté de cohérence et d'harmonie de l'offre culturelle en milieu rural.

VAL D'ARDOUX : OBJECTIF DE FIDÉLISSATION ET DE FÉDÉRATION !

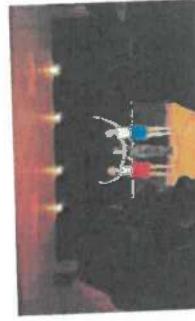
La CCTVL exerce la compétence culturelle sur les communes de Dry, Cléry-Saint-André, Mareau-aux-Prés et Mézières-lez-Cléry. Ainsi, elle propose chaque année une programmation éclectique sur le Val d'Ardoux.

L'ambition majeure est de parvenir à fédérer et fidéliser les habitants ainsi que les associations, autour des manifestations culturelles.



Le Val d'Ardoux, par sa programmation, a souhaité maintenir l'ancre de manifestations récurrentes qui constituent son identité culturelle, tout en offrant une programmation plus ambitieuse pour de « nouveaux » publics, avec des compagnies qui, par leur singularité et la particularité de leur spectacle, permettent de captiver un public plus large, au-delà même des frontières de la CCTVL.

Et toujours une programmation jeune public avec 9 actions qui leur sont spécifiquement dédiées (5 spectacles pour les 0-3 ans, le salon du livre jeunesse, la fête de la science...).



18
manifestations

5
partenaires

83 486 €
de budget total



L'année s'est poursuivie avec la programmation d'une soirée où la poésie a rencontré la culture urbaine (concours de poésie). Une catégorie slam a intégré le concours et le beatbox a été à l'honneur lors du concert innovant et original !

Les manifestations piliers ont été reconduites, comme les Journées Européennes du Patrimoine à Dry, la fête de la Science à Mareau-aux-Prés ou encore le Grand Chœur de Cléry.

La saison s'est conclue en apothéose en octobre,

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025

ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_067-DE

SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE

UNE ÉVOLUTION DANS LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

En 2024, la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire a rétrocédé la compétence "Soutien aux associations d'intérêt communautaire" aux communes

SUBVENTIONS VERSÉES PAR LA CCTVL DEPUIS 2022

La CCTVL a renouvelé son soutien aux coopératives scolaires, aux associations sportives et FSE des collèges, ainsi qu'aux associations ayant un rayonnement intercommunal.

par le versement de subventions de fonctionnement et par l'attribution de subventions exceptionnelles pour accompagner de nouveaux projets.

	2022	2023	2024
FONCTIONNEMENT	146 807 €	148 009,25 €	95 792,22 €
Collèges (FSE et AS)	22 695 €	19 295 €	19 295 €
Associations scolaires	20 926 €	20 659,25 €	19 194,22 €
Associations sociales	12 153 €	17 153 €	12 703 €
Associations sportives	43 005 €	44 560 €	4 700 €
Associations culturelles	37 630 €	37 730 €	35 150 €
Associations action économique	6 000 €	4 314 €	2 250 €
Associations lecture publique (Val de Lire)	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Autres associations (ponctuels)	1 898 €	1 798 €	0 €
EXCEPTIONNELLES	7 400 €	6 950 €	8 500 €
TOTAL	154 207 €	154 959,25 €	104 292,22 €

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025

ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_067-DE

SLOW



Slow

PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOLIDARITÉ

04



DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

ACTIVITÉ DE L'OFFICE DE TOURISME EN 2024



NATIONALITÉ DE LA CLIENTÈLE



PRÉSENCE WEB



* Bureau d'Information Touristique
** Partenaires en contact avec un contenu visuel ou verbal "Terres du Val de Loire"
sur nos supports : horaires de bureau de communication

DES CHANGEMENTS AU SEN DE L'ÉQUIPE

La directrice de l'Office de Tourisme depuis avril 2021, a souhaité quitter ses fonctions en mai 2024 pour donner une nouvelle orientation à sa vie professionnelle. Durant toutes ses années elle a activement contribué au développement et au rayonnement touristique du territoire.

Une nouvelle directrice de l'Office de Tourisme est arrivée à partir de septembre. Elle a pu s'appuyer sur la directrice adjointe en place ainsi que l'équipe des 3 Bureaux d'Information Touristique.

2024, UNE ANNÉE MITIGÉE

Jeux olympiques, effet ann+4 du Covid (avec une nette reprise des séjours à l'international pour les européens), mais aussi pouvoir d'achat (avec une baisse du panier moyen dédié à l'hébergement en vacances à l'échelle nationale), il ne manquait que la pluie pour accompagner la saison. Et elle n'a pas manqué le rendez-vous...-

Comme ailleurs dans la région, c'est donc une année 2024 en demi-teinte en termes de fréquentation pour l'Office de Tourisme des Terres du Val de Loire.



ANIMATIONS

billets réservés par le logiciel de l'Office de Tourisme



BILLETTERIE EN LIGNE ET BOUTIQUE DE L'OFFICE

LA BOÎTE À BRÂME

C'est comme une boîte à surprises !
Envie d'entendre le cerf bramer toute l'année et pas seulement à la saison des amours ? Dites c'est automne c'est possible



Le cri poussé par le roi de la forêt retentit dans nos bureaux (sur demande) et à l'achat dans nos boutiques !



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ZOOM SUR

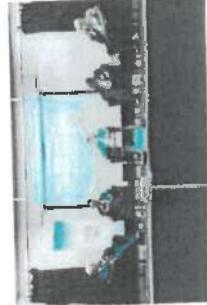
LES ENTREPRISES DE MEUNG-SUR-LOIRE SE SONT ENFLAMMÉES POUR LES JEUX OLYMPIQUES !

Dans le cadre de l'accueil de la Flamme Olympique la CCTVL a soutenu valorisé les entreprises de la commune de Meung-sur-Loire en organisant :

La 3^e Rencontre Economique des Terres du Val de Loire organisée par la CCTVL en partenariat avec l'Union des Entreprises du Loiret (UDEL 45), l'Association Loire Beaute Entreprises (ALBE) et la Mairie de Cléry Saint-André s'est tenue le 30 mai 2024 à 18h30 à l'Espace Loire de Cléry-Saint-André.

2 temps forts ont ponctué cette rencontre qui a regroupé plus de 130 chefs d'entreprises :

- « Recruter, accompagner, fidéliser les jeunes générations »
- « L'inclusion des personnes en situation de handicap, une opportunité à saisir !»



CRÉER DES SYNERGIES ENTRE LES ENTREPRISES DANS NOS PARCS D'ACTIVITÉS

La 3^e Rencontre Economique des Terres du Val de Loire organisée par la CCTVL en partenariat avec l'Union des Entreprises du Loiret (UDEL 45), l'Association Loire Beaute Entreprises (ALBE) et la Mairie de Cléry Saint-André s'est tenue le 30 mai 2024 à 18h30 à l'Espace Loire de Cléry-Saint-André.

Plus de 86 visiteurs ont été accueillis sur les 32 stands de professionnels et lors des 3 conférences organisées lors de la journée pour aider et conseiller les entrepreneurs ou porteurs de projet.

ACCOMPAGNER LES CRÉATEURS, REPRENEURS D'ENTREPRISES

3^e édition du forum « Entreprendre en Terres du Val de Loire » le 24 septembre 2024 de 9h à 16h à la Maison France Services de Meung-sur-Loire en partenariat avec la Chambre de Métiers et l'Artisanat Centre Val de Loire, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret et la Mairie de Meung-sur-Loire.



AIDES ÉCONOMIQUES AUX ENTREPRISES

6 entreprises ont été soutenues via les différents dispositifs d'aides de la CCTVL pour un montant total de 37 757 €.

LA COMMERCIALISATION DES PARCS D'ACTIVITÉS (PA) SE POURSUIT

5 parcelles ont été vendues sur les park d'activités de Synergie Val de Loire Meung-sur-Loire Baule et d'Aclaire Beaujouy pour un montant total de 3 831 298 € HT.

basket sur la corde, 100m questions sur les JO Valley assis ultimate et parcours cascade ont été proposés aux salariés des 12 entreprises soit 24 équipes qui ont souhaité participer à cet événement.

Le 10 juillet un « Espace Entreprises » des parcs d'activités de Meung-sur-Loire Les Sablons et Synergie Val de Loire sur le village de la Flammee Cet espace a été labellisé au niveau national par le Ministère de l'Economie « Parcours des Savoir-Faire Français » 8 entreprises ont pu présenter leur savoir-faire !

RÉPONDRE AUX BESOINS DE RECRUTEMENT DES ENTREPRISES !

2^e ÉDITION DE L'EXPOSITION NUMÉRIQUE « AVEC L'INDUSTRIE, FABRIQUE TON AVENIR EN TERRES DU VAL DE LOIRE ! »

La CCTVL a souhaité à nouveau s'inscrire dans l'événement national de la Semaine de l'Industrie en organisant une exposition digitale du 18 au 24 novembre « Avec l'industrie, Fabrique ton avenir en Terres du Val de Loire ! » consultable sur son site internet et ses réseaux sociaux. Chaque jour, ont été présentées 1 industrie, 1 histoire, 1 savoir-faire et les métiers de 5 industries du territoire : BICE, MSL CIRCUITS, POCHET DU COURVAL, RESSORTS LACROIX, SPRING.

POURSUITE DE LA PLATEFORME DE COVOITURAGE BLABLACAR DAILY POUR LES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL
La CCTVL a décidé de poursuivre son soutien financier au développement du covoiturage sur son territoire afin d'encourager les automobilistes à partager leurs trajets domicile-travail quotidien avec l'application BlaBlaCar Daily. Grâce à cette aide, les conducteurs peuvent recevoir au minimum 2 € à chaque covoiturage et le trajet ne coûtera que 0,50 € pour le passager. À ce jour, 1749 personnes sont inscrites sur la plateforme et 6 315 trajets ont été réalisés pour 38 500 kilos de CO₂ évités depuis le lancement de l'application en octobre 2023 !



2^e ÉDITION DU FORUM EMPLOI MULTISCTORIEL À BEAUCHE LA ROMAINE, UN pari réussi !
Le 2^e Forum, organisé le 9 octobre à la salle des fêtes de Beauchê la Romaine par l'entreprise SIMPLON, la Mairie de Beauchê la Romaine et la CCTVL a réuni 270 visiteurs et 21 employeurs. Les demandeurs d'emploi ont pu se préparer à rencontrer des recruteurs en amont du forum grâce à un atelier « 5 minutes pour convaincre » organisé par les acteurs de l'emploi le 7 octobre.

SERVICE D'APPLICATION DU DROIT DES SOLS INTERCOMMUNAUTAIRE

LE SADSi ET SES MISSIONS

Le SADSi est un Service d'Application du Droit du Sol intercommunautaire, commun entre les Communautés de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL) et de la Beauce Loirétaine (CCBL).

Au total 48 communes sont adhérentes au SADSi. 11 communes de la CCTVL ont intégré le service en mai 2021, à la suite de l'approbation du PLUH* de la CCBL.

L'équipe est composée de 5 instructeurs et d'une responsable.

MISSIONS DU SADSi

- L'instruction des dossiers confiés au SADSi
- L'accompagnement des communes et des nouveaux agents
- La présence à des réunions pour des projets structurants ou d'accueil
- L'exception des demandes relevant de la pré-instruction ou d'actes non confiés au SADSi

LE RENFORCEMENT DU TRAVAIL EN ÉQUIPE ENTRE LE SADSi ET LES COMMUNES

En 2024, le travail en équipe entre les communes et le service du SADSi s'est accéléré avec notamment :

- la mise en place d'un club technique application du droit du sol entre le service et les agents communaux. Deux rencontres ont eu lieu cette année.



• l'élaboration d'une notice explicative illustrée en groupe de travail afin d'accompagner les administrés dans la constitution de leur dossier.



Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025

SLOW

ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_067-DE



GNAU** : TÉLÉPROCÉDURE SVE***



dossiers déposés
par le SADSi
aux communes
(3 212 en 2023)



dossiers
instruits

2 088

dossiers déposés
par SVE, soit 46%
de l'ensemble des
dossiers

1 696

actes équivalents PC
(EQ PC)
coté à l'acte équivalent PC = 180 €
constant et payé par les communes

*Plan Local d'Urbanisme Intercommunal / Habilat et Définitions
**GNAU : Gestion Numérique des Autorisations d'urbanisme
***SVE : Service Vie Electronique

SANTÉ

La CCTVl gère 3 Maisons de Santé Pluridisciplinaires à Tavers, Meung-sur-Loire et Cléry-Saint-André, un pôle de santé à Beauce la Romaine.

CENTRE DE SANTÉ RÉGIONAL DES TERRES DU VAL DE LOIRE

A la suite de l'achat du bâtiment et de la réalisation de travaux d'adaptation, le centre de santé a déménagé en janvier 2024. Ce bâtiment est mis gratuitement à disposition du GIP Pro Santé pour accueillir à terme 3 médecins salariés. Depuis juillet, le Docteur GUERN a rejoint le Docteur BOURDIN, installé depuis 4 ans. Desormais, 2 médecins exercent au sein du centre de santé.

L'inauguration a eu lieu le mercredi 3 juillet 2024, en présence notamment de François BONNEAU, Président de la Région Centre-Val de Loire, Bernard ESPUGNA, Vice-Président de la CCTVl et Maire de Beauce la Romaine et Anna LAMBOU, Vice-Présidente de la CCTVl.

Cette participation avait pour but de faire connaître notre territoire et les opportunités d'exercer dans ses établissements de santé.

Un logement au-dessus du centre de santé a été meublé afin de faciliter la venue de médecins et de stagiaires contribuant ainsi à renforcer l'attractivité du centre de santé.



Centre de Santé

PÔLE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE À BEAUCE LA ROMAINE

Depuis octobre 2024 Madame MARTINOT, sophrologue et Madame BEDOUET, hypnothérapeute ont quitté le Pôle Santé et Bien-Être pour rejoindre l'Espace Santé et Bien-Être, bâtiment appartenant à la commune de Beauce la Romaine.

Désormais, un cabinet est disponible pour un ou des nouveaux professionnels paramédicaux.

AGRICULTURE

LA TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS SUR LES TERRES DU VAL DE LOIRE DE A À Z

TRANSMISSION : LIEUVE CLÉ DES TERRES DU VAL DE LOIRE DANS LES 12 PROCHAINES ANNÉES

Le jeudi 5 décembre, la session agricole annuelle est revenue à Cléry-Saint-André, là où elle a commencé il y a plus de 20 ans, avec un record de participation, tant pour les agriculteurs que pour les élus.

Partenaire de la CCTVl, la Chambre d'Agriculture du Loiret s'est mobilisée pour apporter un éclairage sur le sujet de la transmission, à une centaine de participants, dont la moitié d'agriculteurs. 21 maires de la CCTVl ont assisté à l'événement, soit 6 de plus que l'année dernière. La tenue de la Conférence des maires à l'issue de la session agricole a contribué à faire découvrir cette matinée d'information à des maires qui n'avaient peut-être pas l'habitude d'y participer.

Le cadre familial traditionnel n'est plus le modèle privilégié par les jeunes entrepreneurs qui sont également plus exigeants sur les conditions de travail et le revenu. Ils sont aussi plus sensibles à la transition énergétique.

DES TÉMOIGNAGES ENCOURAGEANTS

Plusieurs binômes cédants-repreneurs et créateurs d'exploitation sur les Terres du Val de Loire ont témoigné de leur parcours de transmission. Il en ressort que la réussite d'une transmission est avant tout une question d'anticipation, de rencontre, complémentarité et de confiance.



Beaugency, et un Pôle Santé et Bien-être à Beauce la Romaine.

L'ACCTU A PARTICIPÉ À LA CÉRÉMONIE DE REMISE DES DIPLOMATES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE TOURS



Comme l'année précédente, le 12 octobre 2024, la CCTVl a tenu un stand lors de la cérémonie de remise des diplômes de la Faculté de Médecine de Tours et a distribué son dépliant à destination des futurs médecins.

Cette participation avait pour but de faire connaître notre territoire et les opportunités d'exercer dans ses établissements de santé.

PÔLE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE À BEAUCE LA ROMAINE

Depuis octobre 2024 Madame MARTINOT, sophrologue et Madame BEDOUET, hypnothérapeute ont quitté le Pôle Santé et Bien-Être pour rejoindre l'Espace Santé et Bien-Être, bâtiment appartenant à la commune de Beauce la Romaine.



Centre de Santé

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

UN PLUi-H-D QUI AVANCE

La CCTVL a poursuivi simultanément la rélaboration du PLUi-H-D (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal avec volets Habitat et Déplacements), du RLP (Règlement Local de Publicité Intercommunal) et des PDA (Périmètres Délimités aux Abords des Monuments Historiques), avec pour objectif un arrêt de projet d'ici la fin de l'année 2025.

ELABORATION DU SCHÉMA DIRECTEUR DES MOBILITÉS ACTIVES

La CCTVL a élaboré au cours de l'année 2024 son Schéma Directeur des Mobilités Actives (SDMA). Le SDMA constitue l'un des axes du volet déplacements du PLUi-H-D.

La CCTVL a été accompagnée dans cette démarche par le bureau d'études Ekodev avec le soutien financier de l'Ademe (Avelo 3) et de l'Etat (Fonds Vert). En concertation avec les Départements du Loiret et du Loir-et-Cher, la Région Centre-Val de Loire et les collectivités limitrophes, le SDMA a été co-construit avec les communes par le biais de rencontres en phase diagnostic, de réunions du comité de pilotage en mars, octobre et décembre et de l'organisation d'un atelier de hiérarchisation en juin. Les usagers ont été associés à la démarche dans le cadre d'un atelier de concertation en septembre.

Le SDMA est un document stratégique pour favoriser la pratique de la marche et du vélo dans les déplacements du quotidien sur l'ensemble du territoire intercommunal, avec une volonté forte de sécurisation des usagers. Il vise à planifier la mise en place d'un réseau d'aménagements cyclables cohérent couvrant le territoire des Terres du Val de Loire à l'horizon 2036.

Le schéma directeur est structuré autour d'un maillage de 32 liaisons cyclables (soit environ 140 km), hiérarchisées en un réseau principal à fort potentiel de flux et un réseau secondaire à potentiel de proximité et de rabattement vers le réseau principal.



La CCTVL a poursuivi simultanément la rélaboration du PLUi-H-D (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal avec volets Habitat et Déplacements), du RLP (Règlement Local de Publicité Intercommunal) et des PDA (Périmètres Délimités aux Abords des Monuments Historiques), avec pour objectif un arrêt de projet d'ici la fin de l'année 2025.

Au cours du premier semestre 2024, après avoir réalisé un diagnostic du territoire en 2023, l'élaboration du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) a poursuivi sa progression. Les premières orientations proposées ont été présentées aux élus lors du conseil communautaire du 27 juin 2024. Un deuxième débat est prévu à la fin du premier semestre 2025.

L'ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL SE POURSUIT

Le Règlement Local de Publicité Intercommunal vise à encadrer, sur le territoire des 25 communes membres, les conditions d'installation des publicités, des enseignes et poteaux publicitaires, notamment à définir et déterminer les emplacements, les surfaces, le caractère lumineux ou encore la quantité autorisée de ces dispositifs dans un but précis d'harmonisation de l'affichage extérieur sur l'ensemble du territoire communautaire.

- Conservier la qualité du cadre de vie des centralités historiques et lieux patrimoniaux
- Limiter la présence publicitaire et accroître la qualité des enseignes dans les paysages du quotidien
- Renforcer la lisibilité des enseignes des zones commerciales et d'activités
- Limiter la prégnance visuelle des dispositifs lumineux intérieurs aux commerces

LA PROCÉDURE DE MODIFICATION DES PLU COMMUNAUX SE FINALISENT EN 2024

En 2021, 7 procédures de modifications des PLU étaient envisagées. Fin 2024, 20 procédures auront été réalisées et finalisées par la CCTVL. Pour 2025, il ne restera plus que la procédure de Déclaration de Projet portant Mise En Compatibilité (DPEC) du PLU de Cléry-Saint-André concernant la déchetterie.

► DINEOS

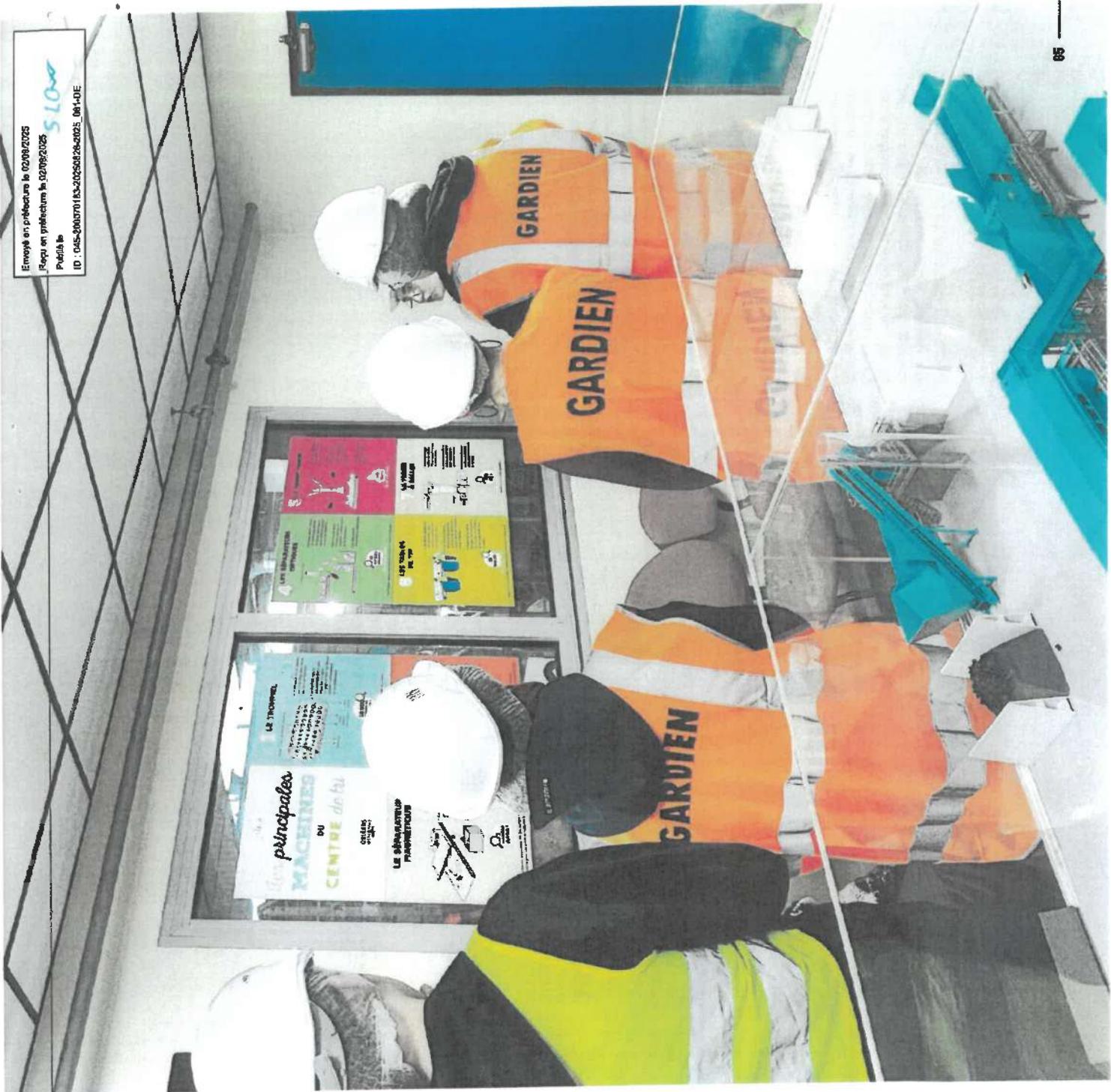
Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025

S²LO

ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_067-DE



Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025

S'LOW

ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_067-DE

05

PÔLE TECHNIQUE

COLLECTE DES DÉCHETS

DÉCHETTERIES DU TERRITOIRE : POINT SUR LES RÉALISATIONS 2024

CHANGEMENT DE PÉRIMÈTRE

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la gestion des déchets a évolué : Ardon, Jouy-le-Potier et Ligny-le-Ribault relèvent désormais du SMICCTOM de Sologne, tandis que Biras, Tripleville et le hameau de Villesainte (Saint-Laurent-des-Bois) rejoignent le service collecte des déchets de la CCTVL.

La CCTVL gère toujours 6 déchetteries : Beauce la Romaine, Cléry-Saint-André, Épieds-en-Beauce, Meung-sur-Loire, Saint-Ay et Villeneuve. Celles d'Ardon et de Ligny-le-Ribault sont désormais gérées par le SMICCTOM de Sologne.

INDICATEURS 2024 (PAR HABITANT)

189 KG
d'ordures ménagères

37 KG
d'emballages ménagers

382 KG
d'apports en déchetterie

32 KG
de verre

9 KG
de papiers

ACTIONS DE COMMUNICATION

DANS LES ÉCOLES

En 2024, l'ambassadrice de la prévention des déchets est intervenue dans 9 écoles, sensibilisant 536 élèves (26 classes) au tri, au recyclage et au compostage. Trois composteurs ont été installés à la demande des enseignants pour mettre en pratique ces notions. Une animation a également eu lieu avec le centre de l'isitris de Huisseau-sur-Mauves, touchant une trentaine d'enfants, avec la mise en place du tri sur site.



VISITE DE L'UTOM TRISALID

Quatre visites tout public ont été organisées à l'UTOM de Saran, réunissant 114 participants. Les éco-délégués du lycée François Villon (20 élèves) ont également visité les installations pour découvrir le traitement des déchets.

COLLECTE DES RADIOGRAPHIES SUR TOUTES LES DÉCHETTERIES

Un partenariat avec le Lions Club a permis de mettre en place une collecte des radiographies sur les six déchetteries du territoire. L'entreprise Recycl'M récupère les films pour en extraire les sels d'argent et recycler la matière plastique. Une tonne de radiographies permet de récupérer 10 kg d'argent. Les bénéfices, environ 1 500 € par tonne, sont reversés à la fondation « Enfants Cancer Santé » et à d'autres associations.

ZOOM SUR

DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS

En 2024, la CCTVL a mené trois campagnes de distribution de composteurs, avec 24 réunions organisées. La première (mars-avril) a permis de remettre 386 composteurs, la deuxième (mai-juin) 485, et la dernière (octobre-novembre) 460. Au total, 1 731 composteurs ont été distribués depuis 2023, dont 1 330 en 2024.

♦ DINOS

COLLECTE DES BIODECHETS

Environ 40 gros producteurs de biodéchets (EPAD, cantines scolaires) sont collectés chaque semaine afin de réduire le tonnage des ordures ménagères. Cela représente 103 tonnes de biodéchets sur l'année 2024, soit 33 tonnes de plus par rapport à 2023. Ces biodéchets sont acheminés jusqu'à la plateforme de compostage de Saint-Péray-la-Colombe (45) afin d'être valorisés.



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

ACTIONS MISES EN PLACE

EXPLOITATION

Depuis le 1^{er} janvier 2020, deux contrats de prestations de services pour l'exploitation du service assainissement sont effectifs, à savoir :

- **CONTRAT AVEC VEOLIA EAU pour l'exploitation du service d'assainissement collectif**

Ce contrat concerne les communes de Baccon, Baule, Beaucé la Romaine, Blinias, Chaingy, Charsonville, Coulmiers, Cravant, Dry, Epieds-en-Beauce, Huisseau-sur-Marnes, Lailly-en-Val, Le Bardon, Meung-sur-Loire, Messas, Villermain et Villorceau.

Ce contrat a pour objet l'exploitation, l'entretien, la surveillance, les interventions d'urgence et les réparations de l'ensemble des ouvrages constituant les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées des communes concernées.

- **CONTRAT AVEC SGS FRANCE pour la réalisation de l'autosurveillance réglementaire-contrôle métrologique des appareils de mesures (points SANDRE)**

Ce contrat a pour objet le suivi du fonctionnement des installations, la réalisation des contrôles réglementaires, la validation des équipements d'autosurveillance réglementaire et la transmission des données aux organismes de contrôle (AELB : DDT) pour l'ensemble des sites.

Ces contrats de prestations de services ont été signés pour une durée de cinq ans et se sont terminés le 31 décembre 2024, date de fin des contrats d'assainissement de la Délegation de Service Public de Beaupency, Tavers et Saint-Ay. Un nouveau marché de prestations de services a donc été lancé afin d'harmoniser la gestion du service assainissement sur l'ensemble du territoire.

FACTURATION

Le service facturation de l'assainissement de la CCTVL ne cesse d'évoluer depuis sa création en avril 2020. En 2024, 3 nouvelles communes ont désormais leur assainissement facturé par la collectivité : Cléry-Saint-André, Mareau-aux-prés et Mézières-les-Cléry. Ainsi ce sont 20 communes et 1 250 566 m³ qui ont été facturés en 2024.

Parmi les 13 641 abonnés facturés, 5% ont choisi le paiement par mensualisation.

La mensualisation répartie en 8 échéances, aide l'abonné pour le paiement de sa facture, et permet de diminuer le nombre de factures impayées.

DEMANDES DE NOTAIRE ET AVIS SUR PERMIS DE CONSTRUIRE

Le service assainissement de la CCTVL a traité 386 demandes de notaire pour le contrôle du raccordement au réseau d'assainissement collectif lors d'une vente, il a également rendu 333 avis concernant l'assainissement pour les demandes de permis de construire.

FAITS MARQUANTS

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le service assainissement de la CCTVL a repris la gestion des travaux de branchement à l'assainissement collectif. Pour tout branchement assainissement neuf, la Communauté de Communes fait exécuter les travaux sur le domaine public. Le coût d'un branchement est de 2 300 euros HT pour un particulier qui en fait la demande.

En 2024, ce sont 57 branchements au réseau

d'assainissement qui ont été effectués pour

un montant total de 228 453,05 euros HT.

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025



ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_067-DE

FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS

3 131 245 M³
traités au sein de 20 stations d'épuration (soit +24% par rapport à 2023)



3 131 245 M³
traités au sein de 20 stations d'épuration (soit +24% par rapport à 2023)

110 358 KG
de réactifs utilisés (Fec3 pour le traitement du phosphore)



110 358 KG
de réactifs utilisés (Fec3 pour le traitement du phosphore)

85,81 T
de matières sèches de boues évacuées



85,81 T
de matières sèches de boues évacuées

57 307 KG
de chaux vive utilisées (pour l'hygiénisation des boues)



57 307 KG
de chaux vive utilisées (pour l'hygiénisation des boues)

251,45 T
de déchets évacués (déchets de grillage ou tamisage, sable et graisse)



251,45 T
de déchets évacués (déchets de grillage ou tamisage, sable et graisse)

ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF (SPANC)

MISSIONS DU SPANC

Le SPANC de la CCTVL procède au contrôle de bon fonctionnement, au contrôle technique de la conception de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages d'assainissement non collectif neufs ou réhabilités, et au contrôle des personnes ou/et un risque pour l'environnement.

Installations lors d'une cession immobilière, sur l'ensemble de son territoire.

Ceci représente environ 3 802 installations autonomes.

MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en régime.

Les contrôles de cession et des installations neuves ou réhabilitées sont réalisées en interne par un technicien.

Les contrôles de bon fonctionnement (CBF) (ou périodiques) sont réalisés par un prestataire extérieur.

Une centralisation des données est effectuée au service technique à Beaugency.

b/ Classement des installations suivie aux Contrôles de Bon Fonctionnement réalisés en 2024

Classement	Désignation	P1	P2	P3	P4	P5
	Installation inexistant ou non vérifiable. Le délai de mise en conformité est immédiat.		Installation non conforme, présentant un danger pour la santé des personnes ou/et un risque sévère pour l'environnement	Installation non conforme, incomplète, présentant un dysfonctionnement sans danger pour la santé des personnes ou/et un risque pour l'environnement.	Installation acceptée à surveiller présentant un défaut d'entretien ou une usure prématuree.	Installation acceptée en bon état de fonctionnement.
CBF 2018	7	13	39	3	0	0
CBF 2019	57	59	349	13	8	8
CBF 2020	41	19	127	7	5	5
CBF 2021	42	9	191	17	9	9
CBF 2022	34	14	106	27	20	20
CBF 2023	21	5	92	23	15	15
CBF 2024	4	2	18	1	2	2
TOTAL	206	121	922	91	59	42
	%	14,7	8,7	65,9	6,5	4,2

MODALITÉS DE TARIFICATION

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qui peut exercer - si le souhaité à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation) des installations, traitement des matières de vidange).

Les tarifs harmonisés sur l'ensemble du territoire applicables depuis le 1^{er} Jan 2018 sont les suivants :

	Prestations	Coût administré
Diagnostic (tous les 8 ans)	167 € (contrôle initial)	143 € (contrôle périodique)
Cession immobilière		182 €
Contrôle Conception		175 €
Contrôle Réalisation		165 €
Rénalités pour refus du contrôle	de 286 à 334 €	

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025

ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_067-DE

A savoir : 190 contrôles ont eu lieu en 2024, 56 installations neuves ont été contrôlées en 27 contrôles de bon fonctionnement et 107 contrôles pour vente.

BÂTIMENTS, TRAVAUX ET VOIRIES

RÉFÉCTION ET TRANSFORMATION DE 3 CABINETS DENTAIRES EN CABINETS DE MÉDECINS ET INFIRMIÈRES

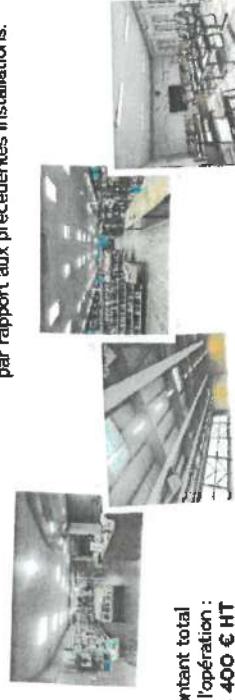
La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire a fait l'acquisition de l'ancien cabinet médical et l'a transformé en centre de santé, en coordination avec la Région Centre-Val de Loire.



Montant total de l'opération :
9 900 € TTC

RELAMPING INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS

Les services poursuivent leur démarche de relamping des équipements communautaires, dans le cadre d'une amélioration des consommations énergétiques et pour répondre aux nouvelles normes.



Montant total
de l'opération :
45 400 € HT

BOULANGERIE DE BIMAS (CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE)

La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire a refait des travaux de peinture pour l'arrivée du nouveau propriétaire.



Montant total de l'opération :
60 000 TTC

INTÉGRATION DE NOUVELLES VOIRIES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

MESSAS, LE BARDON, BAULE
(Route de Messas)



Montant total de l'opération :
322 174 € TTC

DRY ET LAILLY-EN-VAL
(Route de Meung et Route de Beaugency)



Montant total de l'opération :
313 437 € TTC

Montant total de l'opération :
181 923 € TTC

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

ENTRETIEN DES COURS D'EAU ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Le Technicien assure le relevé des embâcles et le suivi des demandes d'entretien par les riverains, afin de lutter contre l'abandon de l'entretien des cours d'eau de la collectivité.

MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT TERRITORIAL DU VAL D'ARDOUX

CONTRAT TERRITORIAL POUR LA RESTAURATION DES MAUVES, DU LIEN ET DU RU DE BEAUGENCY 2020-2025
Le 7 juin 2024 se sont achevés des travaux sur le Liens à Tavers, pévus dans le cadre du Contrat Territorial 2023-2025 pour la Restauration des Mauves, du Lien et du Ru de Beaugency, dans lequel est engagée la collectivité.

Ce projet est né du constat suivant : le piétinement du lit et des berges par les chevaux apporte des fines en forte proportion qui colmatent le lit et les berges se trouvent déstructurées. De plus, l'absence de ripisylve entraîne un éclairage trop important et la végétation aquatique prolifère.

Pour permettre de résoudre ces dysfonctionnements, la CCTVl a ainsi réalisé :

- L'aménagement d'un passage à gué
 - L'installation d'une pompe de prairie
 - La pose d'une clôture en bois
 - Un apport de matériaux calcaires dans le lit et sur les berges du cours d'eau
 - La plantation d'une ripisylve
- Ces travaux ont ainsi permis de redonner une dynamique au Lien et d'améliorer

PRÉVENTION DES INONDATIONS

MAUVES, LE LIEN ET LE RU :

La prévention des inondations est une mission essentielle pour protéger les personnes, les biens et l'environnement des risques liés aux crues et aux débordements des cours d'eau. Elle vise à anticiper, réduire et gérer ces risques de manière durable.

MAUVES, LE LIEN ET LE RU

60 courriers relatifs à l'entretien régulier des cours d'eau, à des arbres tombés en travers du lit, à des ouvrages non conformes (passerelles, barrages...) ont été envoyés aux propriétaires riverains en 2024 afin de les informer de la nécessité d'intervenir.

Près d'un tiers des courriers ont donné lieu à une mise en conformité de la parcelle par les riverains.

VAL D'ARDOUX

22 courriers relatifs à l'entretien régulier des cours d'eau, à des arbres tombés en travers du lit, à des ouvrages non conformes (passerelles, barrages...) ont été envoyés aux propriétaires riverains en 2024 afin de les informer de la nécessité d'intervenir.

Près de deux tiers des courriers ont donné lieu à une mise en conformité de la parcelle par les riverains.

FAUCARDEMENT

En centre-ville de Mauny-sur-Loire, la CCTVl intervient pour le fauchage des Mauves, afin de faciliter l'écoulement de l'eau et de réduire son envahissement par les herbiers aquatiques, qui peuvent être néfastes pour la qualité de l'eau et les espèces y vivant. Le fauchage est effectué lors des périodes propices, hors des périodes sensibles et de reproduction, entre le 1^{er} mai et le 30 septembre.

LES SYSTÈMES D'ENDIGUEMENT

Depuis le 29 janvier 2024, la CCTVl gère les systèmes d'endiguement de la Loire.

Le système d'endiguement du Val de Baule, non repris par la CCTVl a été neutralisé par les services de la Direction Départementale des Territoires du Loiret. Deux brèches ont été créées afin d'effacer ce système d'endiguement. Les travaux ont eu lieu en mai.

ZOOM SUR

EAU & NATURE EN TERRES DU VAL DE LOIRE 2024
Chaque année, la CCTVl réalise des animations dans le cadre de « la Semaine des rivières ». Depuis 2024, cette semaine se fait nouvellement appelée « Eau&Nature en Terres du Val de Loire ».

De nombreuses activités ont été réalisées sur le territoire par la CCTVl (journée de la pêche, découverte de la faune et de la flore d'eau douce, randonnées et jeu d'évasion), grâce à l'aide et au soutien

des associations et des communes, coordonnées par le service Gestion des Milieux Aquatiques, afin de sensibiliser à la rivière et aux milieux associés.



Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025

ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_067-DE

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025

ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_067-DE

SLOW

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES
DU VAL DE LOIRE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

44 rue de Châteaudun
45130 Meung-sur-Loire
02 38 45 11 11
www.ccterresduvaldeoire.fr
accueil@ccterresduvaldeoire.fr





Distribution de composteurs à Saint Ay - 2024

2024

RAPPORT ANNUEL

**Sur le prix et la qualité du Service Public
d'Elimination des Déchets**

Communauté de Communes des Terres du Val de Loire
Service Collecte des Déchets
2 Avenue des Clos Neufs - Zone Actiloire
45190 Beaugency
02.38.44.59.35

*Rapport établi conformément à la Loi n°95-101 du 2 février 1995,
dite Loi Barnier, et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000*

Sommaire



INTRODUCTION

- Présentation de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire
- Objectifs du rapport
- Lois et obligations

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE EN PORTE À PORTE ET APPORTS VOLONTAIRE

- Historique
- Les faits marquants 2024
- Les informations sur la collecte
- Les bonnes pratiques de collecte
- Les chiffres de la collecte
- Les caractérisations des ordures ménagères et assimilés
- Les actions de sensibilisation

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE EN DÉCHETTERIE

- Historique
- Les faits marquants 2024
- Les déchets autorisés
- Les horaires de déchetteries
- Les tonnages en déchetteries
- La production par déchetterie
- Les fréquentations en déchetterie
- La destinations des déchets
- Les actions de sensibilisation

LES COUTS DU SERVICE

- Les principales prestations
- Les indicateurs financiers

LES PERSPECTIVES

ANNEXES

INTRODUCTION

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025

ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_066-DE

SLOW

► Présentation de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire

Depuis le 1er juillet 2017, la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL) assure les compétences collecte et traitement des déchets ménagers sur son territoire. Le service intervient dans les 25 communes membres, ainsi qu'à Bucy-Saint-Liphard, dans le cadre d'une convention passée avec la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine. Cela représente une population desservie de 50 730 habitants (voir [Annexe 1](#)).

Le périmètre du service s'est élargi progressivement :

- Depuis le 1er janvier 2020, les communes de Beauce-la-Romaine (hors Tripleville) et Villermain ont intégré le service de collecte de la CCTVL, après avoir été rattachées au SICTOM de Châteaudun et au SITREVA.
- Depuis le 1er janvier 2024, les communes de Binas, Saint-Laurent-des-Bois et Tripleville ont également rejoint le service collecte de la CCTVL, auparavant géré par le SIEOM de Mer. À noter toutefois que sur Saint-Laurent-des-Bois, la collecte en porte-à-porte des déchets reste assurée par le SIEOM de Mer.

La Commission Collecte des Déchets est composée de 27 élus titulaires dont Monsieur Jean-Marie CORNIERE, Vice-Président en charge de la collecte des déchets.



► Objectifs du rapport

L'objectif de ce rapport est de présenter et d'évaluer la qualité du service de collecte des déchets conformément à la Loi Barnier et au décret n°2000-404.

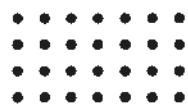
Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025

ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_066-DE

SLOW



► Lois et obligations

- **Code de l'environnement** : Le Code de l'environnement est le texte de référence en matière de gestion des déchets en France. Il définit les principes généraux de la gestion des déchets, les obligations des producteurs et détenteurs de déchets, ainsi que les responsabilités des collectivités territoriales.
- **Loi n°95-101 du 2 février 1995, dite Loi Barnier** : Cette loi renforce la protection de l'environnement et introduit des principes fondamentaux pour la gestion des déchets, tels que la prévention, la valorisation, et l'élimination des déchets. Elle impose également aux collectivités territoriales d'établir des plans départementaux ou régionaux de gestion des déchets.
- **Décret n°2000-404 du 11 mai 2000** : Ce décret précise les modalités d'application de la Loi Barnier, notamment en ce qui concerne les obligations des collectivités territoriales en matière de collecte et de traitement des déchets. Il définit également les indicateurs de performance que les services de collecte doivent respecter.
- **Directive cadre européenne sur les déchets (2008/98/CE)** : Cette directive établit le cadre juridique pour la gestion des déchets dans l'Union européenne. Elle introduit les principes de prévention, de réutilisation, de recyclage, et de valorisation des déchets.
- **Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)** : La LTECV fixe des objectifs ambitieux en matière de réduction des déchets, de recyclage, et de valorisation énergétique. Elle vise à réduire la production de déchets ménagers et assimilés de 10 % d'ici 2020.
- **Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC)** : La loi AGEC, promulguée en février 2020, vise à accélérer la transition vers une économie circulaire. Elle introduit des mesures pour réduire les déchets, favoriser le réemploi et le recyclage, et lutter contre le gaspillage. À partir du 1er janvier 2024, la loi AGEC impose le tri obligatoire des biodéchets pour tous les particuliers et professionnels. Cela inclut les déchets alimentaires et les déchets verts. Les collectivités doivent proposer des solutions de tri à la source pour ces biodéchets.
- **Obligations des producteurs et détenteurs de déchets** : Les producteurs et détenteurs de déchets sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour assurer la gestion de leurs déchets dans des conditions conformes à la réglementation. Ils doivent trier, valoriser, et éliminer leurs déchets de manière responsable.
- **Obligations des collectivités territoriales** : Les collectivités territoriales sont responsables de l'organisation et de la gestion des services publics de collecte et de traitement des déchets. Elles doivent mettre en place des dispositifs de collecte sélective, de tri, de valorisation et d'élimination des déchets.
- **Obligations des usagers** : Les usagers sont tenus de respecter les consignes de tri et de déposer leurs déchets dans les points de collecte prévus à cet effet. Ils doivent également veiller à ne pas abandonner leurs déchets dans la nature ou sur la voie publique.

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE LA COLLECTE EN PORTE A PORTE ET APPORTS VOLONTAIRES

► Historique

28 juin 1971

Création du **SMIRTOM** de la région de Beaugency, gestion de la collecte d'ordures ménagères en porte à porte

Octobre 2000

Collecte des emballages

- en porte à porte pour Beaugency et Meung-sur-Loire (par substitution d'une collecte des ordures ménagères)
 - en apport volontaire pour les autres communes
- Collecte des papiers en apport volontaire

Décembre 1999

Collecte du verre en apport volontaire

Juillet 2002

Collecte des emballages en porte à porte sur les communes de Cléry-Saint-André, Lailly-en-Val et Saint-Ay

Mars 2006

4 nouvelles communes sont collectées en porte-à-porte pour les emballages ménagers recyclables à savoir Baule, Chaingy, Huisseau-sur-Mauves et Tavers

Octobre 2010

Collecte des emballages en porte à porte sur les communes de Baccon, Le Bardon, Cravant, Messas, Villorceau, Bucy-Saint-Liphard, Charsonville, Coulmiers, Epieds-en-Beauce, Prénouvellon et Rozières-en-Beauce

Octobre 2009

Collecte des emballages en porte à porte sur les communes d'Ardon, Dry, Ligny-le-Ribault, Mareau-aux-Prés, Mézières-lez-Cléry et Jouy-le-Potier

Juillet 2017

Intégration du service collecte des déchets par la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

2018

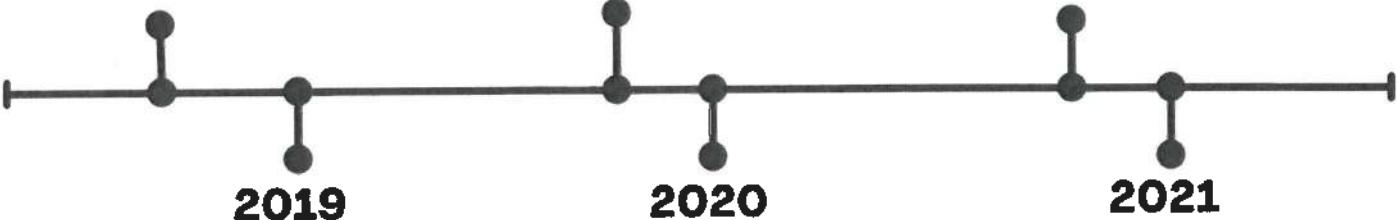
Mise en place des premières colonnes enterrées à Beaugency et Meung-sur-Loire

1^{er} janvier 2020

intégration de Beauche la Romaine (hors Tripleville) et Villerman au service collecte des déchets.

1^{er} Mars 2021

Mise en place de l'extension des consignes de tri (Tous les emballages se trient !)

**2019**

Installation de 6 nouvelles colonnes enterrées (Quartier des Potières à Meung-sur-Loire et à l'AGORA à Beaugency)

2020

installation d'un nouveau point de colonnes enterrées (Les Tanneries Meung sur Loire)

2021

Installation de 3 nouveaux points de colonnes enterrées (Parking du Mail, rue de la Bretonnerie et Place Saint Firmin à Beaugency) et renforcement du point situé Place du 8 mai à Beaugency

2022

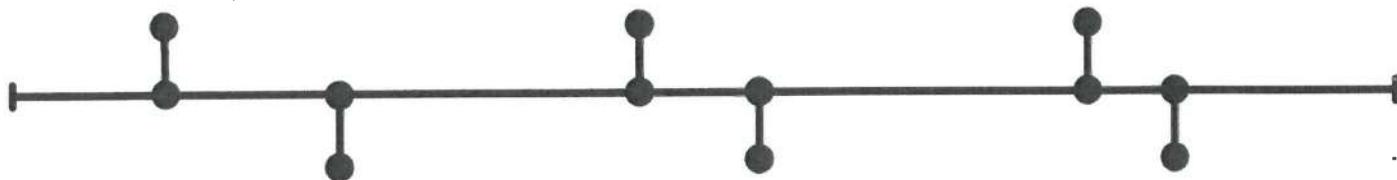
Installation de 4 nouveaux points de colonnes enterrées (Les Tertres, Chemin de la Folie et Chemin de la Grande Maison Neuve à Meung sur Loire, Rue Abbé Pasty Baule)

Printemps 2023

Distribution de 500 composteurs gratuits

1^{er} Janvier 2024

sortie des communes de Ligny le Ribault, Ardon et Jouy le Potier avec les déchetteries d'Ardon et de Ligny le Ribault (fin de convention) et intégration des communes de Binas, Tripleville et Saint Laurent des Bois.

**1^{er} Janvier 2023**

Mise en place de la collecte des biodéchets pour les gros producteurs

2023

Installation de 4 nouveaux points de colonnes enterrées (Salle des Fêtes Tavers, Place du Maupas et les Tertres Meung sur Loire, Clos Saint Aignan Baule)

2024

Distribution de 1500 composteurs gratuits

► LES FAITS MARQUANTS 2024

- **Fin des caissettes pour la collecte des emballages ménagers au 31 janvier 2024 :**

Lors de leur tournée pour les emballages ménagers (poubelles jaunes), les rieurs ne collecteront plus les caissettes qui ne répondent pas aux normes de sécurité.

- **Lavage des colonnes enterrées et aériennes :**

Dans l'année 2024, 2 campagnes de lavage des colonnes ont été réalisées (printemps et après l'été) permettant de nettoyer toutes les colonnes enterrées au moins une fois (deux fois pour les ordures ménagères) et de nettoyer également les colonnes aériennes de verre les plus salies.

- **Bennes radioactives :**

De juillet à décembre 2024, chaque mois, un camion de collecte des ordures ménagères déclenchaît le portique de radioactivité. Les déchets concernés étaient contaminés au Lutétium 177, traitement médicamenteux pour le cancer. Une prévention a été réalisée auprès de l'ARS et des professionnels de santé afin que ce problème ne se reproduise pas.

- **NOMBREUSES erreurs de tri :**

Le centre de tri de Saran, destination de tous les emballages ménagers du territoire, a alerté 24 fois dans l'année pour des erreurs de tri dangereuses (pour des questions de sécurité des équipements ou de risques sanitaires). Ces erreurs étaient notamment dues à la présence de cadavre d'animaux (sangliers, moutons) ou à la présence d'objet volumineux bloquant la chaîne de tri.



► LES INFORMATIONS SUR LA COLLECTE

Collecte en Porte à Porte

126 183

Nombre de kilomètres parcourus pour la collecte en porte à porte

8 960

Heures de conduites

2 297

Interventions sur des bacs réalisées
(dont 298 réparations)

17

Conducteurs et rieurs Véolia

Collecte en Point d'Apport Volontaire

35 645

Nombre de kilomètres parcourus pour la collecte en point d'apport volontaire

1 843

Heures de conduites

5

Conducteurs Véolia

► LES MODES DE COLLECTE

Envoyé en préfecture le 09/10/2025
 Reçu en préfecture le 09/10/2025
 Publié le 09/10/2025
 ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_066-DE
S'LO

Flux	Contenants	Dotation		Mode de collecte	Fréquence de collecte
		Habitat individuel	Habitat collectif		
Ordures Ménagères Résiduelles	Bacs noirs (120L, 240L ou 360L)	1 bac par foyer	1 bac pour plusieurs foyers, possibilité de points de regroupement	Porte à porte avec benne	C1
	21 colonnes d'apport volontaire Conteneurs de 5 m ³		100 habitants par colonne	Apport volontaire	Avant débordement
Emballages ménagers	Bacs jaunes (120L, 240L ou 360L)	1 bac par foyer	1 bac pour plusieurs foyers, possibilité de points de regroupement	Porte à porte avec benne	C0,5
	69 colonnes d'apport volontaire Conteneurs de 4 à 5 m ³		772 habitants par colonne	Apport volontaire	Avant débordement
Papiers	100 colonnes d'apport volontaire Conteneurs de 4 à 5 m ³		533 habitants par colonne	Apport volontaire	Avant débordement
Verre	111 colonnes d'apport volontaire Conteneurs de 4 à 5 m ³		480 habitants par colonne	Apport volontaire	Avant débordement

► LES BONS GESTES DE COLLECTE

- Sortez vos bacs la veille au soir
- Présentez votre bac avec la poignée côté route
- Lors d'un jour férié, pensez que la collecte est décalée d'un jour à partir du férié
- Evitez de laver vos emballages
- N'emboitez pas les emballages les uns dans les autres
- Rentrez votre bac après le passage du camion de collecte
- Ne déposez pas de sacs ou de déchets en vrac à côté des bacs ou colonnes
- Et n'oubliez pas : **Tous les emballages se trient !**

► LES TYPES DE DÉCHETS CO

Les Ordures Ménagères



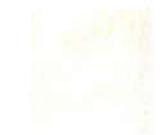
Vaisselles cassées

Protections hygiéniques,
couches, masques,...Lingettes démaquillantes,
coton-tige, brosses à dents

Les Papiers

Journaux, magazines
et prospectus

Enveloppes, papiers

Cahiers et livres
(débarrassés de leurs
couvertures rigides)

Sacs en papier

Les Emballages Ménagers

Bouteilles et
flacons plastiquesBriques
alimentairesEmballages
en cartonEmballages
en métal et
aluminium

Le Verre

Bouteilles
en verrePots et bocaux
en verre

Les Biodéchets

Envoyé en préfecture le 09/10/2025
 Reçu en préfecture le 09/10/2025
 Publié le 09/10/2025
 ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_066-DE
S'LO



Fruits et légumes



Viandes et poissons



Œufs et produits laitiers



Os des viandes
préparés pour la table



Coquilles, coquillages
et crustacés



Marc de café
sans la capsule



Pains, viennoiseries
et pâtisseries

► LE CALENDRIER DE COLLECTE

Les Ordures Ménagères

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Baule
Cléry-Saint-André
Cravant
Dry
Laffly-en-Val
Mareau-aux-Prés
Mézières-les-Cléry
Ouzouer-le-Marché

Bacon
Charbonville
Coulmiers
Epieds-en-Beauce
Le Bardon
Messas
Prenouvelon
Saint-Ay

Tavers
Villorceau

Beaugency
Binas
Bucy-Saint-Liphard
Huisseau-sur-Mauves
La Colombe
Membray
Rozières-en-Beauce
Saint-Laurent-des-Bois
Semerville
Tripleville
Verde
Villermain

Chaingy
Meung-sur-Loire

Les Emballages Ménagers

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Semaine paire

Semaine impaire

Semaine paire

Semaine
impaire

Semaine paire

Semaine paire

Semaine impaire

Binas
Charbonville
Coulmiers
La Colombe
Laffly-en-Val
Membray
Saint-Laurent-des-Bois
Semerville
Tripleville
Verde

Chaingy (Secteur 1 et 2)
Huisseau-sur-Mauves
Mareau-aux-Prés
Mézières-les-Cléry

Baule
Beaugency
Cléry-Saint-André
Dry
Tavers (Secteur 1)

Chaingy (Secteur 3)
Cravant
Epieds-en-Beauce
Le Bardon
Menung-sur-Loire
Prenouvelon
Saint-Ay

Ouzouer-le-Marché
Villermain

Bacon
Bucy-Saint-Liphard
Messas
Rozières-en-Beauce

Tavers (Secteur 2 et 3)
Villorceau

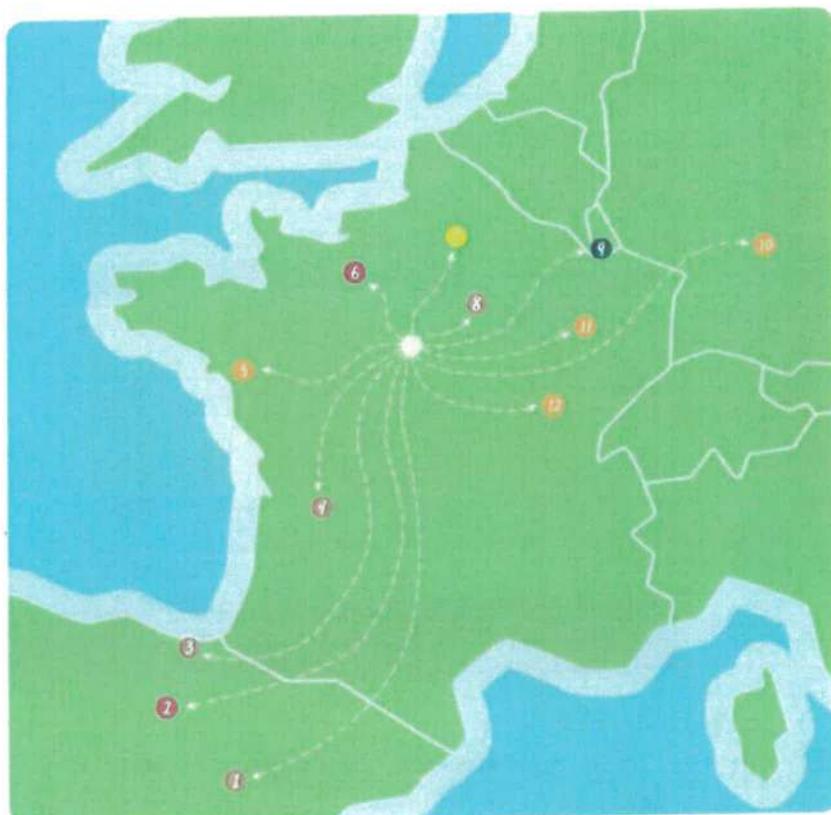
Les Biodéchets

La collecte des biodéchets des gros producteurs est réalisée tous les vendredis matins (sans décalage lors des jours fériés)

► LA DESTINATION DES DÉCHETS

Les ordures ménagères résiduelles sont incinérées au sein de l'unité de valorisation énergétique (UTOM) TRISALID, située à Saran. La chaleur dégagée lors de l'incinération des déchets est récupérée afin de produire de l'électricité.

Les emballages recyclables sont envoyés au centre de tri TRISALID à Saran pour être triés, mis en balle et transférés vers des usines de recyclage.



CENTRE DE TRI UTOM – SARAN (45)

CARTONS

- 1. Saragosse (Espagne)
- 3. Saint-Sébastien (Espagne)
- 4. Moulin-Naup (24)
- 8. Nogent-sur-Seine (10)

BRIQUES AUMENTAIRES

- 2. Espagne
- 6. Honouville (27)

PLASTIQUES

- 5. Nantes (44)
- 10. Allemagne
- 11. Neufchâteau (88)
- 12. Beaune (21)

ALUMINIUM

- 7. Compiègne (60)

ACIER

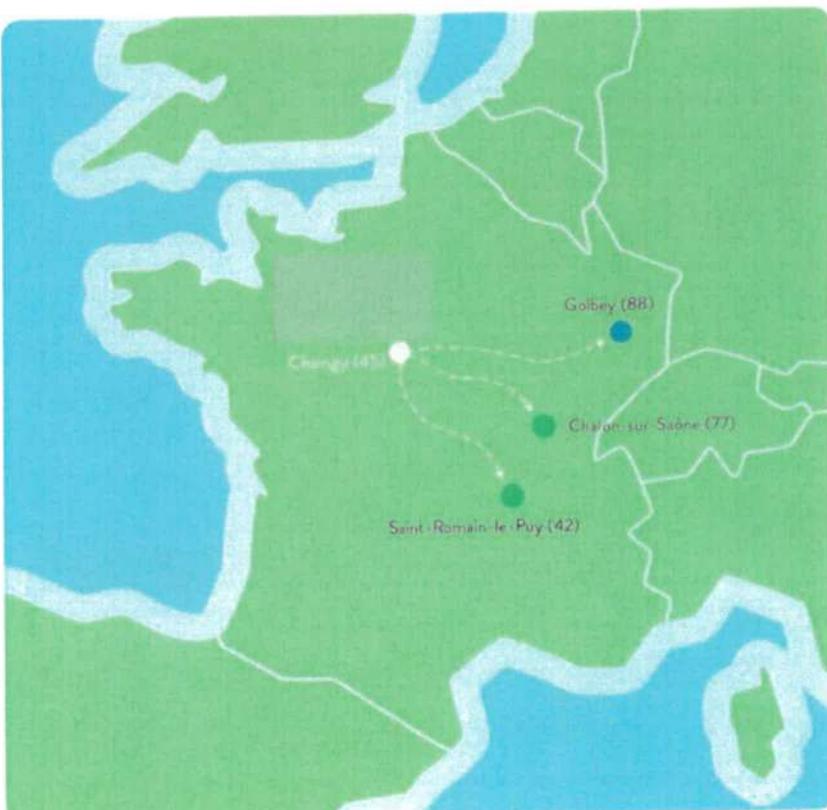
- 9. Differdange (Luxembourg)

LE VERRE

Le verre est transporté jusqu'aux usines de recyclage. Il est ensuite broyé pour devenir du calcaire puis refondu dans des fours verriers et soufflé dans des moules pour redevenir des emballages de même qualité. Le verre se recycle à l'infini !

LE PAPIER

Le papier est transporté en balle jusqu'à l'usine de recyclage. Les balles sont broyées puis brassées dans une grande cuve remplie d'eau pour former de la pâte à papier. Cette pâte est compressée et séchée pour former des rouleaux de papier qui seront ensuite découpés. Le papier peut être recyclé jusqu'à 10 fois !



► LES CHIFFRES DE LA COLLE

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

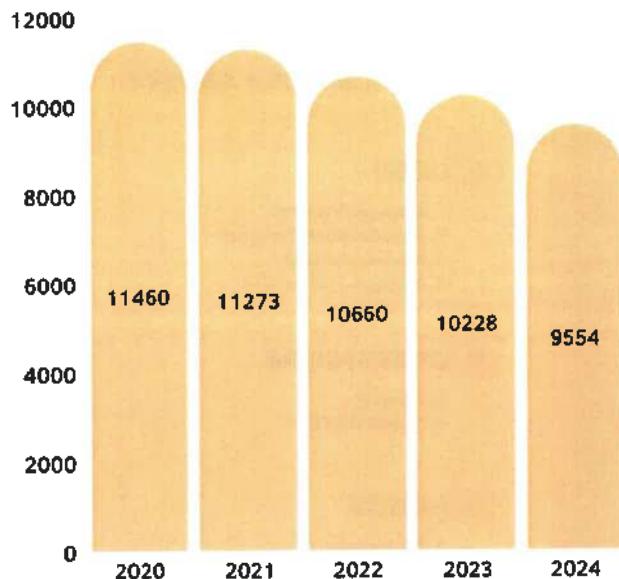
Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025

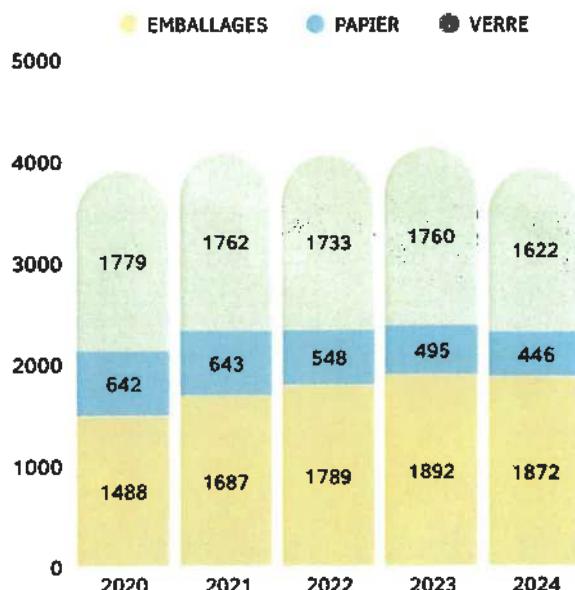
ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_066-DE

SLOW

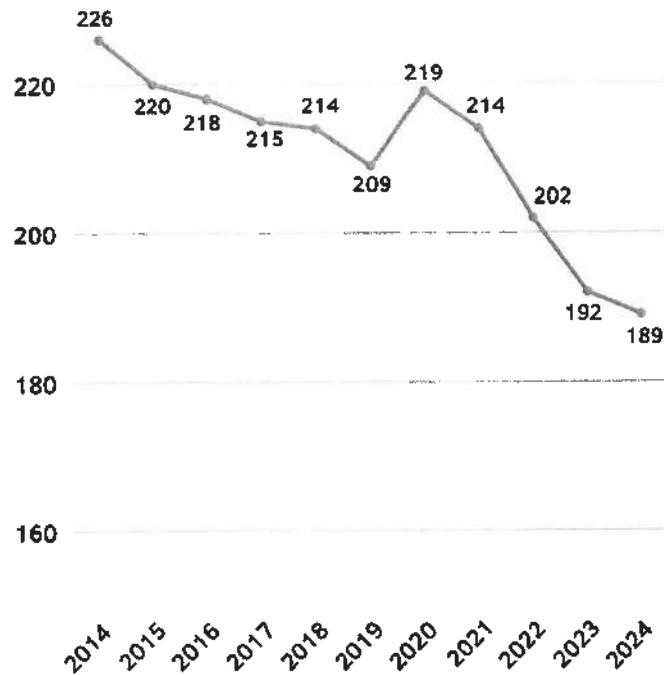
EVOLUTION DU TONNAGE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES



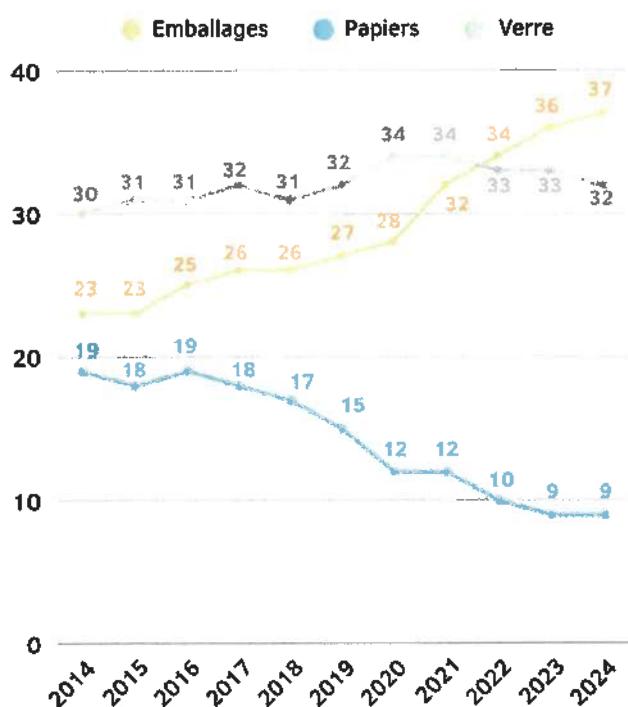
EVOLUTION DES TONNAGES ISSUS DES COLLECTES SELECTIVES



EVOLUTION DE LA PERFORMANCE D'ORDURES MENAGERES (EN KG/HAB)



EVOLUTION DE LA PERFORMANCE DE TRI DES EMBALLAGES, DU PAPIER ET DU VERRE (EN KG/HAB)



Détails chiffrés de la collecte en [Annexe 2](#)

► LES CHIFFRES DE LA COLLE

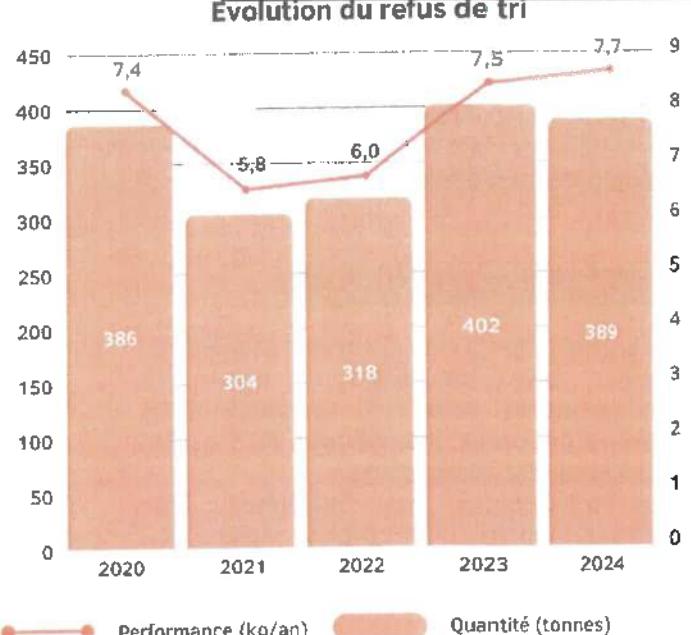
Envoyé en préfecture le 09/10/2025
Reçu en préfecture le 09/10/2025
Publié le 09/10/2025
ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_066-DE
SLOW

LES REFUS DE TRI

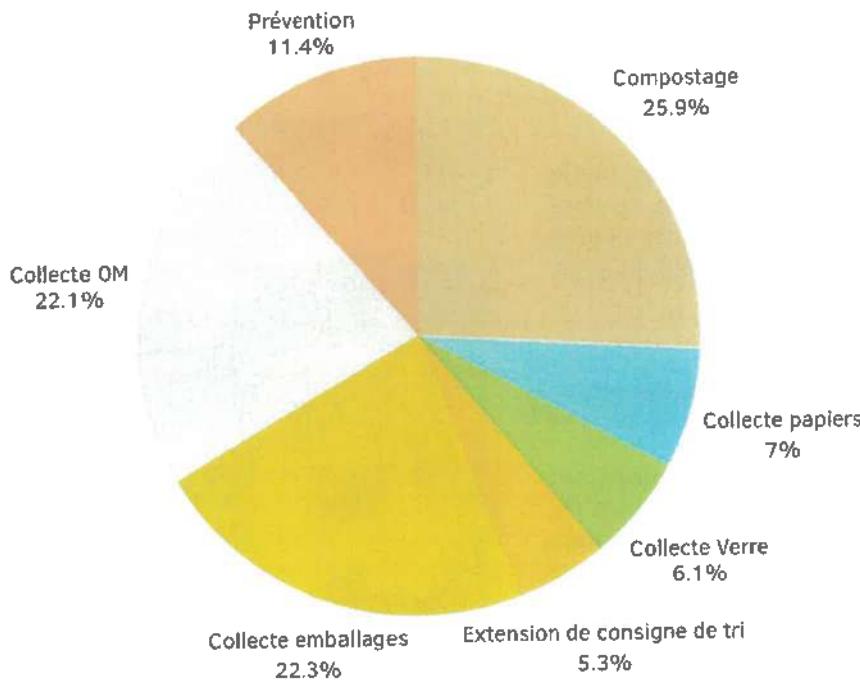
Le refus de tri est constitué de matériaux qui sont collectés dans les bacs à couvercle jaune et qui devraient se trouver dans les bacs pour les ordures ménagères ou en déchetterie (pot de fleurs, ceintre, ...).

Ces matériaux non recyclables mal triés engendrent un coût supplémentaire car ils sont collectés (collecte sélective), transférés au centre de tri, triés, désignés comme refus de tri, transportés au centre de traitement des ordures ménagères et incinérés.

En 2024, le taux de refus de tri représente 21 % du tonnage d'emballages ménagers.



► LES CARACTÉRISATIONS



La caractérisation des ordures ménagères permet de connaître la composition des ordures ménagères résiduelles collectées et de déterminer les gisements valorisables et les axes d'amélioration à faire sur le territoire. Cette caractérisation est réalisée selon la méthode MODECOM.

Les ordures ménagères de 8 communes, représentatives du territoire, ont été prélevées pour être triées. Cette étude a été réalisée en janvier 2024.

En moyenne, les ordures ménagères de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire sont composées à 40 % (76 kg/hab./an) de matériaux destinés à la collecte sélective (emballages, papiers et verre) : ceux-ci subissent une valorisation énergétique au lieu d'une valorisation matière dans les filières adaptées.

Le gisement valorisable par compostage représente 26%, soit 50 kg par habitant. Il est représenté par les putrescibles (hors produits alimentaires non consommés qui peuvent être évités par la prévention) et des textiles sanitaires fraction papiers souillés.

Les ordures ménagères résiduelles sont composées de 22 % d'ordures ménagères « pures » ne pouvant pas suivre une filière plus adaptée (42 kg/habitant).

► LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS

Au cours de l'année 2024, **1 500 composteurs** ont été commandés dans le cadre du programme de prévention des déchets. **1 278** ont été remis aux usagers inscrits, contribuant ainsi à favoriser la pratique du compostage domestique.

ANIMATIONS PEDAGOGIQUES

Le service collecte des déchets a mené des actions de sensibilisation dans **9 établissements scolaires**, touchant **491 élèves** autour des thématiques du tri, du recyclage et du compostage.

Des interventions ont également été réalisées auprès d'un public adulte, en partenariat avec le GRETA de Beaugency, permettant d'informer **19 participants** sur les gestes de tri.



VISITES D'INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

Dans une optique d'éducation à l'environnement, **quatre visites tout public** du centre de tri et de l'UTOM de Saran ont été organisées, réunissant **114 participants**. Par ailleurs, les **éco-délégués** du lycée François Villon (**20 élèves**) ont bénéficié d'une visite pédagogique afin de découvrir les différentes étapes de traitement des déchets.

SUIVI DES ERREURS DE TRI

Sur l'ensemble de l'année, **558 erreurs de tri** ont été signalées par le prestataire de collecte, principalement liées à la présence de sacs dans les bacs jaunes. Un suivi individualisé a été mis en place auprès des foyers concernés, via des courriers ou des appels téléphoniques, afin de les informer et de corriger les pratiques.



COMMUNICATION ET SENSIBILISATION VIA LES RESEAUX SOCIAUX

En collaboration avec le service communication, **26 publications** ont été diffusées sur les réseaux sociaux pour informer et sensibiliser les usagers. Parmi celles-ci : **18 posts dédiés aux déchets problématiques** détectés au centre de tri, **7 publications** dans le cadre de la campagne « **MaiTRIsons le recyclage** », et un contenu spécifique mettant en lumière les **erreurs de tri fréquentes** dans les **bacs jaunes** (voir photo).

PARTICIPATION À DES ÉVÉNEMENTS GRAND PUBLIC

Le service a également participé au festival « **Eau&Nature** », organisé par le service GEMAPI. À cette occasion, **une soixantaine d'enfants** ont été sensibilisés à la pollution liée aux déchets abandonnés dans la nature, à leur durée de décomposition, ainsi qu'à l'importance du tri pour un recyclage efficace et la préservation de l'environnement.

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE LA COLLECTE EN DÉCHETTERIE

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025

ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_066-DE

S'LO

► Historique

1997

Ouverture des déchetteries de Cléry-Saint-André, Ligny-le-Ribault et Meung-sur-Loire.

2002

Intégration de la déchetterie d'Ardon

Gestion des déchetteries par la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et gestion des déchetteries d'Ardon et Ligny-le-Ribault par convention avec la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

1995

Ouverture aux usagers de la déchetterie d'Epieds-en-Beauce

1999

Ouverture de la déchetterie de Villorceau.

2013

Ouverture de la déchetterie de Saint-Ay.

Du 10 janvier au 1^{er} juin 2021

Démolition et reconstruction avec agrandissement de la déchetterie de Cléry-Saint-André ; développement de nouveaux flux (plâtre, polystyrène, plastiques souples, tout venant incinérable, réemploi).

Juin 2023

Mise en place de la gestion d'accès par lecture de plaque d'immatriculation à Meung-sur-Loire et Saint-Ay.

1^{er} juillet 2022

Mise en place de la gestion d'accès par lecture de plaque d'immatriculation sur Cléry-Saint-André.

1^{er} janvier 2024

Sortie des déchetteries d'Ardon et de Ligny le Ribault (fin de convention).

► LES FAITS MARQUANTS 2024

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025

ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_066-DE

S'LO

• Installation de nouvelles bornes textiles sur le territoire :

En 2024, de nouvelles bornes pour la collecte du textile ont été installées par Le Relais 37, rue de l'Abreuvoir à Beaugency, route de Meung à Dry, Intermarché à Cléry Saint André afin de permettre aux usagers d'avoir plus de possibilité de déposer leurs textiles usagés.

• Collecte des radiographies sur les déchetteries du territoire par le Lion's Club :

Un partenariat avec le Lions Club a permis de mettre en place une collecte des radiographies sur les six déchetteries du territoire. L'entreprise RecyclIM récupère les films pour en extraire les sels d'argent et recycler la matière plastique. Une tonne de radiographies permet de récupérer 10 kg d'argent. Les bénéfices, environ 1 500 € par tonne, sont reversés à la fondation « Enfants Cancer Santé » et à d'autres associations.

• Mise en place de la filière Articles de Sport et Loisirs et Articles de Bricolage et Jardin thermiques :

Une convention avec l'éco-organisme Ecologic a permis d'instaurer la collecte des articles de sport et de loisir (ASL) et des articles de bricolage et jardin thermiques (ABJth) sur les déchetteries de Beauce-la-Romaine, Cléry-Saint-André, Meung-sur-Loire et Villorceau. Ces équipements sont orientés en priorité vers le réemploi (réparation, don, revente), puis vers le recyclage ou la valorisation énergétique selon leur état.



• Aménagement du bas de quai sur la déchetterie d'Epieds-en-Beauce

La benne carton de la déchetterie était avancée sur la voirie en bas de quai et ne permettait pas une circulation en sécurité. Le massif d'arbustes entre la benne et le mur du haut de quai a été enlevé et une plateforme béton a été créée afin que la benne carton puisse s'appuyer sur le mur et ne plus gêner la circulation.



• Mise en place de gouttières sur le bâtiment en haut de quai de la déchetterie de Cléry-Saint-André :

Afin de répondre à la réglementation, des gouttières ont été installées et les eaux de pluies sont désormais récupérées dans le réseaux de la déchetterie pour être traitée par le déboucheur/déshuileur.



• Crédit d'un écran acoustique sur la déchetterie de Cléry-Saint-André :

Pour répondre également à la réglementation et atténuer le bruit lors du fonctionnement de la déchetterie, des écrans acoustiques ont été installés.

• Végétalisation de la déchetterie de Cléry-Saint-André

Sur l'année 2024, 41 arbres de haute tige, 308 arbustes, 150 plantes couvre-sols et 62 plantes grimpantes ont été plantée afin d'améliorer l'intégration paysagère du site.

► LES DÉCHETS AUTORISÉS ET INTERDITS

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025

ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_066-DE

S²LOW

LES DÉCHETS ACCEPTÉS



BOIS



DÉCHETS VERTS



MÉTAUX



CARTONS



DÉBLAIS GRAVÉS



TOUT-VENANT
NON-INCINÉRABLE



TOUT-VENANT
INCINÉRABLE



AMEUBLEMENT
(1)



PNEUMATIQUES
(2)



TEXTILES
CHAUSSES
(3)



PLASTIQUES SOUPLES
(3)



PLÂTRE ET
PLAQUES DE
PLÂTRE (4)



VERRES



PAPIERS



JOURNAUX
REVUES



EMBALLAGES



HUILES VÉGÉTALES



PILES ET
ACCUMULATEURS



HUILES
DE VIDANGE



CARTROUCHES
ENCRE



BATTERIES



LAMPES



RADIOGRAPHIES



ÉCRANS



DÉCHETS DIFFUS
SPÉCIFIQUES (DDS)
(5)



DEEE
(5)

(1) Les bennes mobiliers et ameublement se trouvent sur toutes les déchetteries à l'exception de celle d'Epieds-en-Beauce.

(2) Les pneumatiques (de véhicules légers non peints, non jantés) sont acceptés uniquement sur la déchetterie de Saint-Ay ou récupérés par un professionnel (dépôt jusqu'à 8 pneus sans obligation d'achat).

(3) Les plastiques souples et le polystyrène sont triés uniquement à la déchetterie de Cléry-Saint-André

(4) La borne de plâtre est disponible uniquement sur la déchetterie de Cléry-Saint-André.

(5) Les DEEE sont les Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques

LES DÉCHETS INTERDITS



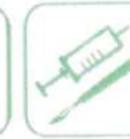
ORDURES
MÉNAGÈRES
Déposé interdit



BOUTEILLES
DE GAZ,
EXTINCTEURS
ET FLUÉES DE
DÉTRESSE
À ramener au
point de vente



MÉDICAMENTS ET DASRI
(Déchets d'activités de soins à risques infectieux)
À rapporter en pharmacie ;
retrouver tous les points de collecte autour de chez vous
sur [distriflow/eus-collectene](#)



AMIANT
Pris en charge
par un
professionnel

► LES HORAIRES DES DÉCHETTERIE

S'LOV

● HORAIRES D'ÉTÉ : du 1^{er} avril au 30 septembre

	LUNDI	MARDI	MERREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
BEAUCHE LA ROMAINE	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h				9h - 12h 14h - 18h
			9h - 12h 14h - 18h			
EPIEDS-EN-BEAUJCE	9h - 12h 14h - 18h		9h - 12h		14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h
			9h - 12h 14h - 18h			
SAINTE-AY		9h - 12h 14h - 18h		14h - 18h		14h - 18h
		9h - 12h 14h - 18h				

● HORAIRES D'HIVER : du 1^{er} octobre au 31 mars

	LUNDI	MARDI	MERREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
BEAUCHE LA ROMAINE	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h				9h - 12h 14h - 18h
			10h - 12h 14h - 17h			
EPIEDS-EN-BEAUJCE	10h - 12h 14h - 17h					10h - 12h 14h - 17h
			10h - 12h	10h - 12h 14h - 17h	10h - 12h 14h - 17h	10h - 12h 14h - 17h
SAINTE-AY		10h - 12h 14h - 17h		14h - 17h		14h - 17h
		10h - 12h 14h - 17h				

Les déchetteries sont fermées les jours fériés

► LES TONNAGES EN DÉCHETTERIE

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

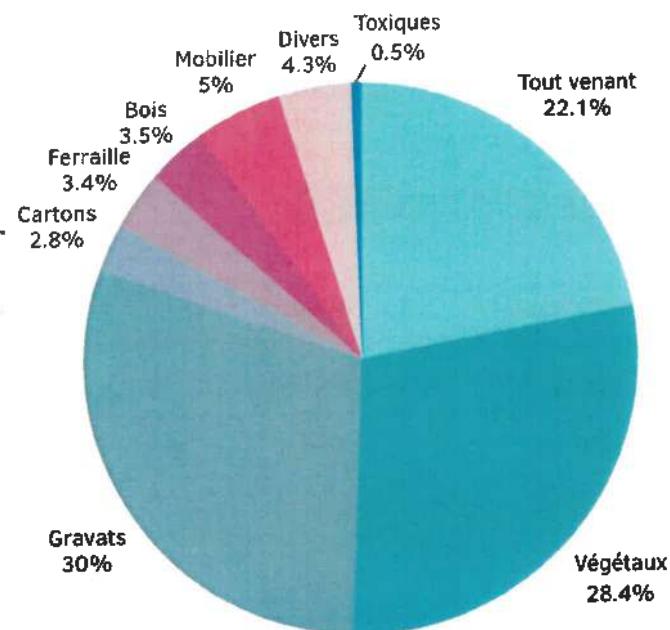
Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025

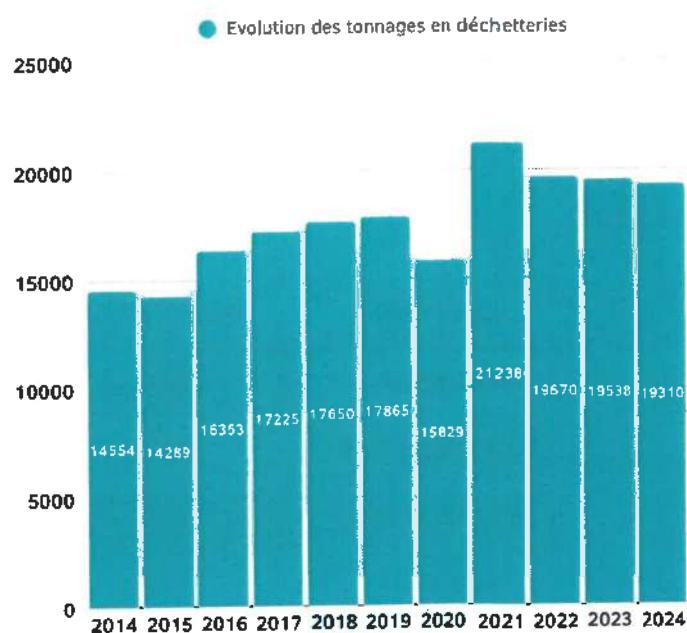
SLOW

ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_066-DE

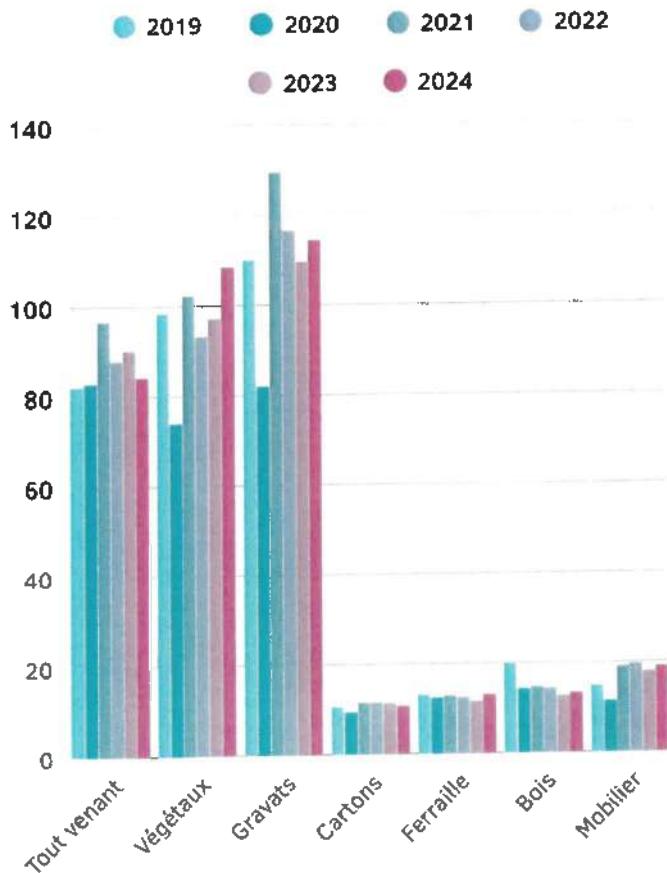
REPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS EN 2024



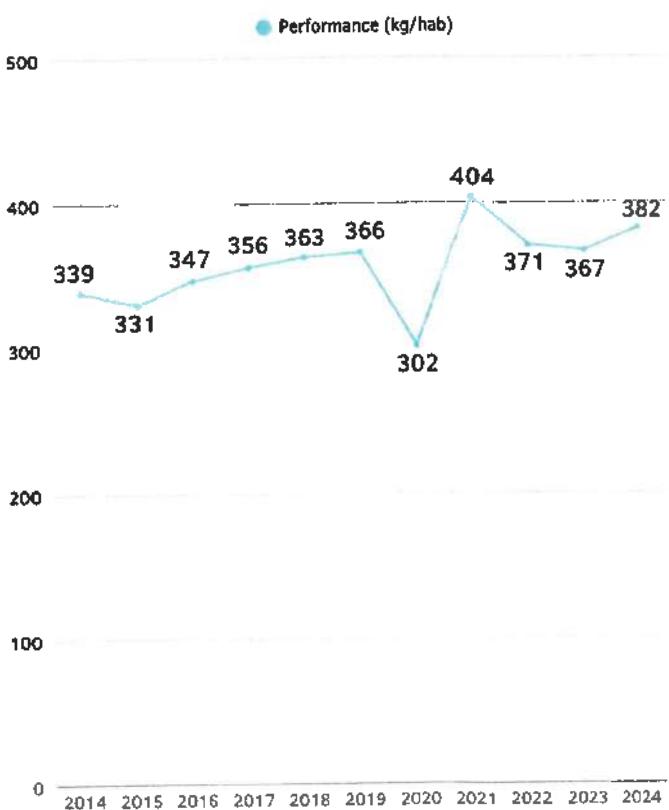
EVOLUTION DES TONNAGES EN DÉCHETTERIES



EVOLUTION DE LA PERFORMANCE DE TRI (KG/HAB) DES PRINCIPAUX FLUX



EVOLUTION DE LA PERFORMANCE DE TRI DES APPORTS EN DÉCHETTERIES



Détails chiffrés des déchetterie en [Annexe 3](#)

► LES PRODUCTION PAR DÉCHETTE

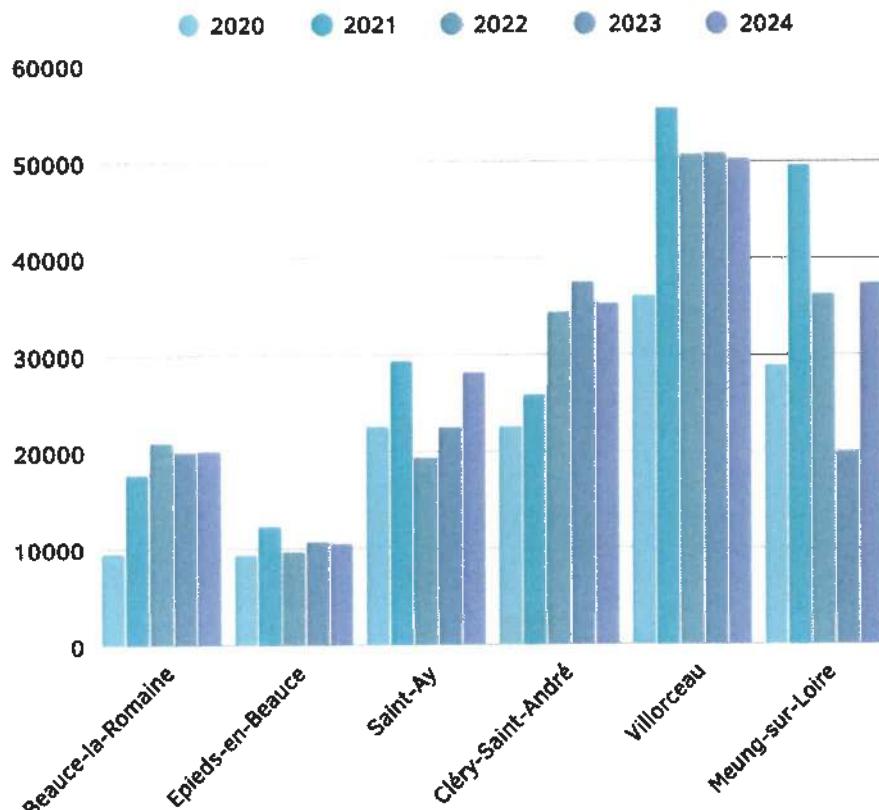
La déchetterie de Villorceau représente 29 % des apports en déchetterie, elle est devant Cléry-Saint-André et Meung-sur-Loire qui représentent 19 % des apports chacune. La déchetterie de Saint-Ay représente quant à elle 14 % des apports, alors que les déchetteries de Beauce-la-Romaine et Epieds-en-Beauce, plus petites, représentent respectivement 10 et 8 % des apports.

Il faut noter que la déchetterie de Villorceau n'est pas équipée de contrôle d'accès contrairement à celles de Cléry Saint André, Meung sur Loire et Saint Ay.

► LES FRÉQUENTATIONS EN DÉCHETTERIES

DECHETTERIE	PARTICULIERS	PROFESSIONNELS	TOTAL
VILLORCEAU	49998	277	50275
MEUNG SUR LOIRE	36960	396	37356
CLERY SAINT ANDRE	35191	141	35332
SAIN TAY	28013	222	28235
BEAUCHE LA ROMAINE	19980	136	20116
EPIEDS EN BEAUCHE	10474	37	10511

EVOLUTION DE LA FREQUENTATION EN DECHETTERIE



► LA DESTINATION DES DÉCHETS

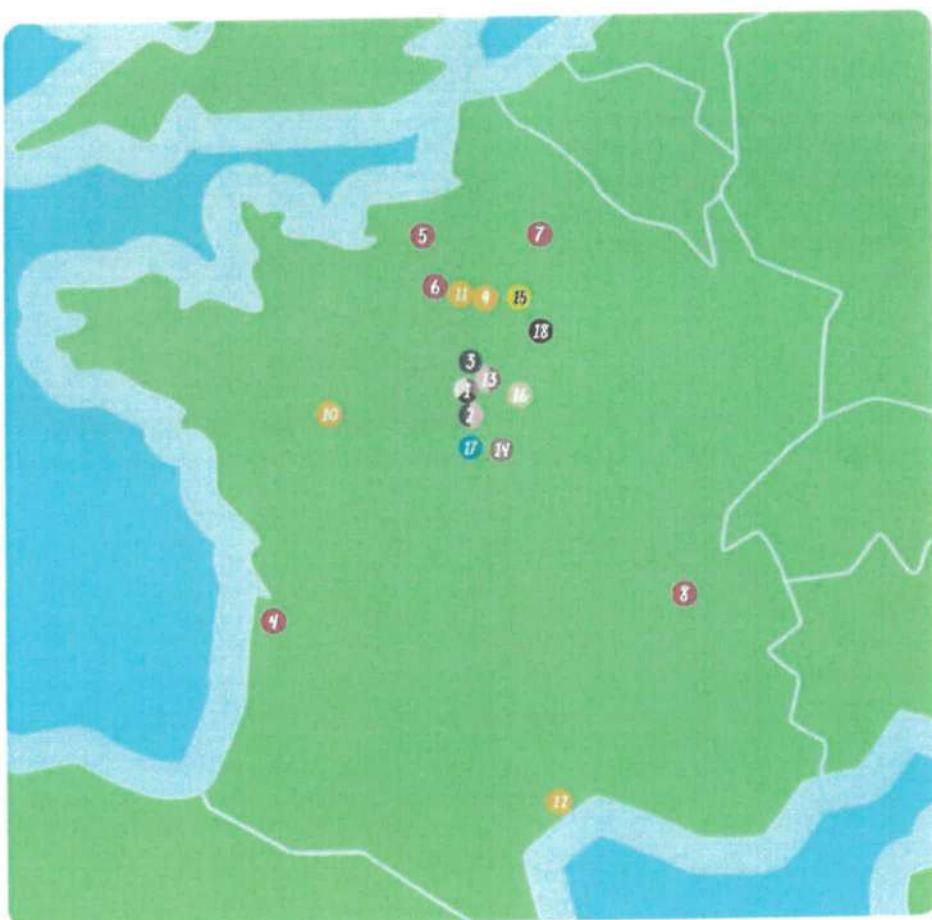
Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025

ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_066-DE

S'LO



MÉTAUX

- 1. Chaingy (45)

DÉCHETS VERTS

- 2. Mézières-lez-Cléry (45)
- 3. Saint-Péralvy-la-Colombe (45)

DÉCHETS DANGEREUX

- 4. Cestas (33)
- 5. Rouen (76)
- 6. Limay (78)
- 7. Chauny (02)
- 8. Saint-Georges-d'Espéranche (38)

DÉCHETS DÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

- 9. Gennecuit (92)
- 10. Angers (49)
- 11. Vernouillet (28)
- 12. Saint-Thibéry (34)

TOUT-VENANT

- 1. Chaingy (45) -> combustion
- 13. Bucy-Saint-Liphard (45) -> enfouissement
- 14. Saint-Palais (18) -> enfouissement

PLÂTRE

- 15. Vaujours (93)

AMEUBLEMENT

- 16. Sully-sur-Loire (45)

POLYSTYRÈNE ET PLASTIQUES SOUPLES

- 17. Vernou-en-Sologne (41)

BOIS

- 1. Chaingy (45)

PNEU

- 18. Poigny (77)

GRAVATS

- 2. Mézières-lez-Cléry (45)
- 13. Bucy-Saint-Liphard (45)

► LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025

ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_066-DE

SLOW

- **Distribution de compost :**

Sur l'année 2024, des bennes de compost ont été mises à disposition des usagers, sur la déchetterie de Cléry Saint André (10/04/2024 et 12/06/2024) et au niveau des jardins partagés de Beaugency (12/10/2024) afin que chacun puisse se servir et apporter à son jardin du compost pour alimenter le sol.



LES COÛTS DU SERVICE

► LES COÛTS DU SERVICE

Activité	Mode d'exploitation	Titulaire du contrat	Début du contrat	Fin du contrat	Montant TTC 2024	Montant TTC 2023
Collecte séparative des déchets ménagers et assimilés	Marché de service	SOCCOIM SAS	1 janv. 2016	31/12/2024	2 383 617,14 €	2 361 339,49 €
Déchetteries : Gardiennage/ Gestion du haut de quai	Marché de service	SOCCOIM SAS	1 janv. 2019	31/12/2024	393 666,51 €	431 954,77 €
	- Déchetterie Epieds-en-Beauce : agents de la commune				14 946,83 €	15 685,78 €
Exploitation des déchetteries : collecte et traitement	Marché de service	SOCCOIM SAS	1 janv. 2016	31/12/2024	1 731 291,79 €	1 631 461,25 €
Evacuation et traitement des déchets toxiques	Marché de service	Martin Environnement	1 janv. 2022	31/12/2024	56 478,27 €	52 509,93 €
Incinération des ordures ménagères	Convention	Orléans Métropole	11 janv. 2019	31/10/2028	883 512,05 €	915 855,97 €
Tri des emballages			11 janv. 2019	31/10/2028	374 163,45 €	374 733,74 €

► LES INDICATEURS FINANCIERS

(Chiffres selon le compte financier unique 2024)

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

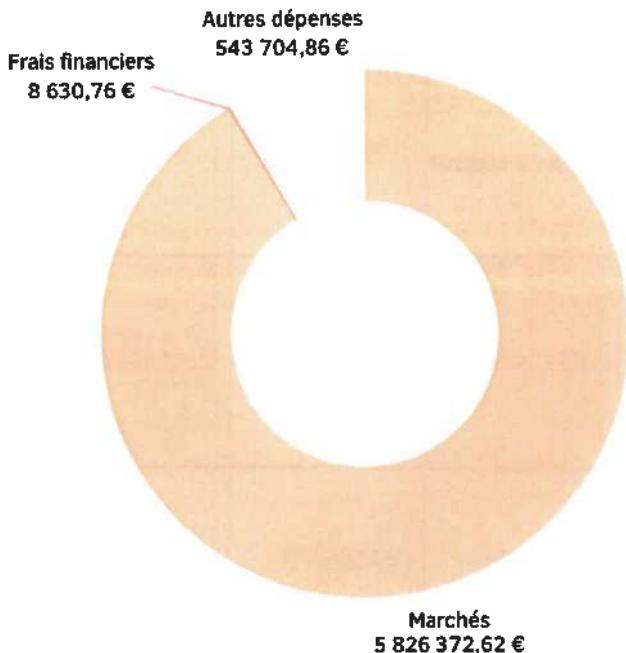
Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025

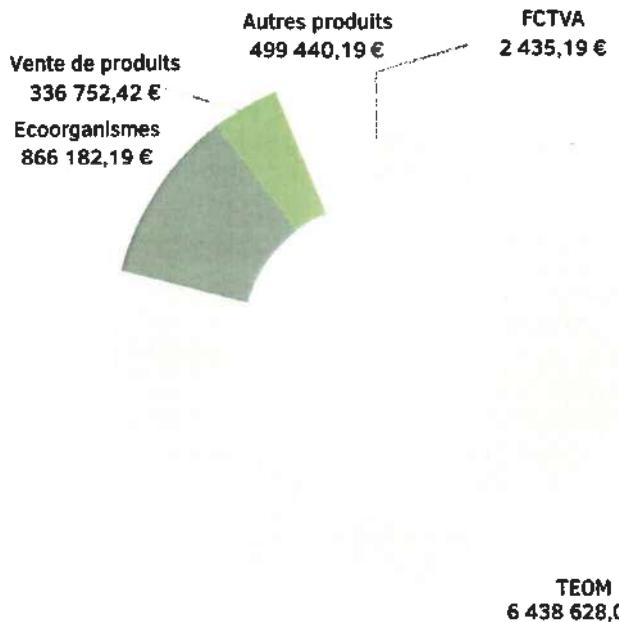
ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_066-DE

S'LO

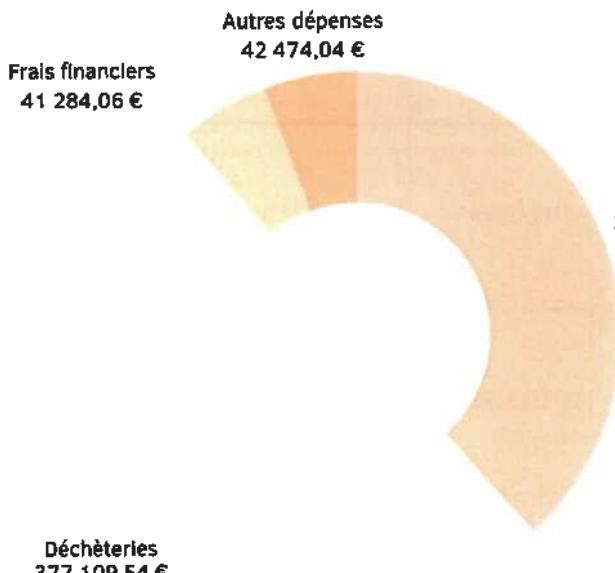
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024



RECETTE DE FONCTIONNEMENT 2024



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2024



RECETTE D'INVESTISSEMENT 2024



Détails chiffrés des indicateurs financiers en [Annexe 4](#)

LES PERSPECTIVES

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025

ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_066-DE



► BIODECHETS

Les habitants de la CCTVL sont encouragés à trier à la source leurs biodéchets, par la distribution gratuite de composteurs pour les particuliers ayant un jardin. La remise des composteurs se fait lors de réunion d'information organisées dans les communes pour présenter le dispositif de compostage.

Pour les logements collectifs ou les habitations sans jardin, la CCTVL va développer le tri des biodéchets sur des points de regroupement, en compostage partagé ou en bac de collecte, gérés par le bailleur social ou le syndic de copropriété.



► DÉBUT DU MARCHÉ DE PERFORMANCE

Le marché public global de performance porte sur la réalisation des prestations de collecte et transport des déchets ménagers et assimilés et l'exploitation des déchetteries sur le territoire de la CCTVL. Il comporte des objectifs mesurables sur :

- La diminution des ordures ménagères, augmentation des emballages et du verre
- La diminution du refus de tri
- La diminution de la quantité d'encombrants en déchetterie
- L'optimisation logistique du poids des bennes

L'année 2025 marque le début de ce marché, et sera l'année de référence pour l'évaluation des objectifs.

► APPLICATION “MES DÉCHETS CCTVL” | PUBLIDATA

Dans le cadre de l'amélioration de l'information et du service rendu aux usagers, l'application mobile « Mes Déchets CCTVL » sera déployée en 2025, en partenariat avec Publidata et Veolia. Cet outil permettra à chaque habitant du territoire d'accéder, en saisissant simplement son adresse, à l'ensemble des informations personnalisées relatives à la gestion des déchets :

- Rappels de sortie des bacs,
- Signalement d'éventuels incidents de collecte,
- Horaires et informations pratiques des déchetteries et points d'apport volontaire,
- Accès à un formulaire pour effectuer diverses demandes (remplacement de bac, signalement...).

Un module web sera également mis à disposition des communes. Il pourra être facilement intégré à leur site internet, afin d'afficher automatiquement les informations liées à la gestion des déchets (jours de collecte, déchetteries, consignes de tri, etc.). Cela permettra aux communes de proposer à leurs administrés des informations toujours à jour, sans avoir à les actualiser manuellement.



► APPEL À PROJET TRI HORS FOYER

L'appel à projet proposé par CITEO a pour objectif d'accompagner financièrement le déploiement des équipements de pré-collecte permettant un geste de tri sur les lieux consommation nomade (hors foyer) et pris en charge par le Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD) ou les services propreté.

Plusieurs projets seront développés en 2025, notamment :

- La mise en place du tri à Festicolor (festival de musique à Meung-sur-Loire)
- Le déploiement des équipements de tri à proximité des établissements recevant du public

► AGGRANDISSEMENT DE LA DÉCHETTERIE DE VILLORCEAU

Le 21 décembre 2022, un dossier de permis de construire a été déposé pour l'extension de la déchetterie de Villorceau comprenant notamment la création d'une plateforme de dépôt des déchets verts et des gravats. En parallèle, un dossier pour les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) a également été déposé en début d'année 2023, 3 dossiers complémentaires ont été déposés depuis pour compléments d'informations demandées par la DREAL.

L'année 2025, permettra de continuer ce projet afin de pouvoir à terme réaliser les travaux sur la déchetterie.

► SENSIBILISATION DES AGENTS DE LA CCTVL

En 2025, les différents pôles de la CCTVL seront sensibilisés au tri et au recyclage des déchets par des animations organisées dans chaque service. Des visites de déchetteries et de l'UTOM – Trisalid seront également proposées.

► ANIMATIONS SCOLAIRES

Les interventions scolaires se poursuivent en 2025, avec la proposition de nouvelles animations sur le thème du gaspillage alimentaire.

ANNEXES

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025

ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_068-DE

S'LO

► ANNEXE 1 :

Détail de la population municipale des communes en vigueur au 1^{er} janvier

► ANNEXE 2 :

Détail chiffré de la collecte

► ANNEXE 3 :

Détail chiffré des déchetteries

► ANNEXE 4 :

Détail chiffré des indicateurs financiers

ANNEXE 1

Population municipale des communes en vigueur au 1er janvier 2024

(Date de référence statistique INSEE : 1er janvier 2021)

<i>Communes de la Communauté de Communes bénéficiant du service collecte et déchèteries</i>	
Baccon	678
Le Bardon	994
Baule	2074
Beaugency	7796
Binas	662
Chaingy	4160
Charsonville	629
Cléry Saint André	3590
Coulimiers	564
Cravant	974
Dry	1440
Epieds en Beauce	1457
Huisseau sur Mauves	1771
Lailly en Val	3150
Mareau Aux Prés	1661
Messas	1028
Meung sur Loire	6666
Mézières lez Cléry	874
Rozières en Beauce	183
Saint Ay	3734
Tavers	1375
Villorceau	1094
Prénouvellon	267
La Colombe	175
Membrolles	276
Ouzouer le Marché	2041
Semerville	88
Tripleville	170
Verdes	436
Villermain	397
TOTAL	50404

Communes hors de la Communauté de Communes bénéficiant du service collecte et déchèterie

Bucy-Saint-Liphard	203
TOTAL	203

Communes de la Communauté de Communes ne bénéficiant pas du service collecte

Saint Laurent des Bois	326
TOTAL	326

Communes de la Communauté de Communes	50730
Communes bénéficiant de tous les services	50607

ANNEXE 2

Envoyé en préfecture le 09/10/2025
 Reçu en préfecture le 09/10/2025
 Publié le 09/10/2025
 ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_066-DE

SLOW

Ordures Ménagères	Quantité Porte à Porte (tonnes)	Quantité Point Apport Volontaire (tonnes)	Quantité totale (tonnes)	Performance (kg/hab)
2010	10894		10894	237
2011	10630		10630	230
2012	10529		10529	227
2013	10504		10504	226
2014	10539		10539	226
2015	10338		10338	220
2016	10294		10294	218
2017	10446		10446	215
2018	10387	17	10405	214
2019	10035	166	10201	209
2020	11241	219	11460	219
2021	11014	259	11273	214
2022	10238	422	10660	202
2023	9730	498	10228	192
2024	9012	542	9554	189

ANNEXE 2

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025

ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_066-DE

SLOW

Emballages	Quantité Porte à Porte (tonnes)	Quantité Point Apport Volontaire (tonnes)	Quantité totale (tonnes)	Performance PaP + PAV (kg/hab)
2010	863,64		951	20,7
2011	1059,4		1105	23,9
2012	1069,68		1113	24
2013	994,83		1042	22,4
2014	1034,41		1085	23,2
2015	1048,48		1103	23,5
2016	1101,92		1163	24,8
2017	1163,32		1216	25,9
2018	1210,32	54,14	1264	26
2019	1235,46	63,44	1299	26,6
2020	1421,68	66,1	1488	28,4
2021	1596,68	90,73	1687	32,1
2022	1682,68	106,701	1789	33,9
2023	1769,6	122,72	1892	35,5
2024	1740	132	1872	37

ANNEXE 2

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025

ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_066-DE

S2LOW

Papiers	Quantité (tonnes)	Performance (kg/hab)
2010	970	21
2011	1032	22
2012	953	21
2013	941	20
2014	887	19
2015	867	18
2016	879	19
2017	856	18
2018	834	17
2019	751	15
2020	642	12
2021	643	12
2022	548	10,36
2023	495	9,3
2024	446	8,81

Verre	Quantité (tonnes)	Performance (kg/hab)
2010	1458	31,8
2011	1490	32,2
2012	1450	31,2
2013	1443	31
2014	1414	30,3
2015	1466	31,2
2016	1460	31,1
2017	1493	31,8
2018	1526	31,4
2019	1543	31,6
2020	1779	34
2021	1762	33,52
2022	1733	32,79
2023	1760	33,03
2024	1622	32,05

ANNEXE 3

La répartition des tonnages en déchetteries en 2024

	BLR	Cléry	Epieds	Meung	Saint-Ay	Villorceau	TOTAL 2024
Tout venant	548	381	346	884	536	1387	4082
Tout venant incinérable	-	178	-	-	-	-	178
Végétaux	499	1159	375	1090	758	1608	5489
Gravats	396	1296	492	1065	850	1685	5784
Cartons	63	66	46	130	78	161	544
Ferraille	72	110	51	119	112	196	660
Bois	193	202	144	13	102	20	674
Mobilier	-	165	-	238	135	422	960
Polystyrene	-	7,09	-	-	-	-	7
PE film étirable	-	1,17	-	-	-	-	1
Plâtre	-	16	-	-	-	-	16
Batteries	0,56	1,68	0,66	1,90	1,82	2,52	9,1
Bouchons	-	-	-	-	-	-	0,7
Piles	0,52	1,05	0,43	1,06	0,84	0,97	4,9
Huiles de vidange usagées	6	5,85	5,13	4,77	2,70	7,56	32
Ampoules et néons	0,29	0,42	0,22	0,50	0,16	0,54	2,1
Pneumatiques	-	-	-	-	15	-	15
Textiles (total territoire)	-	-	-	-	-	-	190
DÉEE	52	80	32	106	71	165	506
Articles de Sport et Loisirs	0	0,38	0	0,72	0	0	1,21
Articles de bricolage th.	0	0	0	0	0	0,20	0,20
Radiographies	-	-	-	-	-	-	0,12
Réemploi-Ressourcerie	10,72	12,13	0	17,68	12,60	0	53
Toxiques - EcoDDS	6,21	10,25	4,56	14,12	8,51	17,33	61
Toxiques - hors EcoDDS	6,733	6,85	3,48	7,58	4,72	12,00	41
TOTAL 2024	1854	3700	1500	3693	2688	5685	19312

ANNEXE 3

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025

ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_066-DE

SLOW

L'évolution des tonnages en déchetteries entre 2014 et 2024

Tonnages	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Tout venant	3469	3510	3848	3964	4035	4022	4344	4933	4416	4585	4082
Tout venant incinérable								150	229	218	178
Végétaux	4814	3899	5039	5177	4911	4810	3874	5375	4926	5171	5489
Gravats	3763	4190	4264	4813	5190	5375	4297	6803	6154	5834	5784
Cartons	406	398	449	458	494	528	496	607	611	603	544
Ferraille	491	495	634	637	646	647	659	677	663	617	660
Bois	1103	1256	1440	1381	1325	980	752	773	756	673	674
Mobilier	0	0	0	103	205	731	603	1002	1037	953	960
Polystyrène								7	8	7	7
PE film étirable								0,52	1,35	0,79	1
Sous-total	14045	13748	15674	16534	16806	17093	15023	20327	18801	18662	18379
Plâtre								0,00	8,90	0,00	16
Batteries	3,0	0,8	5,9	10,0	6,9	4,2	8,6	8,9	6,9	6,3	9,1
Bouchons	0	0	1,3	0,9	0,6	1,9	0,5	0,9	0,8	0,7	0,7
Piles	3,4	4,0	4,9	3,8	3,1	4,7	4,7	4,5	4,4	4,1	4,9
Huiles de vidange usagées	17	20	18	25	25	27	24	28	33	22	32
Cartouches encre	0,6	0,7	0,8	0,8	0,6	0,2	0,5	0,1	0	0	0
Ampoules et néons	1,1	0,9	1,0	1,2	1,2	1,2	0,9	1,4	1,9	1,9	2,1
Pneumatiques	0	5	12	16	14	12	12	28	20	19	15
Textiles	40	46	49	57	141	191	165	181	176	170	190
DEEE	358	373	489	474	539	411	452	498	496	467	506
Articles de Sport et Loisirs											1,2
Articles de bricolage th.											0,2
Radiographies											0,1
Réemploi-Ressourcerie	0	0	0	0	0	0	0	16	54	80	53
Sous-total divers	424	454	584	590	736	653	667	767	801	770	830
Toxiques - EcoDDS	0	0	0	53	52	42	52	61	21	63	61
Toxiques - TRIADIS	0	0	0	47	57	77	86	83	48	42	41
Toxiques	84	88	94	100	109	119	138	143	68	105	102
TOTAL	14554	14289	16353	17225	17650	17865	15829	21238	19670	19538	19312

ANNEXE 3

Envoyé en préfecture le 09/10/2025
 Reçu en préfecture le 09/10/2025
 Publié le 09/10/2025
 ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_066-DE
S'LO

Performance en déchetterie : en kg/hab/an

Performance	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Tout venant	81	81	82	82	83	82	83	97	84	86	81
Tout venant incinérable									4	4	4
Végétaux	112	90	107	107	101	98	74	102	93	97	108
Gravats	88	97	91	100	107	110	82	129	116	109	114
Cartons	9	9	10	9	10	11	9	12	12	11	11
Ferraille	11	11	13	13	13	13	13	13	11	12	13
Bois	26	29	31	29	27	20	14	15	14	13	13
Mobilier	0	0	0	2	4	15	12	19	20	18	19
Polystyrène								0,12	0,15	0,13	0,14
PE film étirable								0,01	0,03	0,01	0,02
Sous-total	327	318	333	342	345	350	267	387	355	350	363
Plâtre								0	0,17	0	0,32
Batteries	0,07	0,02	0,12	0,21	0,14	0,09	0,16	0,17	0,13	0,12	0,18
Bouchons	0	0	0,03	0,02	0,01	0,04	0,01	0,02	0,01	0,01	0,01
Piles	0,08	0,09	0,10	0,08	0,06	0,10	0,09	0,09	0,08	0,08	0,10
Huiles de vidange usagées	0,39	0,47	0,38	0,51	0,51	0,55	0,46	0,53	0,62	0,41	0,62
Cartouches encre	0,02	0,02	0,02	0,02	0,01	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Ampoules et néons	0,02	0,02	0,02	0,02	0,03	0,02	0,02	0,03	0,00	0,04	0,04
Pneumatiques	0	0,13	0,25	0,33	0,29	0,25	0,23	0,53	0,38	0,35	0,30
Textiles	0,93	1,07	1,04	1,18	2,90	3,92	3,14	3,45	3,33	3,18	3,75
DEEE	8,35	8,64	10,39	9,81	11,07	8,41	8,63	9,48	9,37	8,77	10,00
Articles de Sport et Loisirs											0,02
Articles de bricolage th.											0,00
Radiographies											0,00
Réemploi-Ressourcerie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,30	1,02	1,49	1,05
Sous-total divers	9,88	10,51	12,41	12,21	15,11	13,37	12,75	14,59	15,12	14,46	16
Toxiques - EcoDDS	0	0	0	1,09	1,07	0,87	1,00	1,15	0,39	1,19	1,20
Toxiques - TRIADIS	0	0	0	0,97	1,17	1,58	1,64	1,57	0,90	0,79	0,82
Toxiques	2,0	2,0	2,0	2,1	2,2	2,4	2,6	2,7	1,3	2,0	2,0
TOTAL	339	331	347	356	363	366	302	404	371	367	382

ANNEXE 4

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025

ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_066-DE

SLOW

Dépenses Fonctionnement	Compte financier unique 2024		2023
	en € T.T.C.	en €/hab	en € T.T.C.
Principales prestation (marchés)	5 826 372,62 €	115,13 €	5 739 405,16 €
Frais financiers (emprunts – intérêts)	8 630,76 €	0,17 €	8 819,06 €
Autres dépenses	543 704,86 €	10,74 €	543 523,59 €
Total « Dépenses de fonctionnement »	6 378 708,24 €	126,04 €	6 291 747,81 €

Recettes Fonctionnement	Compte financier unique 2024		2023
	en € T.T.C.	en €/hab	en € T.T.C.
Contribution des communes (TEOM)	6 438 628,00 €	127,23 €	6 096 944,00 €
Soutien des organismes agréés	866 182,19 €	17,12 €	756 347,73 €
Vente de produits	336 752,42 €	6,65 €	808 856,28 €
Autres produits	499 440,19 €	9,87 €	670 691,81 €
Fond de Compensation de la TVA (FCTVA)	2 435,19 €	0,05 €	1 236,69 €
Total « Recettes de fonctionnement »	8 143 437,99 €	160,92 €	8 334 076,51 €

Dépenses Investissement	Compte financier unique 2024		2023
	en € T.T.C.	en €/hab	en € T.T.C.
Collecte	287 174,56 €	5,67 €	217 096,20 €
Déchèteries	377 109,54 €	7,45 €	215 468,81 €
Frais financiers (emprunts - Capital)	41 284,06 €	0,82 €	52 840,84 €
Autres dépenses	42 474,04 €	0,84 €	
Total « Dépenses d'investissement »	748 042,20 €	14,78 €	485 405,85 €

Recettes Investissement	Compte financier unique 2024		2023
	en € T.T.C.	en €/hab	en € T.T.C.
Fond de Compensation de la TVA (FCTVA)	104 720,20 €	2,07 €	57 421,75 €
Subventions d'investissement	/	/	65 172,50 €
Amortissements	1 340,00 €	0,03 €	
Autres recettes	1 996,27 €	0,04 €	
Total « Recettes d'investissement »	108 056,47 €	2,14 €	122 594,25 €



Meung-sur-Loire

eau potable

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2024

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Eaux brutes	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	6
1.6.	Eaux traitées.....	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024.....	7
Production	7	
1.6.2.	Volumes vendus au cours de l'exercice	8
1.6.3.	Autres volumes.....	9
1.6.4.	Volume consommé autorisé	9
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	9
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	10
2.1.	Modalités de tarification	10
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	12
2.3.	Recettes	13
3.	Indicateurs de performance	14
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	14
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	15
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	16
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	16
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	17
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	17
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	18
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	19
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	19
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	19
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	20
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	21
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	21
4.	Financement des investissements.....	22
4.1.	Branchements en plomb.....	22
4.2.	Montants financiers.....	22
4.3.	État de la dette du service	22
4.4.	Amortissements	22
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	23
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	23
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	24
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	24
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)Erreur ! Signet non défini.	
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	25

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Meung-sur-Loire
 - Nom de l'entité de gestion : eau potable
 - Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
 - Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Meung-sur-Loire
 - Existence d'une CCSPL Oui Non
 - Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
 - Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : ...07/2022.. Non
 - Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 6 720 habitants au 31/12/2024 (6 660 au 31/12/2023).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 3 383 abonnés au 31/12/2024 (3 335 au 31/12/2023).

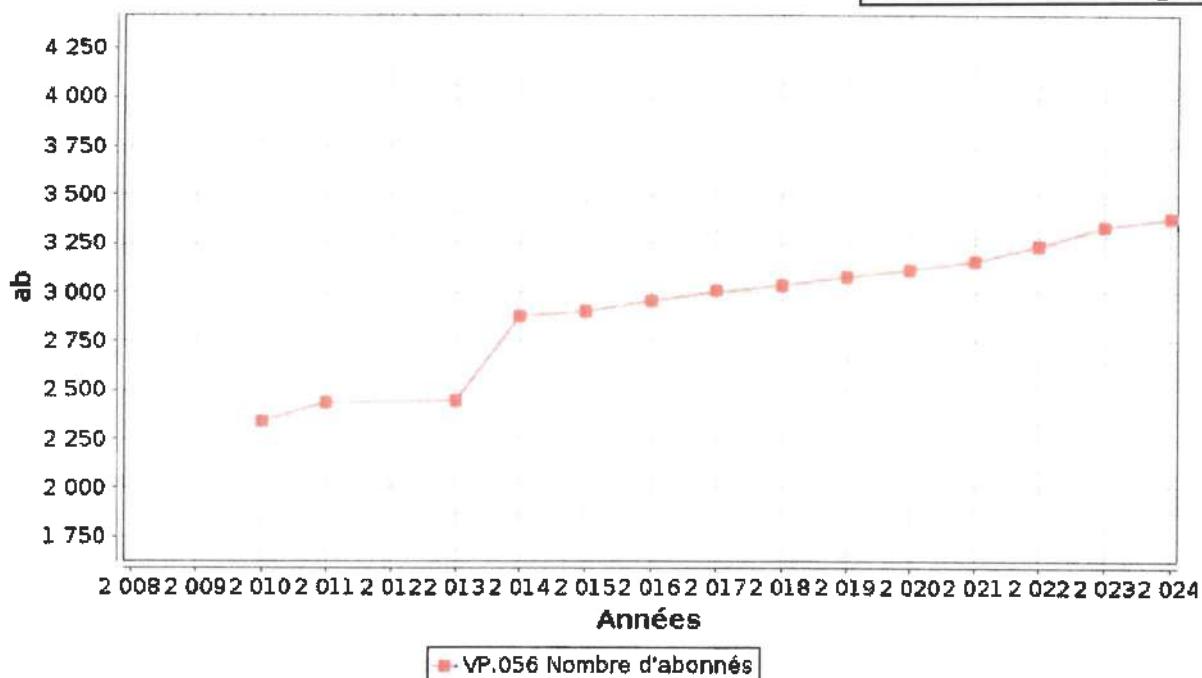
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2023	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Meung-sur-Loire					
Total	3 335	3156	227	3383	1.44%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 56,56 abonnés/km au 31/12/2024 (55,76 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,99 habitants/abonné au 31/12/2024 (2 habitants/abonné au 31/12/2023).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 96,17 m³/abonné au 31/12/2024. (111,03 m³/abonné au 31/12/2023).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 500 871 m³ pour l'exercice 2024 (568 087 pour l'exercice 2023).

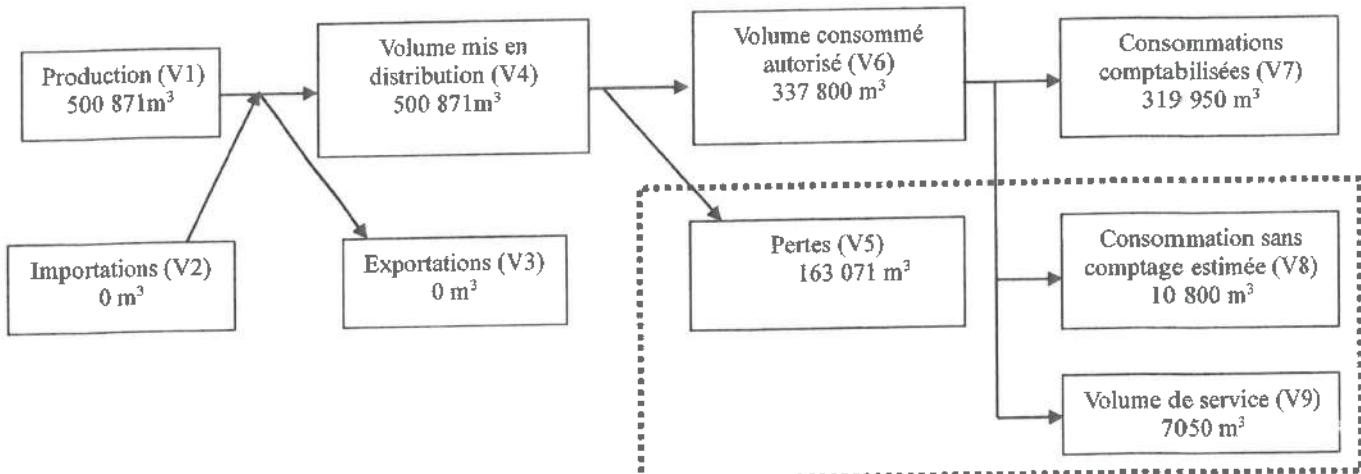
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Les Sablons			3 255	507	-84,42 %
Cormiers			266 195	225 507	-15,29 %
Papécets			298 637	274 857	-7,96 %
Total			568 087	500 871	-11,83 %

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024



Production

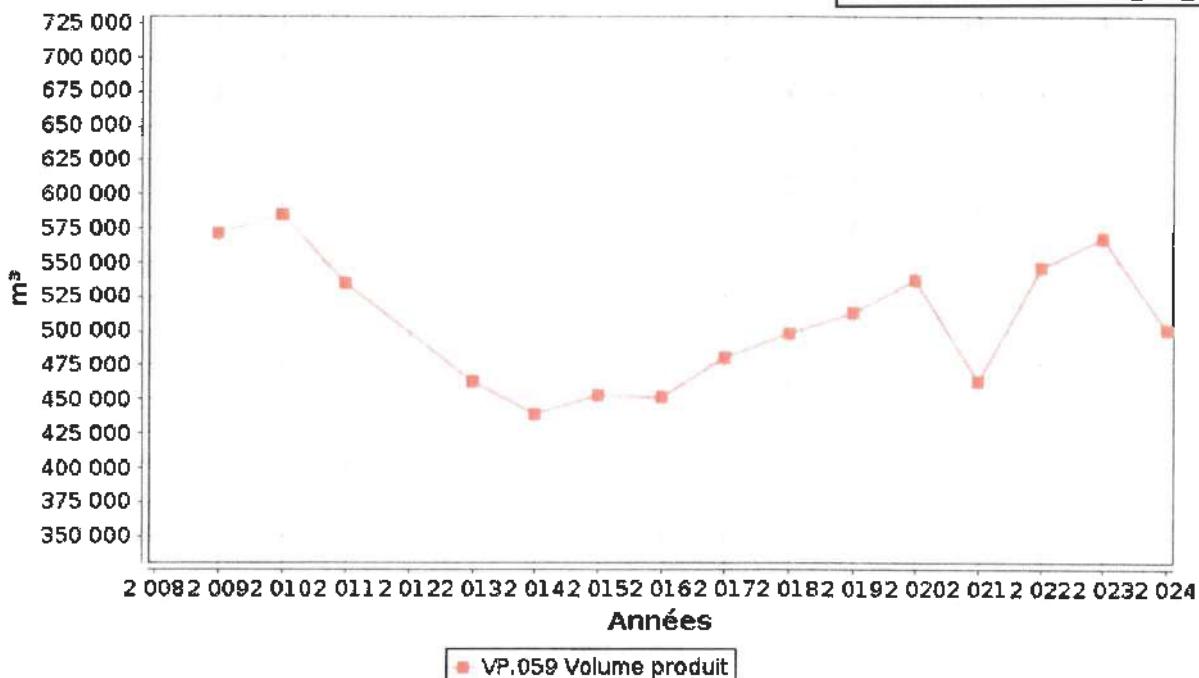


Le service a 1 station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Les Cormiers	Fer / Manganèse et chloration

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2023 en m³	Volume produit durant l'exercice 2024 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
Les Sablons	3 255	507	-84,42 %	60
Cormiers	266 195	225 507	-15,29%	60
Papecets	298 637	274 857	-7,96 %	60
Total du volume produit (V1)	568 087	500 871	-11,83%	60



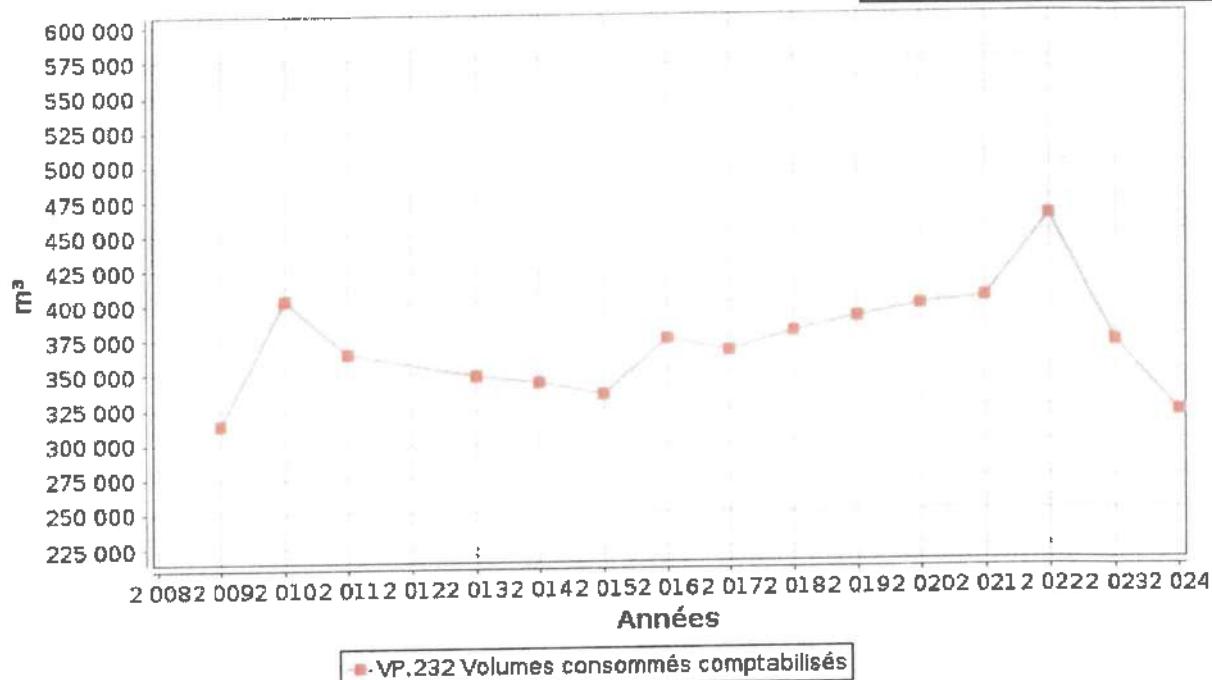
1.6.2. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	354 692	305 100	-13,98 %
Abonnés non domestiques	15 602	14 850	-4,81 %
Total vendu aux abonnés (V ₁)	370 294	319 950	-13,76 %
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V ₃)	0	0	— %

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.3. Autres volumes



	Exercice 2023 en m ³ /an	Exercice 2024 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	10 800	10 800	0 %
Volume de service (V9)	36 900	7 050	- 80,89%

1.6.4. Volume consommé autorisé



	Exercice 2023 en m ³ /an	Exercice 2024 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	417 994	337 800	-19,19 %

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 59,81 kilomètres au 31/12/2024 (59,81 au 31/12/2024).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 8 € au 01/01/2024
8 € au 01/01/2025

La grille tarifaire a été modifiée entre 2024 et 2025.

Tarifs	Au 01/01/2024			
Part de la collectivité				
Part fixe (€ HT/an)				
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	<u>8</u> €		
	Abonnement ⁽¹⁾ DN _____			
Part proportionnelle (€ HT/m³)				
	Prix au m ³ de 0 à 175 m ³	0,95 €/m ³		
	Prix au m ³ de 176 à 200 m ³	1,05 €/m ³		
	Prix au m ³ au-delà de 200 m ³	1,30 €/m ³		
Autre : _____		<u> </u> €		
Taxes et redevances				
Taxes				
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %		
Redevances				
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0 €/m ³		
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,23 €/m ³		
	VNF Prélèvement	0 €/m ³		
	Autre : _____	0 €/m ³		

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Tarifs		Au 01/01/2025
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	8 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN _____	_____ €
Part proportionnelle (€ HT/m³)		
	Prix au m ³ de 0 à 175 m ³	1,05 €/m ³
	Prix au m ³ de 176 à 200 m ³	1,15 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 200 m ³	1,45 €/m ³
Autre : _____		_____ €
Taxes et redevances		
Taxes		
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %
Redevances		
	Redevance sur consommation d'eau potable	0,33 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³
	Autre: _____	0 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 16/02/2015 effective à compter du 01/03/2015 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 15/03/2021 effective à compter du 01/03/2021 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 14/03/2022 effective à compter du 01/03/2022 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 26/09/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 09/06/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 24/06/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 16/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 portant modification des dispositions applicables aux redevances de l'Agence de l'Eau

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

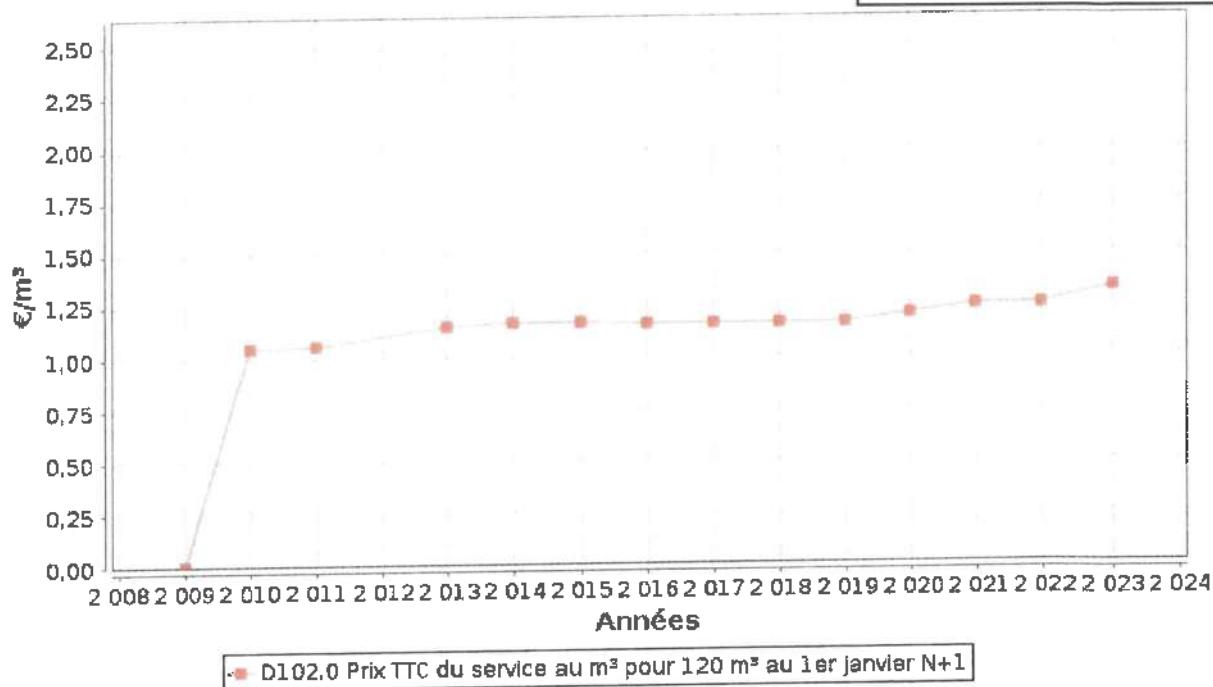
Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	8,00	8,00	0 %
Part proportionnelle	114,00	126,00	+10,53 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	122,00	134,00	+9,83 %
Part du délégataire (<i>en cas de délégation de service public</i>)			
Part fixe annuelle	—	—	— %
Part proportionnelle	—	—	— %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	— %
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)			
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	27,60		
VNF Prélèvement :			
Performance réseaux			
Redevance sur consommation d'eau potable		39,60	
Autre :			
TVA	7,79	9,11	16,94 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	35,39	48,71	37,64 %
Total	157,39	182,71	16,09 %
Prix TTC au m³	1,31	1,52	16,03 %

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025

ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_068-DE



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	386 233	522 470	+35,27 %
<i>donc abonnements</i>	34 295	29 259	-14,68 %
Recette de vente d'eau en gros	0		
Recette d'exportation d'eau brute	0		
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0		
Total recettes de vente d'eau	386 233	551 729	+42,85 %
Recettes liées aux travaux	27 044	15 138	-44,02 %
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	413 277	566 867	+37,16 %

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 566 867 € (413 277€ au 31/12/2023).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

La non-conformité de l'eau signifie que l'eau ne respecte pas certaines normes de qualité définies, par exemple, les limites de certaines substances chimiques ou microbiologiques. Cela ne signifie pas toujours que l'eau est dangereuse à boire, mais elle ne répond pas aux critères réglementaires.

La non-potabilité de l'eau, en revanche, signifie que l'eau est impropre à la consommation humaine. Elle présente un risque pour la santé, que ce soit à cause de la présence de bactéries, de produits chimiques dangereux ou d'autres contaminants qui peuvent rendre l'eau toxique ou nocive.

En résumé :

Non-conformité : l'eau ne respecte pas les standards mais n'est pas forcément dangereuse.

Non-potabilité : l'eau est dangereuse pour la santé et ne peut pas être consommée.

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024
Microbiologie	26	0	27	0
Paramètres physico-chimiques	26	10	26	11

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2023	Taux de conformité exercice 2024
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	61,5%	59,3%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX			
(15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10

VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	107

(1) *l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5*

(2) *l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.*

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

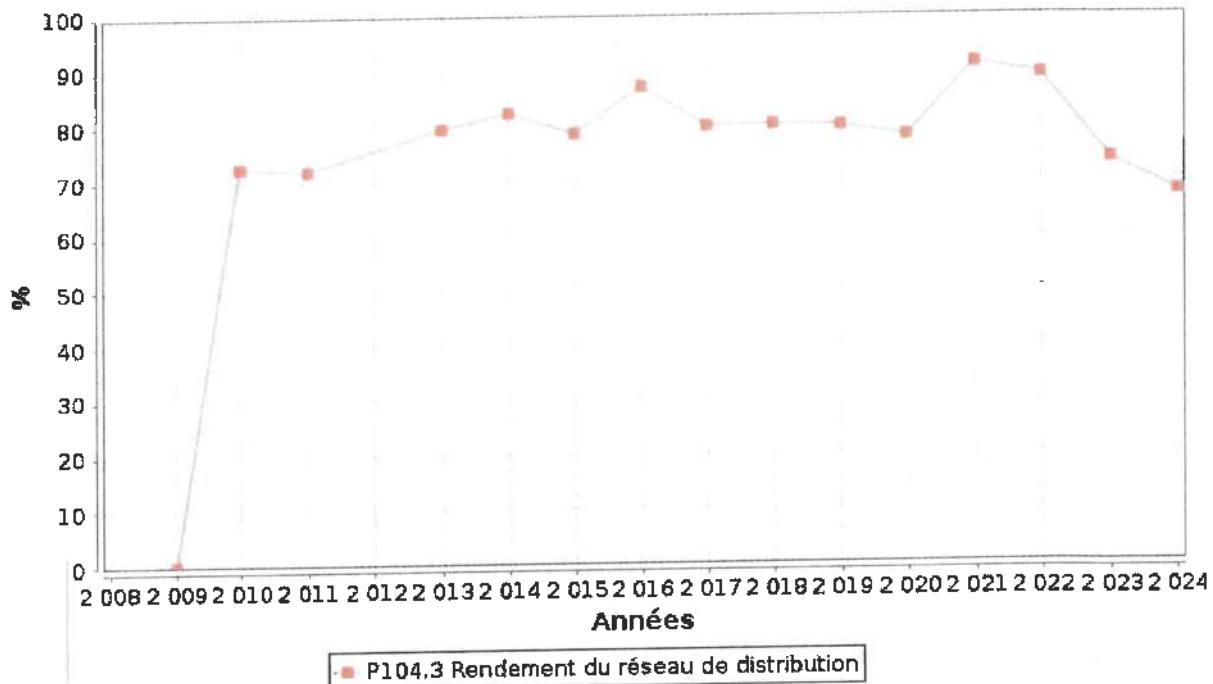
$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_1}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau	73,6 %	67,44 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	19,15	15,967
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	65,2 %	63,88 %

SLOW



3.3.2.

Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de $8,28 \text{ m}^3/\text{j}/\text{km}$ (9,1 en 2023).

3.3.3.

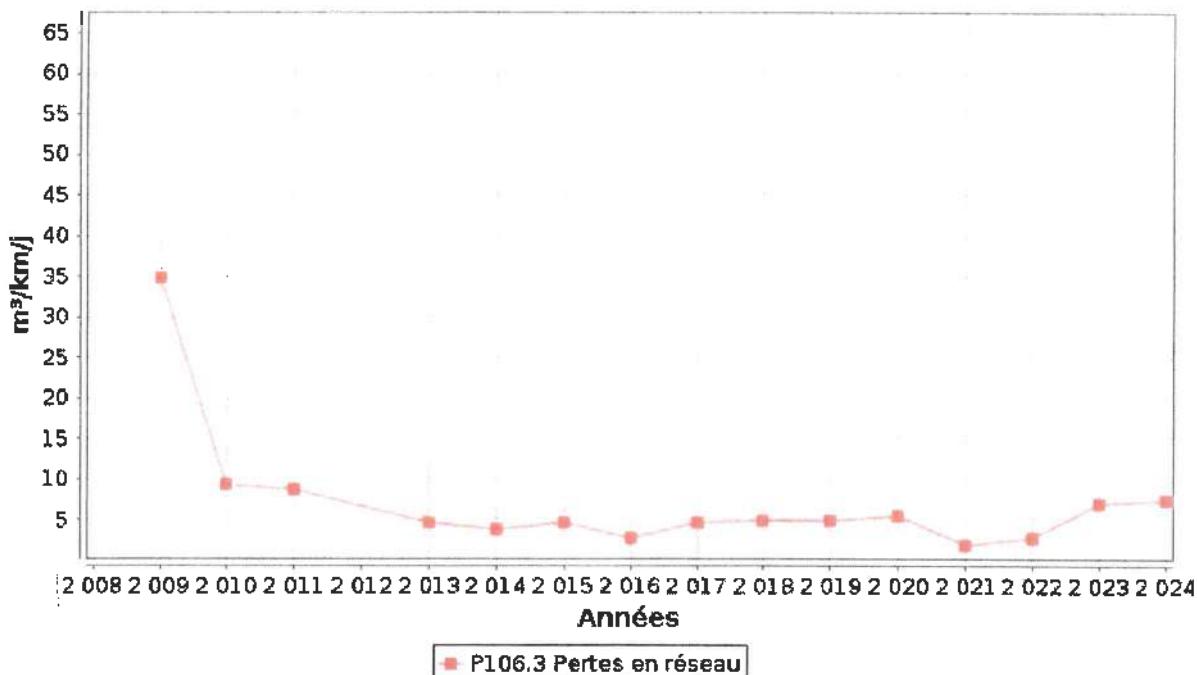
Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de $7,46 \text{ m}^3/\text{j}/\text{km}$ (6,9 en 2023).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,23%	0,53%	0,89%	0,85%	0,87%

Au cours des 5 dernières années, 2,53 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,87% (0,85 en 2023).

Route de Blois, 450 ml

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 60% (60% en 2023).

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2024, 4 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (8 en 2023), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 1,1 pour 1 000 abonnés (2,4 en 2023).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 10 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2023).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

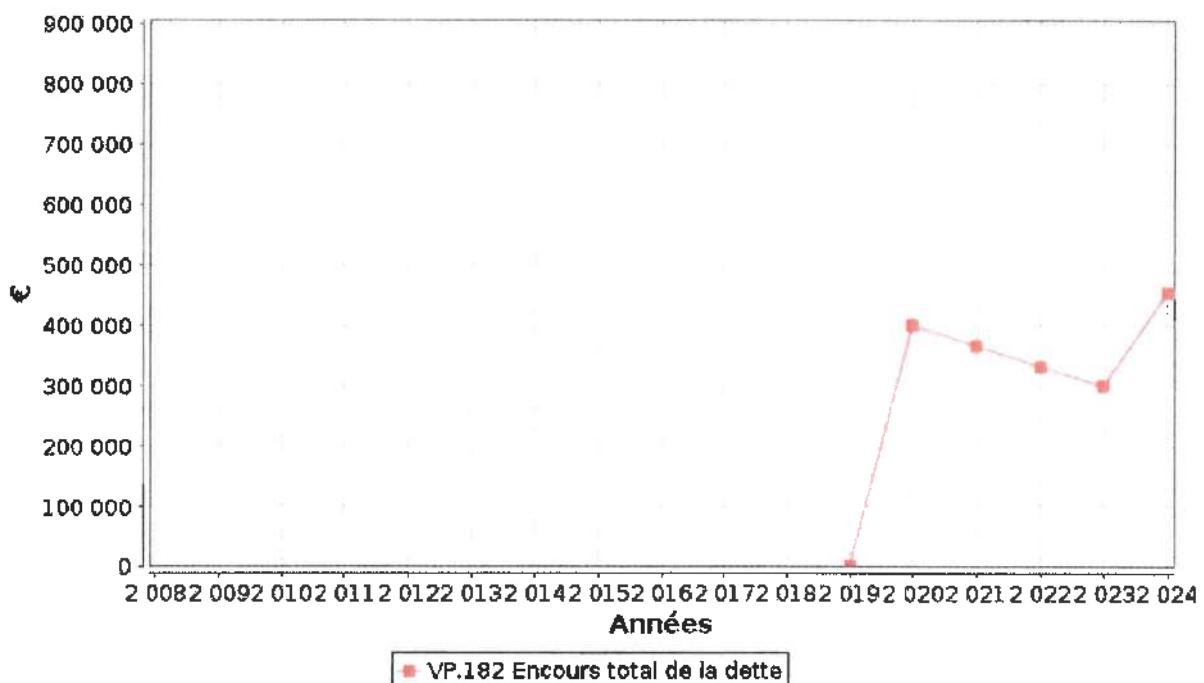


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	300 000,04	453 999,10
Epargne brute annuelle en €	100 689,20	144 602,59
Durée d'extinction de la dette en années	2,98	3,14

Pour l'année 2024, la durée d'extinction de la dette est de 3,14 ans (2,98 en 2023).



3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2024 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/2024	20 131,94	18 108,60
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2023	478 911	443 691,85
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2023	4,2 %	4,08 %

Pour l'année 2024, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2023 est de 4,08 % (4,2 en 2023).

3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : _____

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2024, le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés (0 en 2023).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre total des branchements	3 335	3 572
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	11	12
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	105	93
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,3	0,3 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	3,14 %	2,60 %

4.2. Montants financiers



	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	494 752	262 694
Montants des subventions en €		34 285
Montants des contributions du budget général en €		

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	333 333,36	453 999,10
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	33 333,32
	en intérêts	994,59
		42 950,04

4.4. Amortissements



Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de 155 085,42 € (123 086,48 € en 2023).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Amélioration de la qualité d'eau CdE des Papecets	150 000 €	

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Rue du Filoir	2025	37 953
Rue Saint Denis	2025	60 453
Réhabilitation du forage des Sablons	2025	129 440
Sectorisation du réseau de distribution	2025	28 000

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2024, le service a reçu 3 demandes d'abandon de créance et en a accordé 3_.
828,13 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0026 €/m³ pour l'année 2023 (0,0031 €/m³ en 2023).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

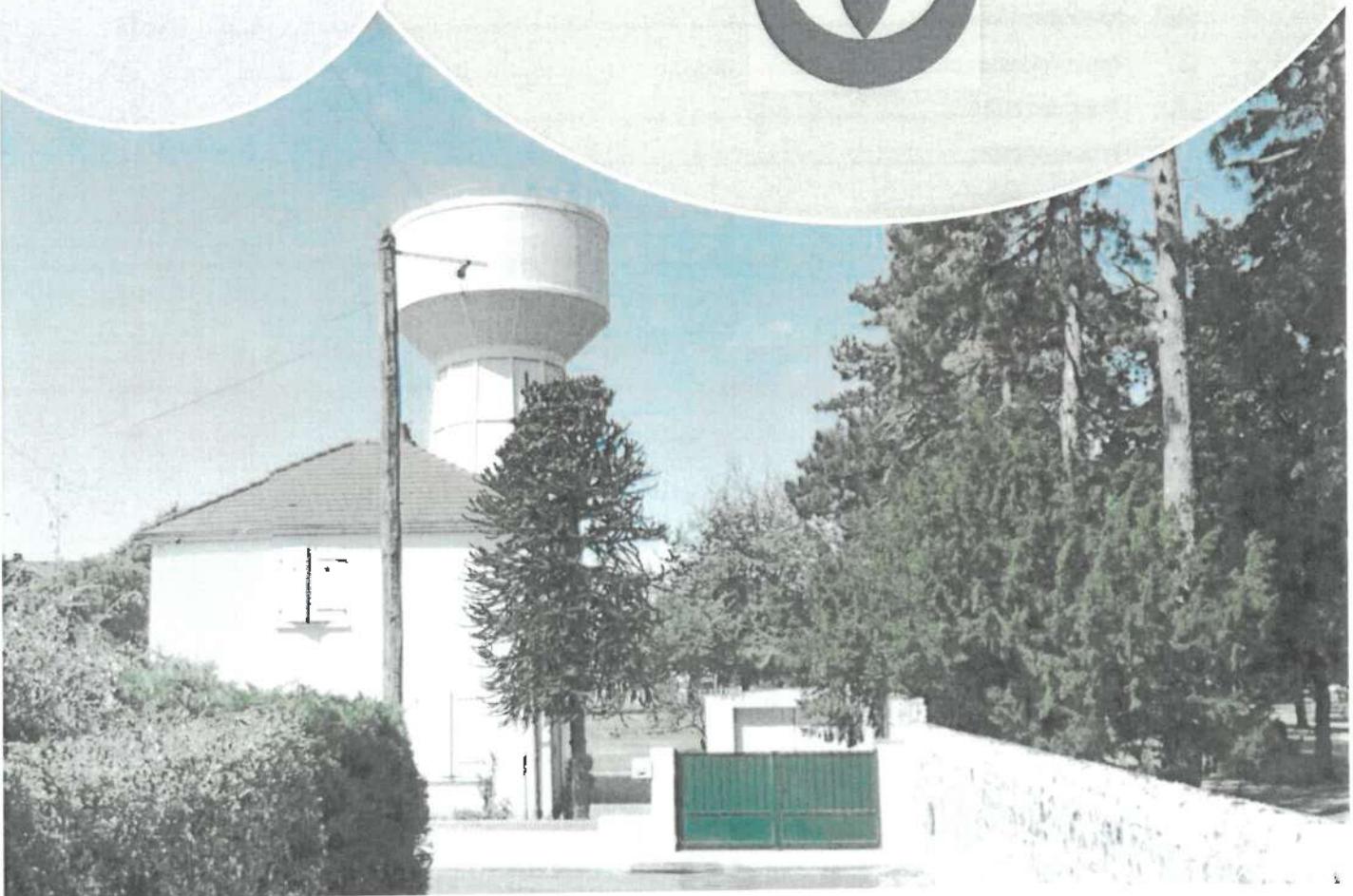
		Exercice 2023	Exercice 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	6 660	6 720
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,26	1,31
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	61,5 %	59,3 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	107	107
P104.3	Rendement du réseau de distribution	73,6%	67,44 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	9,1	8,3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	6,9	7,5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,85 %	0,87 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60 %	60 %
P109.0	Montant des abandonnements de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0031	0,0026



VILLE DE MEUNG-SUR-LOIRE

EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

RAPPORT 2024

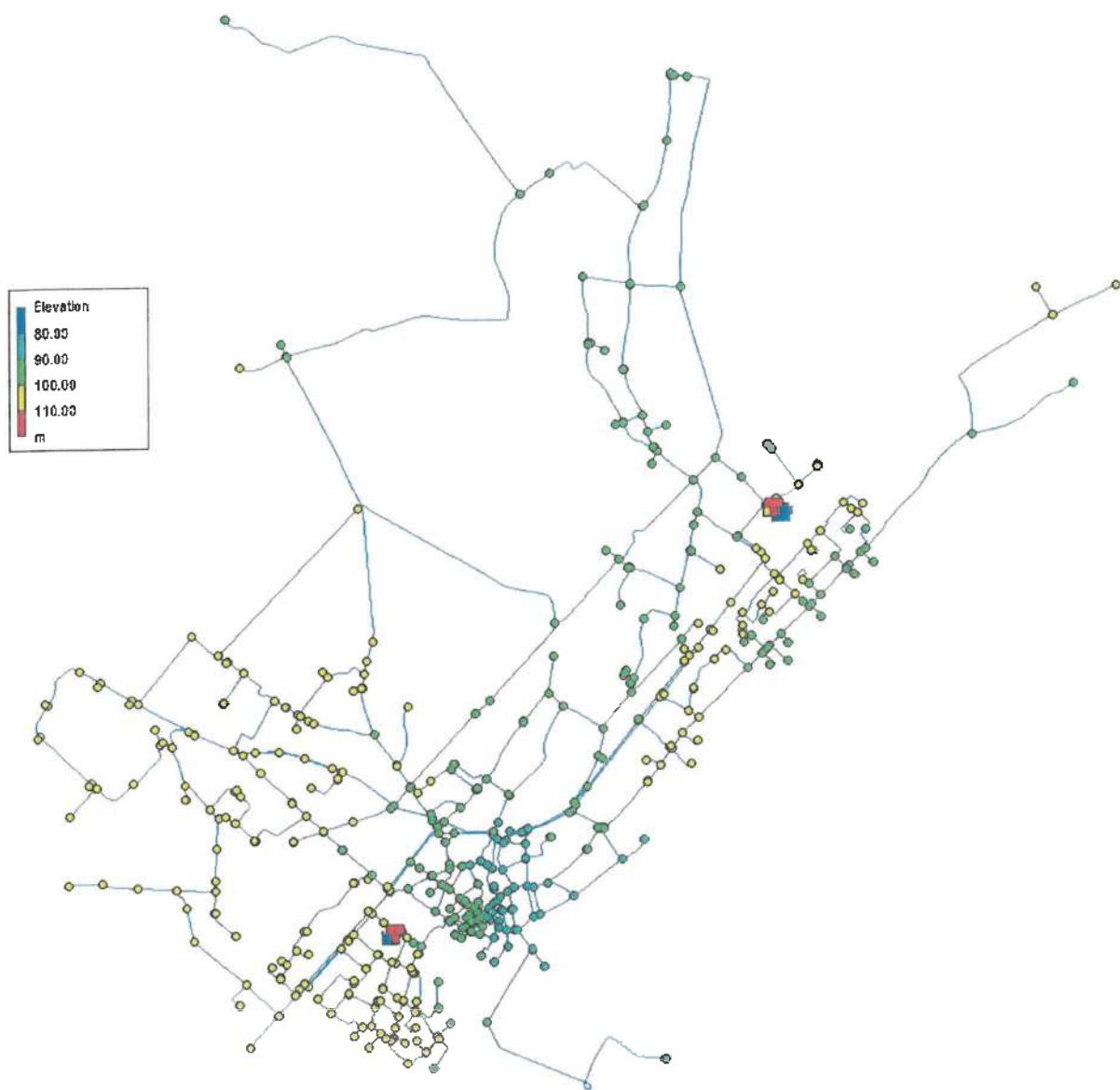


SOMMAIRE

1. Contexte Contractuel	3
2. Bilan sur les volumes prélevés 2024	4
 2.1 Index compteurs eau brute 2023	4
 2.2 Détails sur le forage Cormiers	4
 2.3 Détails sur le forage des Sablons	5
 2.4 Détails sur le forage Papecets 1 (alim Meung)	5
 2.5 Détails sur le forage Papecets 2 (alim Baule)	6
 2.6 Total volumes prélevés Meung-sur-Loire	6
3. Qualité de l'eau	8
 3.1 Suivi de l'Agence Régionale de Santé	8
 3.2 CVM - Chlorure de Vinyle Monomère	9
 3.3 Résultats de l'autocontrôle - Cormiers	10
 3.4 Résultats de l'autocontrôle - Papecets	12
 3.5 Gestion des réactifs	12
4. Interventions USINES et Alarmes	13
 4.1 Interventions curatives majeures	13
 4.2 Liste des alarmes	13
5. Travaux usines	15
 5.1 Travaux 2024	15
 5.2 Travaux 2023	15
 5.3 Travaux 2022	15
 5.4 Travaux 2021	15
 5.5 Travaux 2020	17
 5.6 Travaux 2019	18
 5.7 Projection Travaux 2025 et au delà	19
Conclusion	20

1. CONTEXTE CONTRACTUEL

La ville de Meung-sur-Loire regroupe les compétences liées au service de production, de transfert, de stockage et de distribution d'eau potable sur son périmètre.



VEOLIA Eau assure pour le compte de la ville de Meung-sur-Loire une prestation de service pour l'entretien des installations de production d'eau potable :

- Les Sablons / Cormiers : la station de traitement, le réservoir et les forages,
- Les Papecets : la station, le réservoir et le forage.

VEOLIA Eau assure également l'assistance technique et l'astreinte 24h/24h et 365 jours/an de la production en eau potable, ainsi que les remplacements de l'agent communal pendant ces absences.

2. BILAN SUR LES VOLUMES PRELEVES 2024

2.1 Index compteurs eau brute 2023

Dans le cadre des déclarations à l'Agence de l'Eau, les volumes prélevés dans le milieu naturel doivent être transmis chaque année.

Les éléments 2023 pour chaque forage, relevés directement sur le compteur, sont indiqués dans le tableau suivant :

	Date relevé	Index forage Cormiers	Index forage Sablons	Index forage Papecets 1	Index forage Papecets 2
Fin 2023	05/01/2024	57 238	6 230	440 096	454 393
Fin 2024	02/01/2025	281 269	6 769	574 926	593 281
TOTAL	362 jours	224 031 m³	539 m³	134 830 m³	138 888 m³

A noter qu'il s'agit des relevés réel réalisés directement à la lecture de l'afficheur du compteur officiel d'eau brute (il ne s'agit pas d'une donnée retraitée par l'automate ou la télésurveillance).

2.2 Détails sur le forage Cormiers

Les données indiquées dans le tableau suivant sont remontées en continu par la télésurveillance, et peuvent ne pas correspondre exactement aux relevés terrain :

	Nb jour dans le mois	Volume Cormiers 2024	Moyenne journalière
Janvier	31	16 368	528
Février	28	23 264	831
Mars	31	18 493	597
Avril	30	18 848	628
Mai	31	22 818	736
Juin	30	28 374	946
Juillet	31	19 116	617
Aout	31	17 541	566
Septembre	30	16 863	562
Octobre	31	17 041	550
Novembre	30	10 419	347
Décembre	31	16 363	528
TOTAL	365	225 507	618

Pour rappel, en 2023 cette ressource avait été sollicitée à hauteur d'environ 266 195 m³.

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025

ID : 045-214502031-20250929-DEL_2025_068-DE



2.3 Détails sur le forage des Sablons

Les données indiquées dans le tableau suivant sont remontées en continu par la télésurveillance, et peuvent ne pas correspondre exactement aux relevés terrain :

	Nb jour dans le mois	Volume Sablons 2024	Moyenne journalière
Janvier	31	376	25
Février	28	131	5
Mars	31	0	0
Avril	30	0	0
Mai	31	0	0
Juin	30	0	0
Juillet	31	0	0
Aout	31	0	0
Septembre	30	0	0
Octobre	31	0	5
Novembre	30	0	0
Décembre	31	0	0
TOTAL	365	507	1

Pour rappel, en 2023 cette ressource avait été sollicitée à hauteur d'environ 3 255 m³.

2.4 Détails sur le forage Papecets 1 (alim Meung)

Les données indiquées dans le tableau suivant sont remontées en continu par la télésurveillance, et peuvent ne pas correspondre exactement aux relevés terrain :

	Nb jour dans le mois	Volume Papecets 1 2024	Moyenne journalière
Janvier	31	26 841	866
Février	28	15 730	561
Mars	31	14 452	466
Avril	30	11 302	377
Mai	31	6 131	198
Juin	30	8 106	270
Juillet	31	8 234	265
Aout	31	5 531	178
Septembre	30	6 712	224
Octobre	31	9 652	311
Novembre	30	11 640	388
Décembre	31	12 220	394
TOTAL	365	136 551	374

Pour rappel, en 2023 cette ressource avait été sollicitée à hauteur d'environ 195 364 m³.

2.5 Détails sur le forage Papecets 2 (alim Baule)

Les données indiquées dans le tableau suivant sont remontées en continu par la télésurveillance, et peuvent ne pas correspondre exactement aux relevés terrain :

	Nb jour dans le mois	Volume Papecets 2 2024	Moyenne journalière
Janvier	31	0	0
Février	28	0	0
Mars	31	9 110	294
Avril	30	13 155	439
Mai	31	12 394	400
Juin	30	7 705	257
Juillet	31	17 481	564
Aout	31	22 350	721
Septembre	30	15 073	502
Octobre	31	12 815	413
Novembre	30	16 755	559
Décembre	31	11 468	370
TOTAL	365	138 306	378

Pour rappel, en 2023 cette ressource avait été sollicitée à hauteur d'environ 103 273 m³.

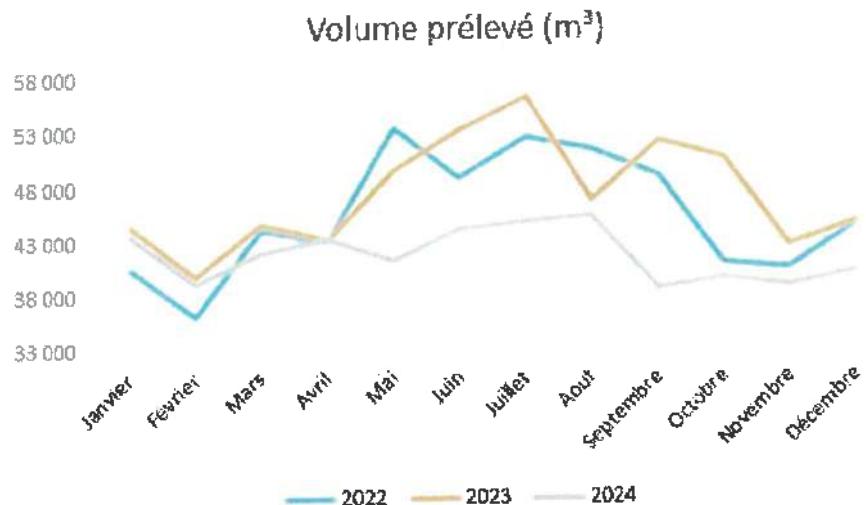
2.6 Total volumes prélevés Meung-sur-Loire

Le tableau et le graphique suivants permettent de faire un récapitulatif des volumes prélevés sur l'année 2024 par rapport aux 2 années précédentes sur l'ensemble des forages.

	TOTAL 2022	TOTAL 2023	TOTAL 2024
Janvier	40 534	44 406	43 585
Février	36 178	39 793	39 125
Mars	44 028	44 581	42 055
Avril	43 057	43 271	43 305
Mai	53 563	49 597	41 343
Juin	48 947	53 265	44 185
Juillet	52 660	56 295	44 831
Aout	51 594	46 766	45 422
Septembre	49 139	52 258	38 648
Octobre	41 006	50 672	39 508
Novembre	40 486	42 472	38 815
Décembre	44 425	44 711	40 051
TOTAL	545 617	568 087	500 872

Les volumes prélevés sont en forte baisse en 2024 notamment par le fait que l'année 2024 a été très pluvieuse en période estivale par rapport à l'année 2023.

Le graphique suivant indique les volumes mensuels prélevés de 2022 à 2024 :



Une hausse logique est visible pendant l'été principalement de mai à juillet les autres années. Cette hausse n'est pas constatée en raison de la pluviométrie en 2024.

3. QUALITE DE L'EAU

3.1 Suivi de l'Agence Régionale de Santé

La qualité de l'eau distribuée constitue l'enjeu prioritaire de performance des services. Elle figure légitimement au premier rang des exigences des consommateurs de service d'eau.

Les phénomènes de dégradation de la qualité de l'eau sont complexes et leur maîtrise nécessite une vigilance à tous les stades de vie des infrastructures du service (conception, travaux, exploitation...).

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité concernent les paramètres microbiologiques et physico-chimiques. Le résultat des analyses du contrôle officiel peut être consulté sur le site du ministère : <http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

Mensuellement, l'Agence Régionale de Santé mandate des prélèvements sur 2 points du réseau d'eau potable de la ville de Meung-sur-Loire (secteur « route de Blois » alimenté principalement par la station des Papecets, et secteur « ZI » alimenté principalement par la station des Sablons). Les résultats d'analyse sont synthétisés dans le tableau suivant :

	2021	2022	2023	2024
Taux de conformité microbiologique	100 %	100 %	100 %	100 %
Nombre de prélèvements conformes	26	27	26	25
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0
Nombre total de prélèvements	26	27	26	25
Taux de conformité physico-chimique	57,7 %	70,4 %	61,5 %	57,7 %
Nombre de prélèvements conformes	15	19	16	15
Nombre de prélèvements non conformes	11	8	10	11
Nombre total de prélèvements	26	27	26	26

En 2024, l'ARS a considéré l'ensemble des analyses microbiologiques comme conforme vis-à-vis des limites de qualité pour l'ensemble du réseau.

En revanche, 11 des 26 analyses physico-chimiques se sont révélées non-conforme à cause de la présence de pesticides, et en particulier de déséthylatrazine sur le secteur « route de Blois ».

L'Agence Régionale de Santé rappelle également que des actions correctives doivent être mises en place rapidement, et notamment l'aboutissement du projet de nouveau forage. Une action de communication doit également être engagée afin de prévenir les consommateurs concernés.

3.2 CVM - Chlorure de Vinyle Monomère

En 2019 la présence de chlorure de vinyle monomère avait été mise en évidence à deux reprises sur le secteur « ZI ». Ces anomalies étant ponctuelles et ne concernant qu'une portion limitée du réseau, elles n'avaient pas été considérées comme des non-conformités physico-chimique.

Pour rappel, le Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) constitue la principale matière première du PVC. Cette substance est classée comme cancérogène et sa limite de qualité dans les eaux destinées à la consommation humaine est fixée à 0,5 µg/L. Des dépassements de cette limite de qualité sont susceptibles d'être observés du fait d'une migration dans l'eau distribuée du CVM résiduel contenu dans les parois de certaines canalisations en PVC produites avant 1980.



La nouvelle instruction du 29 avril 2020 amène des modifications substantielles dans la gestion préventive des risques CVM et dans la gestion corrective des situations de non-conformités par rapport à la précédente instruction d'octobre 2012. En effet, cette instruction positionne désormais la PPRDE, en l'occurrence la Collectivité, maître d'Ouvrage et propriétaire des installations, au centre du dispositif de gestion des risques CVM tant au stade de la gestion préventive du risque qu'au stade de la gestion corrective des situations de non-conformité.

Notamment, il appartient dorénavant à la Collectivité d'identifier les canalisations et/ou secteurs de réseau susceptibles d'être affectés par la migration du CVM dans l'eau distribuée et de procéder à une surveillance analytique ciblée de ces secteurs à risques.

Selon l'importance des concentrations en CVM observées, la Collectivité est alors tenue de mettre en œuvre des moyens adaptés et de procéder au remplacement des canalisations concernées par le phénomène de migration du CVM à l'origine de dépassements récurrents de la limite de qualité de l'eau distribuée dans des délais impartis susceptibles d'être très courts (3 à 6 mois).

C'est pourquoi, il est nécessaire de dresser un état des lieux exhaustif des actions que vous avez déjà réalisées et celles devant être mises en œuvre rapidement quant à la gestion du risque CVM sur l'ensemble du périmètre de votre service. Au regard du contrat qui nous lie pour la gestion de votre service d'eau potable, les équipes locales de Veolia ont un rôle de conseil pour vous accompagner dans la mise en œuvre de cette nouvelle évolution réglementaire.

A noter que cette démarche a été lancée dans le cadre du schéma directeur eau potable intercommunal, porté par la CCTVL.

3.3 Résultats de l'autocontrôle - Cormiers

A noter en 2020 que des travaux de réhabilitation du réservoir ont été lancés au mois de septembre. Des modifications des asservissements de fonctionnement sur les automates des différentes stations ont été effectuées, de façon à envoyer l'eau traitée de la station des Sablons directement vers le réseau. Le forage des Sablons, actuellement à l'arrêt, va subir une réhabilitation en cours de l'année 2025 (chemisage, changement d'une colonne d'exhaure) suite aux essais par palier et à l'inspection télévisée pratiquée.

Sur la station des Cormiers, un traitement du fer et du manganèse est effectué, ainsi qu'une chloration.

Voici le suivi des paramètres en question :

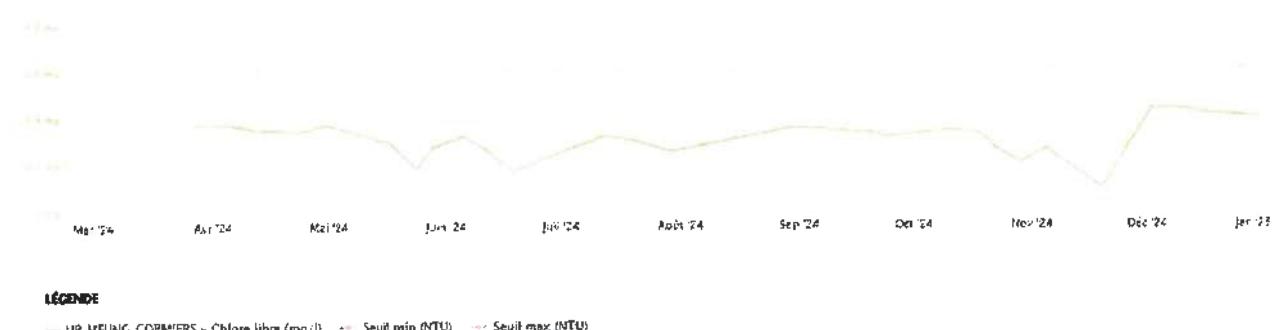
Suivi du chlore :



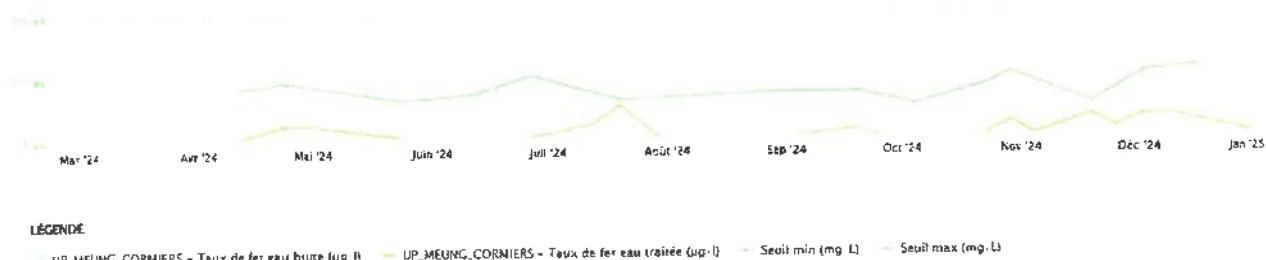
Cette courbe correspond aux valeurs mesurées par l'analyseur de chlore et enregistrée par le Sofrel.

L'injection de chlore est faite de façon à maintenir un taux de chlore compris entre 0,2 et 0,3 mg/L.

La courbe suivante correspond aux mesures effectuées sur le terrain par notre technicienne à chaque passage, afin de vérifier le fonctionnement de l'analyseur et de l'ajuster si nécessaire :

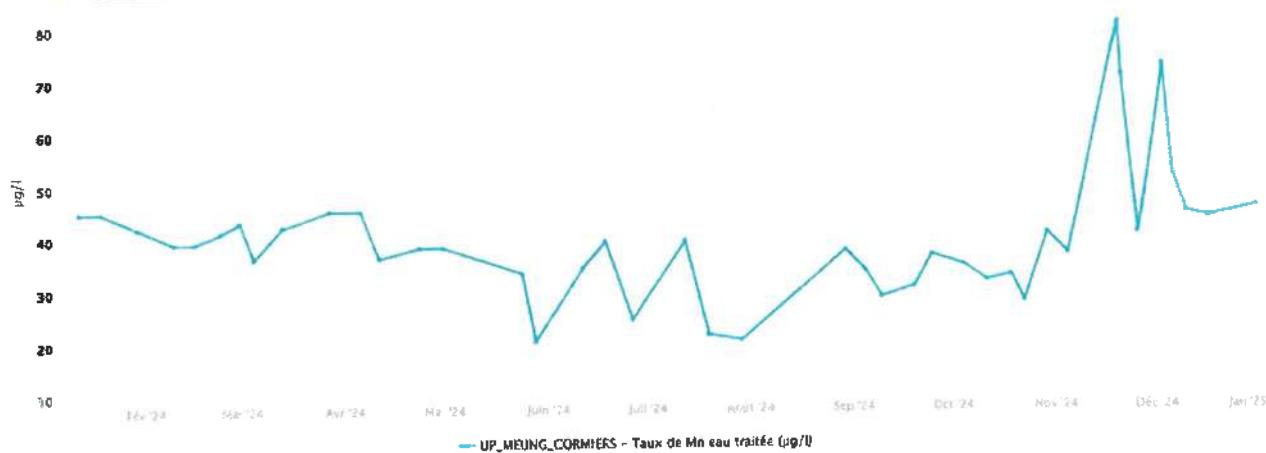


● Suivi du fer (eau brute et eau traitée) :



Il n'y a pas eu de dépassement de la référence de qualité de 200 µg/L sur l'eau traitée en 2024.

● Suivi du manganèse (eau brute et eau traitée) :



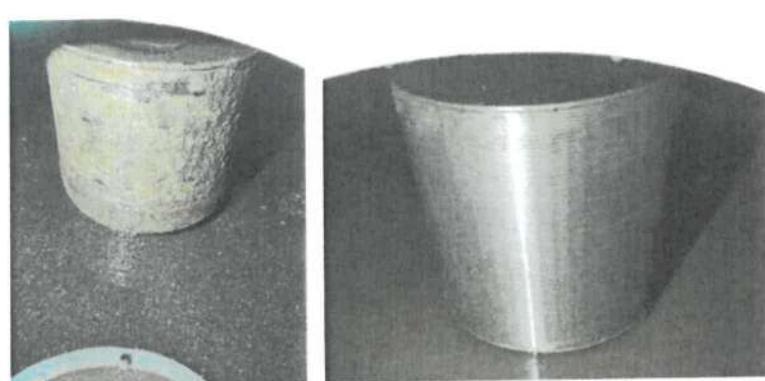
Le traitement du manganèse sur la station de traitement est sous la référence de qualité de 50 µg/L la majorité de l'année. En fin d'année, nous avons observé une hausse anormale du taux de manganèse à la sortie des filtres.

Les équipes d'exploitation et support ont été mobilisés pour effectuer un audit du site.

Nous avons tout d'abord remarqué une montée en pression du filtre 1 lors de la phase de lavage air + eau.

Dès la phase de dépressurisation, de l'eau s'est écoulée à la mise à l'égout (pas le cas sur le filtre 2).

Nous avons par la suite procédé à l'ouverture du filtre et constatée qu'une crête était fortement colmatée par un résidu de boues manganisé (photo avant et après nettoyage).



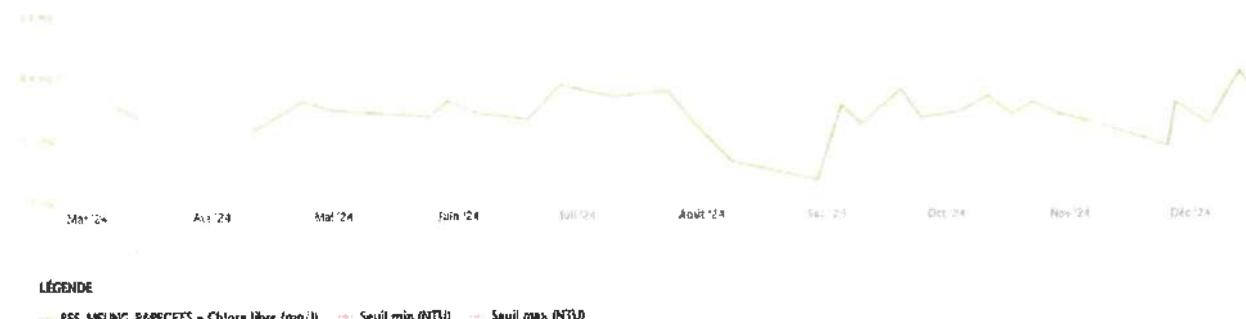
Un nettoyage à la brosse métallique a été effectué puis un rinçage.

Depuis, le rendement de l'installation est satisfaisant.

3.4 Résultats de l'autocontrôle - Papecets

Sur Papecets, l'eau prélevée subit une simple désinfection au chlore gazeux avant d'être stockée puis distribuée.

La courbe suivante indique les résultats d'analyse d'autocontrôle de 2024 :



3.5 Gestion des réactifs

La qualité microbiologique de l'eau est garantie par une désinfection au chlore gazeux dans les installations.

Une alimentation régulière de bouteilles de chlore est nécessaire puisque ce sont 8 bouteilles de chlore qui ont dû être changées en 2024 sur les 2 stations.

4. INTERVENTIONS USINES ET ALARMES

4.1 Interventions curatives majeures

En 2024, une intervention curative majeure a été menée pour nettoyer le filtre 1 de la station d'eau potable.

4.2 Liste des alarmes

Le tableau suivant récapitule les alarmes survenues en 2024 sur les différentes installations :

	Niveau alarme	Fréquence
RESERVOIR PAPECETS		
ALA_NH_CHLORE	1	121
ALA_NB_CHLORE	1	32
DEF_TPS_LONG_ARRET_ALARMÉ	3	2
ALA_NB_SONDE_RESERVOIR	2	6
ALA_TRANSMISSION	1	5
ALA_NTB_SONDE_RESERVOIR	3	4
ALA_INTRUSION_RESERVOIR	3	4
ALA_NB_FLOTTEUR_RESERVOIR	3	3
TOTAL RESERVOIR PAPECETS		177

	Niveau alarme	Fréquence
STATIONS DES CORMIERS / LES SABLONS		
ALA_NH_CHLORE	1	0
ALARME_CENTRAL_UP	3	5
ALA_NB_CHLORE	1	7
DEF_EXH_3_CORMIERS	2	21
DEF_EXH_4_CORMIERS	2	23
ALA_INTRUSION_FORAGE_CE	3	11
ALA_INTRUSION_UP_SABLONS	3	0
DEF_TPS_LONG_ARRET_ALARMÉ_CE	3	4
ALA_NB_SONDE_CE	3	2
ALA_TRANSMISSION	1	2
DEF_TPS_LONG_ARRET_ALARMÉ_UP	3	2
ALA_ALIM_SOFREL_CORMIERS	3	3
DEF_ANALYSEUR_CHLORE_PH	2	12
DEF_POMPE_SURPRESSION_CHLORE	2	5
DEF_EXH_1_SABLONS	2	1
DEF_POMPE_REPRISE_2	2	2
ALA_NB_FLOTTEUR_RESERVOIR	3	3
TOTAL STATION CORMIERS / SABLONS		103

Niveaux d'alarme :

Niveau 1 : alarme appelante de 8h00 à 16h30, 7 jours sur 7

Niveau 2 : alarme appelante de 8h00 à 22h00, 7 jours sur 7

Niveau 3 : alarme appelante 24h/24h, 7 jours sur 7

Les analyseurs de chlore en ligne des Sablons et de Papecets commencent à se dérégler fréquemment nécessitant d'ajuster leur paramétrage en fonction des mesures obtenues par les analyseurs terrain. Ces dérives provoquent des alarmes récurrentes sur des niveaux hauts et bas erronées, voire des mises en défaut des analyseurs eux-mêmes. Leur renouvellement est à prévoir à court terme.



5. TRAVAUX USINES

5.1 Travaux 2024

Il n'y a pas eu de devis validé pour l'année 2024. Un devis pour la mise en place d'un débitmètre de distribution non intrusif à double sens sur la distribution du réservoir des Papecets a été présenté.

5.2 Travaux 2023

La liste des travaux réalisés en 2023 sur la ville de Meung-sur-Loire est présentée dans le tableau suivant :

Sujet	Détails de l'opération	Date de réalisation	Montant des travaux € HT
Forage	<u>Renouvellement de la pompe 2</u> du forage des sablons et ITV du forage	2023	16 960

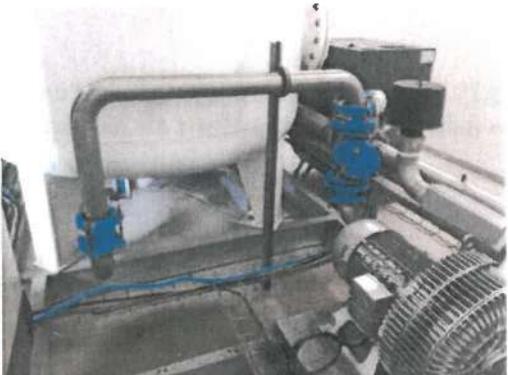
5.3 Travaux 2022

La liste des travaux réalisés en 2022 sur la ville de Meung-sur-Loire est présentée dans le tableau suivant :

Sujet	Détails de l'opération	Date de réalisation	Montant des travaux € HT
Stockage	<u>Lavage des châteaux d'eau</u> des Sablons le 26/10/2022 et de Papecets le 11/10/2022	2022	4 303,99

5.4 Travaux 2021

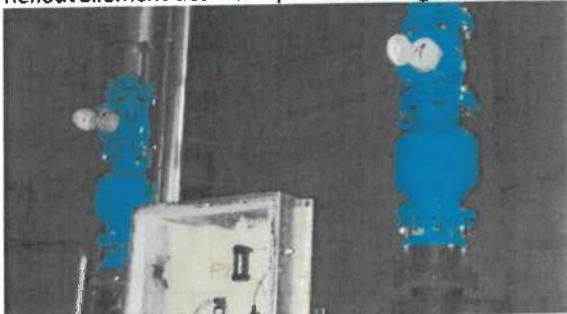
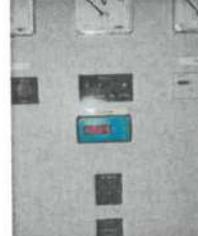
La liste des travaux réalisés en 2021 est présentée dans le tableau suivant :

Sujet	Détails de l'opération	Délai de réalisation	Montant des travaux € HT
Equipement	<u>Station de production des Sablons :</u> Renouvellement du surpresseur d'air de lavage des filtres 	2021	8 589
Equipements	<u>Station de production des Sablons :</u> Renouvellement de l'inverseur de chlore 	2021	1 090,53
Equipements	<u>Station de production des Sablons :</u> Renouvellement du variateur de vitesse de pompe de forage n°1 	2021	3 678,29
Equipements	<u>Station de production des Sablons :</u> Renouvellement du débitmètre d'exhaure 	2021	1 672,48
Service	<u>Station de production des Sablons :</u> Continuité de service durant la réhabilitation du réservoir	2021	8 455,00
Equipements	<u>Réservoir de Papecets :</u> Renouvellement de la serrure du réservoir (suite casse à cause du gel)	2021	351,01

Equipements	<u>Réservoir de Papecets :</u> Renouvellement de la pompe de chloration	2021	922,42
-------------	--	------	--------

5.5 Travaux 2020

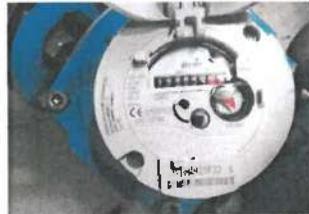
La liste des travaux réalisés en 2020 sur la ville de Meung-sur-Loire est présentée dans le tableau suivant :

Sujet	Détails de l'opération	Délai de réalisation	Montant des travaux € HT
Equipement	<u>Réservoir des Papecets :</u> Renouvellement des 2 compteurs de forage : 	2020	9 276,82
Equipement	<u>Station de production des Sablons :</u> Renouvellement vanne 	2020	9 09,94
Equipement	<u>Station de production des Sablons :</u> Renouvellement du compresseur 	2020	8 388,62
Equipement	<u>Réservoir des Papecets :</u> Renouvellement de l'afficheur de la sonde de niveau du forage 	2020	637,85

Equipement	Station de production des Papecets : Renouvellement de la pompe de forage et installation d'un variateur de vitesse		2020	9 806,15
Télésurveillance	Stations de production : Passage en urgence des communications en GPRS		2020	-

5.6 Travaux 2019

La liste des travaux réalisés en 2019 sur la ville de Meung-sur-Loire est présentée dans le tableau suivant :

Sujet	Détails de l'opération	Date de réalisation	Montant des travaux € HT	
Equipement	Forage des Cormiers : Remplacement du compteur de forage		2019	793,41
Equipement	Station de production des Papecets : Renouvellement hydro-éjecteur et réparation du chloromètre.		2019	1 090,03

5.7 Projection Travaux 2025 et au delà

Sujet	Détails de l'opération	Délai de réalisation	Montant des travaux € HT
Equipements	Réservoir de Papecets : Renouvellement du disjoncteur de tête (vétusté de l'actuel avec risque de sécurité lorsqu'il faut réenclencher)	2025	A chiffrer si vous le souhaitez
Equipements	Réservoir de Papecets : Renouvellement de la pompe de forage n°2 (baisses de débit) + mise en place d'un variateur de vitesse + remplacement de la colonne (actuelle en acier)	2025	A chiffrer si vous le souhaitez
Equipements	Stations de production Sablons et Papecets : Renouvellement des analyseurs de chlore	2025	5 400

CONCLUSION

La principale problématique sur la ville de Meung-sur-Loire est la présence de pesticides sur l'une des ressources principales. Le schéma directeur réalisé en 2013 a permis de donner plusieurs orientations afin de résoudre cette situation.

D'un point de vue exploitation, la réhabilitation du réservoir des Sablons ainsi que la réalisation de l'audit du filtre 1 sur l'usine des Cormiers a permis de maintenir la qualité de l'eau distribuée et le patrimoine en bon état en 2024.

La gestion du chlore pourrait être améliorée en remplaçant les anciens analyseurs de chlore Swan dont la fiabilité peut être remise en question, et qui sont générateurs d'alarmes non pertinentes.